



**Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 18 juin 2018**

MAIRIE.....	4
AFFAIRES GENERALES	7
CULTURE.....	8
VIE ASSOCIATIVE	10
LOGEMENT & URBANISME	10
AFFAIRES SCOLAIRES	15
CAISSES DES ECOLES	16
FAMILLE & PETITE ENFANCE	22
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	24
ECONOMIE CIRCULAIRE	24
EMPLOI.....	25
POLITIQUE DE LA VILLE	25
EGALITE, INTEGRATION ET INCLUSION	27
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	28
SPORTS	28
JEUNESSE	30
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE.....	30
VOIRIE ET DEPLACEMENTS.....	32
PROPRETE ET GESTION DE L'EAU.....	40
QUESTIONS ORALES	42
VOEUX	63

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le vendredi 8 juin 2018, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 18 juin 2018 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA SERPETTE, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENEC, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme. BRIDIER, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme. GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme. MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, M. QUEINNEC, Conseillers de Paris, Mme BELLEM, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme. LASSURE, M. LISCIA, M. SAHIN, M. TOUZET, Conseillers d'arrondissements,

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Jean-Bernard BROS à M. Eric LEJOINDRE
Mme. Sarah PROUST à M. Gilles MENEDE
M. LORENZINI (arrivé en retard) à M. Philippe DURAND
Mme Sandrine MEES (départ anticipé) à M. Poyraz SAHIN
M. Philippe DARRIULAT (départ anticipé) à Mme Carine ROLLAND
Mme Elisabeth BOYER à M. Christian HONORE
M. Michel LANGLOIS à Mme Martine DEBONNEUIL
Mme Maya AKKARI à Mme Evelyne DAMS

Délibération 18.2018.174

Départ de M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MEES

Délibération 18.2018.175

Départ de M. Poyraz SAHIN
Arrivées de M. Ian BROSSAT et Mme Douchka MARKOVIC

Délibération 18.2018.184

Arrivées de M. Loïc LORENZINI et de M. Pierre-Yves BOURNAZEL

Délibération 18.2018.188

Arrivée de M. Pierre LISCIA

Délibération 18.2018.198

Arrivées de Mme Violaine TRAJAN et Mme Galla BRIDIER

Délibération 18.2018.201

Départ de M. Philippe DARRIULAT

Délibération 18.2018.211

Départ de M. Ian BROSSAT

Délibération 18.2018.221

Départ de Mme Maya AKKARI

Question orale 18.2018.222

Départ de M. Michel NEYRENEUF

Vœux 18.2018.227

Départs de M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Laurent QUEINNEC,
Martine DEBONNEUIL, Daniel VAILLANT

Vœux 18.2018.229

Départs de M. Gérald BRIANT et Mme Dominique DEMANGEL

M. Gilles MENEDE est désigné secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous débutions notre Conseil en désignant un secrétaire de séance en la personne de Gilles MENEDE.

MAIRIE

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2018

Eric LEJOINDRE : La première délibération consiste à adopter le compte rendu du précédent Conseil.

Y a-t-il des difficultés ? Je vous en remercie.

Poyraz SAHIN : M. le Maire, permettez-moi d'intervenir sur quelque chose cinq minutes.

Eric LEJOINDRE : Cinq minutes peut-être pas mais allez-y.

Poyraz SAHIN : Oui, pas plus.

Je suis vraiment désolé d'intervenir comme cela, mais permettez-moi de vous décrire l'évènement qui s'est passé la semaine dernière. J'aimerais que tout le monde soit au courant M. le Maire d'une manière transparente devant les Français, les élus qui sont là.

Mais je veux commencer mon intervention par une citation de Frantz FANON qui dit :
« *L'explosion n'aura pas lieu aujourd'hui. Il est trop tôt... ou trop tard. Je n'arrive point armé de vérités décisives. Ma conscience n'est pas traversée de fulgurances essentielles. Cependant, en toute sérénité, je pense qu'il serait bon que certaines choses soient dites. Ces choses, je vais les dire, calmement, non les crier. Car depuis longtemps, le cri est sorti de ma vie. Et c'est tellement loin...* ».

M. le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, après ces lignes de Frantz FANON, je voudrais m'exprimer sur ce qui s'est passé la semaine dernière.

Je suis vraiment désolé, je suis saisi par une angoisse et très honnêtement, je suis peiné de me sentir obligé aujourd'hui d'intervenir subitement. Mais il me semble que c'est important de clarifier certains points, sans faire des phrases longues qui tournent dans tous les sens, interminables, rendraient même Proust jaloux.

En effet, la semaine j'ai déposé un vœu, en temps et en heure, de manière démocratique au sujet qui me tient à cœur, c'est un sujet de bien-être des agents de la Mairie de Paris. Ce vœu concerne les conditions, la sécurité de travail pour éviter les risques psychosociaux, donc la souffrance au travail.

M. le Maire a censuré le vœu en appuyant sur l'article 8 qui précise que le Maire est maître d'ordre du jour de séance.

M. le Maire, c'est tout à fait à votre honneur et tout à fait normal de vous appuyer sur les règlements. Mais vous profitez abusivement de votre pouvoir, de manière autoritaire et non démocratique. Vous censurez ma liberté d'expression, liberté de parole. Ceci est honteux et scandaleux.

Suite à ce dépôt de vœux, je reçois un mail de la part de cinq chefs de cabinet. Je vous lis exactement :

« Le Maire ne souhaite pas que le vœu sur les risques psychosociaux soit inscrit à l'ordre du jour de l'arrondissement. Les maires d'arrondissement n'ont pas de compétence en matière de ressources humaines. Par ailleurs, on peut penser qu'il fait référence aux événements actuels qui n'ont pas vocation d'être évoqués publiquement. »

On voit bien que c'est un vœu qui a dérangé M. le Maire et son cabinet. J'ai lu ce mail avec un grand étonnement. Je trouve que cette réponse est d'autant plus scandaleuse et révoltante car cette réponse aurait dû être donnée par M. le Maire en tant qu'élu et pas par sa chef de cabinet, Mme Judith HERVIEU.

En ce qui concerne mon vœu, premièrement il s'agit d'intérêt général qui concerne le bien-être de tous les agents, cela veut dire plus de 50 000 agents qui travaillent pour nous, pour les Parisiens.

Vous citez un événement dont je n'ai aucune connaissance, M. le Maire. Je ne sais pas ce qui se passe au fond de votre cabinet, des conflits ou des conditions de travail. Je n'en sais rien, cela ne m'intéresse pas. Je suis au-delà de tout cela, M. le Maire.

Ensuite deuxième point, il ne s'agit pas d'avoir des compétences en tant que Maire en la matière de ressources humaines, mais de vous engager ou mener des actions concrètes, stratégiques, au sein de l'organisation de travail pour éviter les risques psychosociaux, donc la souffrance au travail.

Enfin, vous savez tous, mieux que moi parce que je suis tout nouveau, la plupart des vœux ne relève pas des compétences du Maire parce qu'il s'agit de l'intérêt des gens, des Français, des riverains.

Je tiens à souligner que vous avez refusé catégoriquement sans discussion. Ensuite, vous avez proposé de redéposer ce vœu par l'intermédiaire de mes collègues pour le prochain vœu. Je vous en remercie M. le Maire. En revanche, j'aimerais savoir pourquoi pas ce soir et pourquoi pas aujourd'hui et dans trois mois ? De quoi avez-vous peur, M. le Maire ?

Chers collègues, M. le Maire, d'après l'article 24 : *« Tout membre du Conseil d'arrondissement peut présenter des projets en cours de séance. »* Donc je vous propose de discuter cette séance.

Je pense qu'il est important de souligner qu'il faut soigner nos institutions avant de soigner nos agents qui souffrent au travail.

Donc, ce vœu replace l'humain au centre, mesure et fin de toutes nos réalisations. Il s'agit d'une question de justice et d'éthique.

A propos de la justice sociale, rendre hommage à notre philosophe, M. Paul RICŒUR qui dit : *« Appelons éthique la visée de la vie bonne pour autrui et avec autrui dans des institutions justes. »*

Je vous propose mesdames et messieurs, chers collègues, sur l'article 4, de discuter ce vœu pendant cette séance. Je vous en remercie. Je suis à votre disposition.

Eric LEJOINDRE : Oui, moi aussi.

Merci pour cette intervention tout à fait calme mais qui reprend beaucoup de choses totalement fausses. Puisque vous m'interpellez publiquement, je vais y répondre publiquement.

D'abord oui, le Maire est maître de l'ordre du jour, c'est la loi et c'est comme cela que les choses se passent. Je n'ai pas l'habitude, et je viens encore de le démontrer maintenant, de refuser les débats, d'empêcher les uns et les autres de s'exprimer, d'empêcher les personnes qui ont un avis de le donner et encore moins de débattre. Je vous rappelle que nous tenons des conseils d'arrondissement qui sont sans doute les plus denses, sûrement aussi les plus longs, des différentes mairies d'arrondissement de Paris et qu'en général, les sujets que nous débattons sont assez éloignés des compétences strictes du Maire d'arrondissement. Mais je le rappelle aussi et je le dis devant l'opposition – puisque vous m'interpellez devant l'opposition – que mon rôle est aussi de gérer une majorité qui, et là encore c'est une spécificité du 18^{ème} si on se compare à d'autres, propose aux différents élus de nombreux moments, où nous avons la capacité de débattre ensemble et notamment deux moments pour parler du Conseil d'arrondissement y compris avant que l'ordre du jour ne soit, pour ce qui est des vœux, envoyé à tout le monde. Cette discussion a eu lieu dans ce cadre. Je ne suis pas responsable de ce que les élus des différents groupes disent dans ce cadre. Mais on n'est pas élu juste tout seul parce qu'on le veut bien, on est élu parce qu'on est sur une liste et en général, si on est sur une liste, c'est parce qu'un mouvement politique a souhaité que nous y soyons.

C'est donc dans ce cadre-là que les choses se régulent. En l'occurrence sur ce vœu qui effectivement, pour tout un tas de raisons, m'est apparu comme ne pouvant pas au moment où on parle être soumis à l'ordre du jour de ce conseil, je l'ai dit publiquement dans le cadre des réunions qui sont faites pour cela où les élus de la majorité sont invités à participer, j'ai dit pourquoi et tous ceux qui étaient à cette réunion savent pourquoi je ne tiens pas à le redire ici. J'ai dit qu'effectivement, dans une autre période, il serait tout à fait possible d'en discuter. J'ai d'ailleurs proposé, concernant la question des risques psychosociaux, que vous puissiez vous-même aller voir ce que nous faisons déjà, parce que ce qui est intéressant aussi avant de déposer des vœux, c'est de savoir ce qui est fait. J'ai proposé à cette réunion que vous puissiez aller voir par exemple la directrice générale des services pour évoquer les sujets avec elle. Ce qui n'a pas été fait, ce n'est pas de mon fait.

J'avais dit à cette réunion que j'étais tout à fait prêt à rediscuter de l'inscription ou non à l'ordre du jour de ce vœu, personne n'est revenu ni vers moi, ni vers mon cabinet. J'ai donc considéré qu'il n'y avait pas de volonté de la part, soit d'un groupe politique, soit d'un individu en particulier, d'évoquer ce sujet, puisque personne n'est revenu vers moi après cette réunion. Je ne suis pas totalement injoignable et mon cabinet est en permanence joignable. Donc, s'il fallait à un moment ou à un autre proposer que nous réinscrivions, que nous inscrivions cette proposition de vœu, il y avait plus d'une semaine pour le faire.

Donc je pense que le simple fait qu'il n'y ait pas eu d'autres discussions sur ce sujet depuis plus d'une semaine, m'a amené à penser – excusez-moi c'est légitimement – que le sujet était devant nous et pas pour ce soir. J'en reste à ma décision que j'assume individuellement, mais qui a aussi été prise collectivement. Je propose que nous poursuivions la réunion avec notre ordre du jour en parlant maintenant de la fixation des redevances liées à l'occupation du domaine public.

Fadila MEHAL : Est-il possible quand même, pour certains élus qui le souhaitent, d'intervenir sur ce premier point qui n'est pas à l'ordre du jour ?

Eric LEJOINDRE : Non, ce n'est pas à l'ordre du jour. La parole est à Mme ROLLAND.

AFFAIRES GENERALES

2. 2018 DDCT 82 – Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement

Carine ROLLAND : Il s'agit d'une délibération qui aborde la location des salles présentes dans les mairies d'arrondissement, pour certaines très belles, et nous en sommes richement dotés dans le 18^{ème}. Vous savez que ces salles peuvent faire l'objet de location par des tiers.

A titre d'illustration, les locations ont rapporté à la Ville de Paris quelques 404 000 € en 2017 et 883 € à la Mairie du 18^{ème}. Dans notre Arrondissement, cette somme certes modeste a son importance puisque comme les quêtes des mariages et les droits de tournage, elle vient abonder ce que l'on appelle les fonds du Maire qui servent à financer dans le 18^{ème} à la fois le COFACE, partenaire historique et fondateur de la Fête des vendanges, et le Fête de la Goutte-d'Or à travers l'association la Salle Saint-Bruno.

Suite à des préconisations de l'Inspection générale de la ville et un travail de réflexion mené avec 14 mairies d'arrondissement volontaires, nous aboutissons aujourd'hui à cette délibération qui présente des propositions d'amélioration du processus de location, notamment via la modification de la structure tarifaire. A savoir que désormais, une nouvelle grille est proposée à ceux qui souhaitent louer les salles avec un tarif semaine de 9h00 à 18h00 et un tarif en soirée, le weekend et les jours fériés.

Il nous revient évidemment de préciser que les établissements publics, les associations à but lucratif accèdent à ces salles gratuitement. Des tarifs préférentiels sont également proposés pour les manifestations participant à l'animation locale.

Outre les modifications tarifaires, la délibération concerne aussi d'autres dispositions qui seront mises en place, notamment sur des aspects administratifs, pour faciliter l'accès à la plateforme de location et la sécurisation de ces transactions.

Je vous propose d'en délibérer.

CULTURE

3. **2018 DAC 44 – Subvention (16 000 €) à deux associations pour leur festival dans les domaines des arts du mime et geste, et de la marionnette**
4. **2018 DAC 50 – Subventions (426 000 €) à 9 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements**
5. **2018 DAC 101 – Subvention (1 800 000 €) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif – ATLA (18^{ème})**
6. **2018 DAC 148 – Subvention (450 000 €) et avenant à l'association Halle Saint Pierre (18^e)**
7. **2018 DAC 265 – Subventions (3 000 €) à l'association Exposed sur proposition de la mairie du 18^{ème} arrondissement au titre de l'action culturelle locale**
8. **2018 DAC 330 – Subvention (3 000 €) à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités (18^e)**
9. **2018 DAC 385 – Subventions (14 000 €) à trois associations gérant des bibliothèques et organisant un salon du Fanzine**
10. **2018 DAC 743 – Conventions avec l'académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre et 18^{ème} relatives aux classes à horaires aménagés musique**

Carine ROLLAND : Huit délibérations qui couvrent des aspects très variés de la politique culturelle de la Ville de Paris et du 18^{ème}.

Nous commencerons avec le soutien au Festival de marionnette Pyka Puppet, organisé par le Théâtre de l'Atalante, qui est situé place Charles-Dullin. C'est un partenaire important en termes d'action et de médiation culturelle. Il s'agit par la délibération proposée de soutenir le Festival de marionnette à hauteur de 10 000 € et que ce festival ait lieu en fin d'année.

Ensuite, deux délibérations d'équipement : une pour deux structures, de création et de diffusion de spectacle vivant dans le 18^{ème}, le Grand parquet. Ce chapiteau situé depuis quelques années près de l'Esplanade du Maroc bénéficiera ainsi d'équipements pour le matériel scénique et l'aménagement paysager des abords du chapiteau, à hauteur de 35 000 €. Puis, le Théâtre des Abbesses, dont vous savez qu'il n'est plus et ne travaille plus dans ces locaux historiques de la place du Châtelet, mais qu'il se déploie partout dans la Ville. Le Théâtre des Abbesses voit proposer par cette subvention un soutien à son équipement pour l'espace Cardin et le Théâtre des Abbesses situé dans ladite rue des Abbesses dans le 18^{ème}.

Deux délibérations ensuite sur deux grands établissements culturels du 18^{ème}. La première concerne la société ATLA qui gère l'espace FGO Barbara. Il s'agit aujourd'hui de soutenir son activité à hauteur de 900 000 €, soit un complément du même montant par rapport à ce que nous vous avons proposé en fin d'année dernière. Le centre Barbara est situé à la Goutte-d'Or, c'est un établissement qui a fait ses preuves à la fois en termes de diffusion ou de programmation, mais aussi et j'ai envie de dire surtout en tant qu'élue de proximité, dans le rapport aux habitants qu'ils soient amateurs ou professionnels.

Puis une subvention d'un montant de 215 000 € pour le fonctionnement de la Halle Saint-Pierre, qui porterait la subvention globale annuelle à un montant de 450 000 €. Il s'agit d'une baisse de 20 000 € par rapport à l'année précédente, baisse que nous avons longuement évoquée la semaine dernière en Conseil d'administration de la Halle Saint-Pierre, Mme MEES était présente aussi à ce Conseil d'administration. La baisse s'explique à la fois par les restrictions budgétaires auxquelles la Ville doit faire face, mais aussi par le fait que l'année dernière, la Halle Saint-Pierre, contrairement à son habitude qui consiste à programmer plusieurs expositions dans l'année, en a programmé une seule.

Je vous précise aussi, parce que c'est évidemment très important dans la vie de la structure, que la Ville de Paris s'engage à réaliser dans cet établissement, des travaux importants rendus nécessaires par l'état de la structure **FL** tout à fait particulière du lieu.

Je précise enfin pour la Halle Saint-Pierre qu'à la rentrée, vous pourrez y découvrir une nouvelle exposition sur l'art brut japonais, c'est la deuxième session sur l'art brut japonais, proposé par sa directrice, Mme LUSARDY. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Puis trois délibérations concernant le soutien à des associations qui travaillent en matière d'action culturelle, de médiation. L'association Exposed qui travaille beaucoup autour de la photographie proposera en fin d'année 2018, comme elle l'a fait en fin d'année 2017, un événement photographique au Bateau-Lavoir. C'est l'occasion, à travers le travail mené avec Exposed, d'ouvrir ce lieu emblématique de création artistique montmartroise. Lieu très connu, difficilement accessible parce que c'est un lieu qui abrite des ateliers d'artistes. Donc, on doit le respect et la quiétude aux artistes qui y travaillent. Néanmoins, il y a dans le Bateau-Lavoir un lieu collectif. Avec Exposed, pour la deuxième fois consécutive cette année, le Bateau-Lavoir sera ouvert notamment aux écoles du 18^{ème}.

Une subvention de 3 000 € qui vous sera proposée ensuite pour le COSU, Chœur et Orchestre Sorbonne Universités. Un ensemble d'immenses qualités situé tout près d'ici, à la porte de Clignancourt, qui regroupe des futurs musiciens professionnels et un chœur de chanteurs de qualité tout à fait remarquable. Je vous invite à passer la porte de cet établissement le plus souvent possible, c'est de toute qualité.

Puis autre établissement situé à la porte Montmartre, le Petit Ney qui travaille à la fois à l'animation et à la vitalité culturelle du quartier de la porte Montmartre et qu'il s'agit ici de soutenir pour son action en matière d'accès à la lecture pour un montant de 6 000 €.

La dernière délibération, last but not least. Nous y tenons particulièrement, puisqu'il s'agit des conventions relatives au dispositif dit CHAM, Classes à horaires aménagés musique, entre la Ville de Paris, le Conservatoire d'arrondissement et l'Académie de Paris. On en parle souvent ici, cela fait huit ans que l'école du 7 Championnet a une classe à horaires aménagés musique. Un dispositif très impliquant pour les élèves qui acceptent, du CE2 au CM2, dont l'objet est d'ouvrir l'accès à la pratique artistique pour des jeunes élèves qui s'impliquent fortement à hauteur de trois heures et demie par semaine. C'est l'occasion aussi de saluer le travail mené conjointement par Isabelle RAMONA, directrice du Conservatoire, Sophie VARSHAVSKI, directrice de l'école 7 Championnet, appuyés en cela par le Rectorat.

Didier GUILLOT : Deux petits mots à propos de la subvention au COSU, qui est effectivement une association de très grande qualité. Juste préciser que le COSU organise des concerts dans le 18^{ème} en l'occurrence au centre Clignancourt. Alternativement, en gros c'est une fois par mois et c'est une fois à la Sorbonne, là en l'occurrence celle de la porte de Clignancourt. Mais qu'entretemps, les répétitions – et je crois que c'est très apprécié – de cette orchestre qui sont le samedi matin, sont ouvertes aux habitants du quartier. Je trouve que c'est un très bel exemple de ce qu'il faut faire en termes d'ouverture du campus.

Philippe DURAND : Je ne participe pas au vote pour la délibération DAC 385.

VIE ASSOCIATIVE

11. 18 2018 183 – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à monsieur le maire du 18^e de signer les conventions d’occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Nouvelles inscriptions de neuf associations à la Maison des associations ce mois-ci. Comme toujours, une dominante culturelle très forte puisque sur les neuf, cinq sont dans le domaine des arts et de la culture, deux dans le domaine des sports et des loisirs, une dans le domaine de la santé et la dernière dans le domaine de la lutte contre l’exclusion.

Je vous propose de valider ces inscriptions.

Eric LEJOINDRE : J’en profite pour dire un mot de remerciement très chaleureux à toutes les associations qui animent et ô combien tous nos weekends et même les semaines mais notamment ces derniers weekends avec des très beaux festivals, fêtes de quartiers et tout cela n’est possible que parce que beaucoup d’associations sont mobilisées.

LOGEMENT & URBANISME

12. 2018 SG 36 – Construction de l’Aréna II sur le site de la Porte de la Chapelle (Paris 18^{ème}). Autorisations d’urbanisme et convention d’études entre la Ville de Paris et la SOLIDEO

Michel NEYRENEUF : Je voudrais faire une petite remarque pour tous les fans de l’urbanisme qui ont dû constater la remontée spectaculaire que nous avons faite puisque nous étions la voiture-balai la dernière fois et que là, nous sommes en troisième position. Encore un peu d’effort et on arrivera peut-être un jour premier.

Trêve de plaisanterie. La première délibération concerne une bonne nouvelle pour nous, c’est la mise en application de la décision prise, la construction de l’Aréna II sur le site de la porte de la Chapelle. Ce sont les deux premières décisions proposées à notre vote :

- d’abord, d’autoriser la Maire de Paris à prendre les autorisations d’urbanisme pour les démolitions et par la suite pour pouvoir préparer le terrain afin de construire ;
- deuxièmement une convention d’études entre la Ville de Paris et la Solideo, une organisation étatique qui a pour but de financer les Jeux Olympiques.

Cette convention prévoit notamment le versement par la Solideo d’une subvention d’un montant de 1 350 000 € pour le financement des études préalables réalisées pour les besoins de la réalisation de cette salle.

Je vous rappelle aussi que l’Aréna II ne sera pas uniquement un équipement olympique, mais il servira par la suite pour l’organisation des compétitions de clubs parisiens, en particulier de basketball et handball, dans la salle faite pour notamment les Jeux Olympiques et qu’à côté, intégrés au complexe, il y aura deux gymnases destinés aux clubs locaux et habitants qui seront intégrés au sein même de cet équipement.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération avant que nous passions à trois sessions.

Christian HONORE : M. NEYRENEUF, vous avez répondu en partie à la question que j’allais poser, mais je préfère insister. Nous aurons peut-être l’occasion d’en reparler au

Conseil de Paris et j'étais déjà intervenu sur le fait dont tout le monde se félicite de la construction de l'Aréna II, cela ne pose aucun problème. La question qui se pose toutefois, c'est est-ce que la construction de l'Aréna II va impacter l'équipement sportif qu'il y a à côté ? Si par exemple, comme il semblerait que ce soit le cas, la piste d'athlétisme va être touchée. Donc, j'ai bien noté ce que vous avez dit, prévenant en quelque sorte la question que je posais, puisque bien entendu, si une partie du stade de l'équipement sportif était amputée, ce serait pénaliser les habitants et les jeunes qui l'utilisent. Mais vous venez de le dire, donc j'en prends acte que Aréna II sera non seulement un équipement pour les Jeux Olympiques, c'est sa destination première, mais qu'ensuite il sera destiné aux habitants. C'est la question que je pose pour éviter les craintes des habitants qui se disent, Aréna II va amputer une partie de l'équipement sportif et on en sera privé. J'aimerais que vous le précisiez bien. Merci.

Michel NEYRENEUF : Vous avez la réponse que j'ai donnée, à savoir Aréna II se compose grosso modo d'une grande salle multisports, celle-là sera utilisée pour les Jeux Olympiques et par la suite, elle sera plutôt utilisée pour des évènements importants parisiens et deux gymnases qui seront utilisés pour le quartier et la proximité dans la gestion traditionnelle des gymnases qu'il y a dans le 18^{ème}.

Quant à l'autre question que vous posez sur la réinstallation des terrains, je vous invite à participer à la première réunion de la relance de concertation sur la gare des Mines, puisqu'il s'agit du secteur plus large, qui aura lieu le 25 juin ici à 18h30 dans la Mairie du 18^{ème} et on pourra aborder ces sujets.

Eric LEJOINDRE : Un élément de réponse complémentaire : l'Aréna II, au-delà de l'équipement sportif, a aussi vocation à être un équipement de destination. L'intérêt des habitants du 18^{ème} pour l'Aréna II ou de la porte de la Chapelle, sera non seulement d'avoir accès aux salles de sports, non seulement d'aller éventuellement aux spectacles dans la grande salle, mais aussi d'avoir un équipement qui va permettre à du public de venir pour d'autres raisons dans le quartier, donc y commercer et s'y déplacer. Ainsi, l'enjeu est double, il n'est pas seulement en matière d'équipements sportifs et même en matière de geste important pour la porte de la Chapelle, il est aussi pour le quotidien de la vie des habitants, une capacité à vivre mieux dans le quartier.

13. 2018 DU 72 – Cession d'une emprise communale 23-25 boulevard Ney (18^{ème})

14. 2018 DU 2018 DU 97 – Cession de lots de copropriété 15, bis rue Polonceau (18^{ème})

15. 2018 DU 120 – Cession à AXIMO de deux lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser un logement social (18^{ème})

Michel NEYRENEUF : Trois cessions à la Ville. La première, c'est finalement une régularisation au 23-25 boulevard Ney, entre différents mètres carrés qui n'avaient pas été intégrés comme il le fallait, c'est un problème très technique. Je vous propose de le regarder et de le voter sans problème.

La deuxième, c'est une cession de copropriété au 15bis, rue Polonceau. En réalité, c'est une cession programmée depuis un certain temps ; puis elle n'a pas pu être signée parce qu'il y a eu une erreur matérielle. Cette délibération, c'est comme une première, c'est pour vendre un volume d'air. Donc on vend un lot qui n'existe plus et c'est marqué dans la délibération, on vend un volume d'air pour rien, mais il fallait une délibération.

La troisième, à noter que c'est pour installer un artiste qui habite maintenant dans ce local qu'il a lui-même aménagé. C'était un local préempté dans le cadre de l'opération, il y a très longtemps, de la rénovation de la Goutte-d'Or sud puisque c'était un local intégré à des

parties sur lesquelles sont construits le gymnase maintenant et qui ont dû être expropriés à l'époque.

Enfin le troisième, c'est la cession par la Ville à Aximo de deux lots de copropriétés préemptés par la Ville de Paris, en vue de réaliser un logement social au 7, rue du Roi-d'Alger.

Je vous invite à voter ces trois délibérations avant qu'on passe à la ZAC Chapelle Charbon.

Laurent QUEINNEC : Nous allons voter favorablement aux deux premières cessions qui nous ont été présentées et comme à l'habitude, nous allons voter contre celle qui concerne les préemptions, la DU 120.

Pour rappel, les préemptions ne créent absolument aucun logement, elles raréfient l'offre qui est sur le marché et participent de ce fait à l'augmentation des prix de l'immobilier à Paris qui atteignent des sommets et qui posent un véritable problème. De ce fait, elles contribuent à chasser les classes moyennes de la Ville de Paris.

Donc, nous allons voter contre la DU 120. Merci.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas reprendre systématiquement le même débat mais je rappelle que sauf à considérer que l'ensemble des classes moyennes sont en capacité notamment d'acheter des logements à 9, 10, 11, 12 000 € du mètre carré ; sauf à considérer que toutes les classes moyennes, ou ne sont classes moyennes que les personnes qui sont capables de payer des niveaux de loyer de plusieurs centaines d'euros du mètre carré ; le logement social est indispensable pour permettre aux classes moyennes de rester, habiter à Paris.

Je ne reprendrais pas toujours le même exemple. Un nouvel exemple d'une dame qui m'a récemment écrit, qui est aujourd'hui locataire dans le logement privé, qui est infirmière en fin de carrière, donc qui a un revenu tout à fait confortable, qui est seule, qui doit quitter son logement dans le parc privé parce qu'il est récupéré tout à fait légitimement sans aucun doute par son propriétaire et qui ne pourra continuer à habiter à Paris avec ses revenus d'infirmière de fin de carrière, uniquement si elle peut accéder au logement social. C'est une salariée, une travailleuse, qui a tout à fait sa place dans Paris. On a besoin que, notamment dans le domaine de la santé, les personnes puissent rester à Paris. Donc, créer du logement social, c'est la seule façon de contribuer à permettre aux classes moyennes de rester à Paris. Simplement il faut, et c'est vrai que c'est un travail, faire en sorte que les Parisiens sachent que le logement social peut être pour eux, que le logement social ce n'est pas du logement que pour les pauvres, ou les très pauvres. Ce sont du logement pour les pauvres et les très pauvres, mais c'est du logement pour des couples qui, à deux, ont des revenus de 4-5 000 € et qui ne peuvent pas se loger dans le privé s'ils ont des enfants.

Donc, si on veut garder les familles, si on veut garder les classes moyennes, si on veut garder les plus pauvres, les plus riches on les veut aussi dans Paris, mais ils peuvent sans action publique continuer à habiter dans Paris, alors il faut qu'on fasse du logement social et ces délibérations y contribuent. Voilà pourquoi de mon côté, je le voterai comme je voterai les deux autres.

16. 2018 DU 133 – ZAC Chapelle Charbon dans Paris Nord Est (18^{ème}) – Dossiers de création et de réalisation de ZAC – Programme des équipements publics – Avenant n°1 au contrat de concession d'aménagement

Michel NEYRENEUF : Cette délibération est importante puisque c'est elle qui lance finalement la première phase de la ZAC Chapelle Charbon, je vous rappelle sur les trois

hectares et demi. Il s'agit donc à la fois de l'approbation du dossier de création de ZAC. Ce dossier, vous pouvez le consulter sur internet, il consiste à définir le périmètre, on en a déjà parlé, je ne vais pas y revenir dessus, le programme global prévisionnel des constructions, la procédure environnementale relative à l'aménagement avec l'étude d'impact, avec l'avis de l'autorité environnementale et avec l'analyse des observations du public.

A partir de là, le dossier de réalisation de la ZAC est composé d'abord de la définition des équipements publics d'infrastructures, à savoir le parc lui-même, la passerelle qui devrait relier le parc au boulevard Ney, la voie nouvelle qui raccorde la rue du Pré à la rue Moussorgski et traverse le périmètre, donc toutes les voies qui seront créées là-dedans, la requalification du square Raymond-Queneau, les réseaux d'eau et l'éclairage. Quant aux équipements publics de superstructure, ils se résument essentiellement à deux, à savoir un groupe scolaire de 12 classes environ et 500 m² de locaux supports pour les services municipaux de la DEV, locaux jardiniers et pour la DPE, lieu d'appel propreté. Puis, le bilan des charges municipales Chapelle Charbon, qui donne un bilan de recettes dépenses de - 49 millions, presque -50 millions.

Voilà ce que je vous invite à voter. Cette délibération qui pourrait être suivie, pas la suivante mais celle qui est juste après, qui est la garantie à 80 % du service d'intérêt et de l'amortissement d'emprunt à souscrire par la SPLA Paris Batignolles aménagement. C'est un peu dans la suite puisque vous savez que nous avons désigné SPLA comme étant l'aménageur de Chapelle Charbon. Là, c'est SPLA qui va donc acquérir la première tranche d'environ 50 000 m². Ce que requiert pour elle un recours à l'emprunt d'un total de 27 millions et quelques, sur lesquels la Ville de Paris garantit, et c'est cela l'objet de la délibération, 80 % à savoir 21 680 000 €.

Donc, je vous invite à voter ces deux délibérations qui sont dans la même logique et le même sujet avant la dernière qui est un peu différente.

17. 2018 DU 154 – Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » (15^{ème} et 18^{ème})

Michel NEYRENEUF : C'est un nouvel appel à projets, ce coup-ci organisé par la Métropole.

Finalement, la Ville de Paris comptait présenter deux sites dans le 18^{ème} et on a retiré un, j'ai expliqué pourquoi. Le site mis à l'appel à projets, ce qu'on appelait Clignancourt côté puce, c'est-à-dire c'était l'ancien terrain sur lequel il y avait la tour de la porte de Clignancourt. Ce site est mis avec un petit cahier des charges. Si on a retiré la tour de la porte de Clignancourt, c'est parce que justement, nous estimions que du logement pérenne sur le périphérique n'était pas normal à notre époque. Donc, le projet devra proposer tout sauf du logement pérenne, cela veut dire soit de l'activité, soit du logement spécifique type étudiant, type jeune travailleur, jeune chercheur et, en rez-de-chaussée, des locaux qui contribueraient à l'animation du quartier. Voilà pour le site qui est mis côté 18^{ème} sur cet appel à projets.

Il y avait un deuxième site qui était Clignancourt côté tram, qui correspond à la parcelle qui est actuellement occupée l'ancien Crous qui va être démoli par la suite. La Mairie du 18^{ème} a souhaité plutôt ne pas le mettre tout de suite parce qu'elle souhaite faire revenir et faire réaliser l'internat dont il était question depuis longtemps. Cette parcelle qui est juste à côté d'un collège est la seule qui permettrait de répondre à une promesse faite il y a longtemps par M. VAILLANT à je ne sais plus quelle mandature. Elle finira bien un jour par voir le jour.

Eric LEJOINDRE : Effectivement sur cette deuxième parcelle, on s'est collectivement interrogé, c'était très tentant de la mettre aussi dans inventer la Métropole pour avancer plus vite et pour avoir sûrement par ailleurs un très beau projet qui aurait pu se réaliser à cet

endroit. Mais on s'est dit aussi que, avoir un internat dans le nord, dans le 13^{ème}, avoir un internat dans le 18^{ème} ou dans le 19^{ème}, ou le 20^{ème} d'ailleurs, peu importe mais avoir un internat au nord de Paris, avait aussi du sens pour permettre soit aux familles qui sont amenées à beaucoup voyager, soit aux familles qui ont des difficultés, de pouvoir avoir un lieu où leurs collégiens puissent venir.

On a toujours pensé que le lien avec le collège Maurice Utrillo, qui est un collège qui va être tout neuf, mais qui travaille aussi beaucoup et très bien, avait du sens. Donc, on a préféré, dans ce premier moment, continuer à travailler avec le Rectorat, avec la DU, avec tout le monde, pour essayer de créer cet internat. S'il s'avérait impossible de le faire, nous pourrions réimaginer et remettre cette parcelle dans une autre cession, s'il y en a d'autres de réinventer la Métropole ou réinventer Paris. Mais c'est quand même un internat, un équipement qui a du sens. Evidemment, il ne s'adresse pas d'abord aux habitants du 18^{ème}, la plupart des habitants du 18^{ème} par principe ont un logement dans le 18^{ème}, ou habitent dans le 18^{ème}, donc a priori pas vraiment besoin d'un internat. Mais s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui voyagent ou qui sont plus en difficulté. Mais en attendant, on a quand même une belle parcelle qui doit nous permettre d'avancer assez vite sur un beau projet à la porte de Clignancourt et je m'en réjouis.

Michel NEYRENEUF : Un petit mot parce que je ne voudrais pas créer une confusion. Il ne s'agit pas des internats d'excellence, il s'agit d'un internat de la réussite scolaire, c'est tout à fait différent.

Eric LEJOINDRE : Un dans le sud de Paris, dans le 13^{ème}.

Michel NEYRENEUF : Thomas Mann.

Eric LEJOINDRE : Exactement. L'idée était d'en avoir un deuxième à Paris et donc notamment chez nous.

Daniel VAILLANT : Oui parce que comme (**coupure**) intégrer dans la rénovation de la cité scolaire de la porte de Clignancourt, c'était très lourd, tellement lourd, cela a été très long pour qu'on en délibère ce soir, parce que tout le monde n'était pas convaincu de la nécessité d'un internat dans le nord parisien.

Or, on a tous des situations qu'on connaît, d'enfants, d'adolescents confrontés à des difficultés réelles, familiales, moi-même je peux le dire ici. Une assistante étant décédée, volontairement, sa fille a été intégrée à sa demande dans l'internat du 13^{ème} parce qu'elle ne voulait pas aller vivre avec son papa, bref c'est compliqué. Ce sont des situations, il faut aussi répondre, pas massivement, parce que je ne sais pas combien il y aura de places. Comme l'a dit M. NEYRENEUF, ce n'est pas un internat d'excellence, c'est un internat pour répondre à des situations familiales particulières, pour que des enfants, des jeunes, des adolescents puissent rebondir en cas de drame par exemple ou de choix tout simplement.

Donc je pense que c'est vraiment bien que le 18^{ème} montre l'exemple et que nous finissions par y arriver, parce que c'était dans la première mandature cher Michel. Comme quoi, il faut que de l'eau coule sous les ponts pour que les rivières se jettent dans le fleuve.

Eric LEJOINDRE : On n'y est pas encore, mais en tout cas, on ne préempte pas cette capacité.

Vous aurez constaté que Mme TRAJAN ne nous a pas encore rejoints, elle est à la conférence du RIF, avec Serge TISSERON, au collège Daniel-Mayer sur la question des écrans. Une conférence qu'on a organisée plusieurs fois à la Mairie du 18^{ème} et dans les différents collèges, qui est très attendue des parents puisque ce sont des sujets importants.

Je propose que nous reportions au moment où elle arrive ses délibérations et que donc nous passions tout de suite aux affaires scolaires.

AFFAIRES SCOLAIRES

18. 18 2018 198 – Mise à jour des conseillers d'arrondissement amenés à siéger dans les conseils d'école du 18^{ème} arrondissement

19. 18 2018 199 – Mise à jour des représentants de la Ville de Paris aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Philippe DARRIULAT : La première délibération concerne le renouvellement des représentants de notre assemblée au sein des conseils des écoles et des collèges.

Je pense que tout le monde a eu le tableau et à moins qu'il y ait des questions ou que vous vouliez que je représente, ceux d'entre nous qui vont dans les différents collèges, c'est une délibération que tout le monde a dû regarder, qui a été discutée, qu'on peut voter directement, sans présentation plus que cela.

Eric LEJOINDRE : Constatez qu'il vous est remis sur table un tableau mis à jour. Cette nécessité de changement découle malheureusement de la disparition de Mme VERISSIMO qui me représentait ou nous représentait dans un certain nombre d'écoles et de collèges. Nous avons été amenés à la remplacer. Je crois que le tableau le plus à jour n'avait pas été envoyé et Mme VERISSIMO restait représentante dans un collège, Yvonne Le Tac, ce qui était quand même un peu compliqué.

Vous avez là le dernier tableau, mais comme le disait à juste raison M. DARRIULAT, on n'a quasiment rien changé, on a juste fait en sorte qu'on puisse presque remplacer Mme VERISSIMO.

20. 2018 DASCO 17 – Subventions (16 700 €) à diverses associations pour des actions Politiques de la Ville dans le 18^{ème} arrondissement et conventions avec trois associations

Philippe DARRIULAT : Il s'agit de subventions à diverses associations pour 16 700 € :

- Cap 18 qui intervient sur le temps périscolaire en maternelle sur des ateliers culturels artistiques et sportifs ;
- Paris Basket 18^{ème}, sur les actions de prévention contre le décrochage scolaire ;
- Culture prioritaire, sur une action d'accompagnement à la scolarité ;
- La Sierra Prod avec une subvention pérennisée à un club reporter qui l'a développé ;
- Les Petits Débrouillards qui font des actions de square en l'occurrence, Charles Hermite, et de rue, à Valentin Abeille ;
- Accueil Goutte-d'Or qui veut créer une semaine du livre, une très belle initiative ;
- Les Serruriers magiques.

On retrouve d'ailleurs, je tiens à le dire, plein dans ces associations, et j'en profite pour leur faire un clin d'œil et les saluer, des associations qui sont portées à bout de bras par des directrices, en l'occurrence d'ailleurs, dans celles que je viens de voir, d'écoles, que ce soit Catherine NEVANNEN, que ce soit Véronique BAVIERE. Donc, les Serruriers magiques proposent des ateliers d'écriture.

- Ecoute interculturelle, l'Eidip, que tout le monde connaît, une association très active dans l'accompagnement psychologique des enfants et qui propose des actions en direction des adolescents pour prévenir les difficultés et les conduites, actions très

efficaces ; Mme TRAJAN vient d'arriver et que nous savons où elle était, au collège Daniel Mayer ;

- SOS Casamance qui lutte contre le décrochage scolaire ;
- l'association Socrate, ce qui veut dire Soutenir, organiser, créer des relais, d'apprentissage tous ensemble, qui propose des actions d'accompagnement scolaire.

Le tout pour 16 700 €. Je vous invite à en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Des subventions fortes utiles. Cela implique-t-il des prises de parole ?

Christian HONORE : M. le Maire, je suis un peu confus parce que pour la délibération précédente, pour la mise à jour des conseillers d'arrondissement, je ne sais pas si c'est important à le dire, mais je lis que je suis au collège Victor Berlioz, titulaire et que ma suppléante serait Mme NEYRON et le suppléant de M. LORENZINI serait M. BOURNAZEL. N'y a-t-il pas une erreur ?

Philippe DARRIULAT : Tout est possible.

Brouhaha

Eric LEJOINDRE : Ce n'est pas totalement impossible qu'effectivement, il y ait une case qui ait sauté.

Je propose que nous fassions un amendement oral à la délibération et que nous le corrigions au compte rendu. Merci.

Loïc LORENZINI : Je suis le collège Berlioz depuis quelques temps maintenant ; j'ai noué des contacts constructifs avec l'équipe pédagogique. Je ne vois pas sous quel argument je ne pourrais pas rester titulaire à ce conseil.

Brouhaha

Loïc LORENZINI : Pardon, alors j'ai mal compris.

Eric LEJOINDRE : Le problème c'est que M. LORENZINI reste évidemment titulaire comme M. HONORE. Simplement, le remplaçant de M. LORENZINI étant indiqué comme étant M. BOURNAZEL et réciproquement, ce n'était pas tout à fait absurde. Donc, il faut qu'on saute, qu'on remplace.

CAISSES DES ECOLES

21. 2018 DASCO 81 – Caisses des Ecoles (18^{ème}) – Autorisation préalable de signature par la Caisse des écoles du 18^{ème} de la convention de subrogation dans ses droits et obligations d'occupation du domaine public

Dominique DEMANGEL : Il vous est proposé une délibération sur la convention de subrogation dans le droit et occupation du domaine public de la Caisse des écoles.

Cette délibération technique résume que du fait que, comme vous le savez, c'est la Ville de Paris maintenant qui a la compétence pleine et entière en matière de restauration scolaire. Donc les locaux doivent être mis à disposition des Caisses des écoles.

Cette délibération sera évidemment jointe au nouveau contrat de délégation de service public qui devra rentrer en vigueur au 1^{er} septembre.

Je profite de cette occasion pour vous dire que la procédure qui est gérée par la Caisse des écoles, de renouvellement de la DSP, qui s'est jusqu'à présent déroulé dans le respect intégral de la rigueur juridique. Il faut qu'elle continue à se dérouler dans ces conditions-là jusqu'à la réunion du Comité de gestion qui aura lieu le 5 juillet. Notamment, l'ensemble de cette procédure compte tenu du Code des collectivités territoriales est strictement confidentiel. Donc, nous veillerons avec la plus grande attention à ce que cette confidentialité soit respectée jusqu'au vote du Comité de gestion.

J'en remercie tout le monde à l'avance.

Gérald BRIANT : Sur la subrogation qui est une délibération technique évidemment, nous allons la voter. Reste qu'il y a aujourd'hui un débat sur la question de la DSP, de la cantine scolaire dans le 18^{ème}, nous qui profitons d'un système un peu différent des autres arrondissements.

Il y a aujourd'hui une émotion chez les parents, chez les enfants aussi, sur la question de la restauration scolaire, des insatisfactions, un questionnement et qui aujourd'hui fait qu'il y a un questionnement où tout circule, où les chiffres se contredisent, où il est difficile maintenant je trouve de se faire un avis. Il est bien entendu qu'il y a évidemment, cela a été rappelé, un choix d'avoir dans le cadre de la DSP un prestataire qui va être sélectionné. Mais il n'en reste pas moins que sitôt ce délégataire choisi, nous, notamment groupe des élus communistes Front de gauche, nous sommes attachés au fait que la question de la municipalisation de ce service soit posée et soit une question ouverte. Dans le cadre des conditions techniques telles qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire à la fois d'exigüité des établissements scolaires tels qu'ils sont, des normes à respecter, cette question-là de notre point de vue doit être posée et justement dans le cadre d'un débat serein.

Je profite de cette délibération pour dire que nous groupe communiste, nous sommes soucieux qu'il puisse y avoir un débat qui ait lieu après, une fois que le délégataire soit choisi, parce qu'évidemment il faut que les enfants puissent manger à la rentrée, donc on se met en situation de commencer à travailler sur l'avenir. Mais je pense qu'aujourd'hui, de notre point de vue, mais nous l'avions annoncé, nous l'avions déjà dit à l'époque, pour parler d'anciens, parce qu'on fait un conseil d'arrondissement sur les temps anciens, j'ai l'impression avec une dominante, sur ce qu'a été le passé. Mais pour dire qu'aujourd'hui, de notre point de vue, cette question doit être reposée, que nous sommes disposés évidemment à être de plain-pied dans ce débat-là et nous serons très soucieux des gestes qui vont être faits, notamment qui vont être décidés par l'exécutif, parce que nous pensons qu'aujourd'hui, il y a toute une série de questions ouvertes, qui sont dans le débat public et qu'il faut qu'elles puissent trouver réponse pour éviter de nourrir tout ce qui peut être le fantasme ou autre. On a besoin d'avoir aujourd'hui une vraie discussion sur différentes opportunités et qu'on puisse, carte sur table, examiner ce qui pourrait être le mieux pour nos enfants pour demain.

Philippe DURAND : Nous sommes aussi pour le débat mais sur l'alimentation, l'aspect DSP, régie municipale etc. vient en second plan. Après, revoir les conditions de l'un et de l'autre etc. Mais ce qui nous intéresse, c'est quelle alimentation on veut dans les écoles. A partir de là, une fois défini quel type d'alimentation, nous sommes pour le bio et le local, c'est facile à dire. Après, comment on y arrive et quelles sont les étapes à construire pour y arriver.

C'est là-dessus qu'il faut créer un consensus, c'est-à-dire créer un débat mais aussi un langage commun à partager une culture alimentaire commune dans la population et dans l'alimentation. Parce que s'il y a de la malbouffe à l'école, il y en a aussi dans nos supermarchés, il y en a aussi dans nos familles, il y en a aussi dans nos fastfoods, etc.

Je pense que l'alimentation, c'est une réflexion commune. La gastronomie française a une réputation ; on ne va pas à la cantine pour manger de la gastronomie, mais on peut aussi avoir une réflexion sur l'alimentation de par l'école. On a un lycée hôtelier. On a des réflexions à avoir autour de l'alimentation et essayer de les partager avec le plus grand nombre.

Félix BEPPO : Comme M. BRIANT et M. DURAND, oui aux débats. Dans ce débat d'idéologie, je pense que la délégation de service public existe dans le droit français. C'est la formule qu'a choisie le 18^{ème} arrondissement depuis 95 maintenant. Je pense que mises à part des remarques régulières sur la qualité sur lesquelles le Comité de gestion a travaillé, en toute transparence, en associant le plus de gens possible, je pense qu'il faut continuer à travailler de cette façon. Je ne voudrais pas, pour reprendre les termes de M. BRIANT, poser la question des municipalisations d'emblée.

La délégation de service public existe, la municipalisation existe, il faut regarder le plus efficace pour nourrir les enfants du 18^{ème} et garantir les aspects de qualité évoqués par M. DURAND.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On a déjà eu le débat lors de précédents conseils.

Je rappellerais qu'une des priorités, c'est d'augmenter toujours la qualité des repas servis. Cela veut dire effectivement le bio, le circuit court. Cela veut dire aussi sortir progressivement de tous les contenants en plastique, tout cela est un travail et un chemin. Evidemment, il faut tout faire pour opérer cette transformation.

Le débat sur la municipalisation peut être un débat, c'est un débat qui pourrait être lancé après, puisque maintenant il doit y avoir une nouvelle délégation. Ce que je crois, la priorité, la légitime attente des parents pour leurs enfants, c'est la qualité. C'est là-dessus qu'on doit se battre, c'est sur la qualité des produits servis et permettre aussi aux enfants d'avoir une alternative. Je suis attaché à titre personnel à une alternative végétarienne pour tous les enfants. Je pense que c'est une demande de plus en plus importante des parents et c'est aussi la possibilité de régler beaucoup d'exigences ou d'interdits alimentaires, sans rentrer dans d'autres débats.

Dans le cadre des écoles publiques, dans le cadre de la laïcité, je trouve qu'il est bien d'avoir une alternative, simplement un choix de menu. Donc particulièrement attaché à ce que partout, dans notre pays au-delà du débat que nous avons pour les enfants du 18^{ème}, on puisse avoir une alternative végétarienne pour les enfants.

Fadila MEHAL : Tout d'abord, je tiens à dire que je me réjouis que ce débat ait lieu et pas simplement à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public, mais qui s'inscrit dans la durée avec l'éruption, finalement parfois avec beaucoup d'incompréhension de parents, d'ailleurs qui a suscité aussi beaucoup d'amalgames qu'il a fallu aplanir et expliquer avec beaucoup de pédagogies.

Je me réjouis que des questions importantes posées auparavant le soient de façon plus collective. On a évoqué la question du bio, je crois que plus de 75 % maintenant y figurent, la question des circuits courts, la question évidemment des plastiques.

Ce que je retiens dans cette démarche inscrite sur le long terme, c'est que finalement la municipalité a réussi à convaincre de la volonté de travailler collectivement. C'est quelque chose de très important.

Par ailleurs dans un autre versant, il y a eu une mobilisation des parents pour s'intégrer, pour s'impliquer davantage dans les caisses des écoles en termes de représentativité. Je crois

que c'est un atout formidable. Donc, je suis relativement optimiste par rapport aux prochaines délégations qui se feront dans des conditions très encadrées et avec en effet des parents vigilants, mais aussi je pense des élus tout à fait responsables. C'est pour cela que la question de la position idéologique sur ces questions me paraît complètement dénuée d'intérêt, puisqu'il va falloir regarder au plus près par pragmatisme quelles seront les solutions les plus performantes et celles qui recueillent finalement l'adhésion de ceux qui mangent. Parce que c'est quand même cela le véritable enjeu.

Loïc LORENZINI : Je vais être très court et je n'ai pas l'habitude d'être polémique. Je souscris à la plupart des choses qui ont été dites, juste quand j'entends certains de nos élus ici qui siègent à l'assemblée nationale et qu'il y a quinze jours, on a eu un débat sur l'alimentation et que la majorité présidentielle dont se réclament un certain nombre d'élus ici présents qui ont pris la parole à l'instant, qui n'ont pas été capables de voter pour 20 % de bio dans les cantines, je trouve qu'arrivé à un moment, il faut quand même arrêter de se raconter des histoires. Cette communication politique où absolument, il faut avoir quelque chose à dire, qui est juste de l'opportunisme politique parce que la réalité souvent, c'est quand même les élus écologistes qui depuis plusieurs mandats sont là pour améliorer le cahier des charges, pour pousser à ce qu'on soit aujourd'hui avec une alternative végétarienne, pas que des écologistes, dans la majorité, je n'ai aucun souci pour le reconnaître. Mais en tout cas, il arrive un moment, cette commedia dell'arte ou pour faire de la communication politique, on est prêt à n'importe quel opportunisme. Franchement, je le dénonce et je ne trouve pas cela digne des enjeux qu'on connaît aujourd'hui dans le 18^{ème}.

Catherine LASSURE : Je voudrais quand même rappeler aussi que le gouvernement que vous soutenez n'a pas daigné interdire la publicité à la direction des enfants pour les produits gras et sucrés. Je rappellerais aussi tout ce qui se passe à propos du glyphosate, c'est une honte, franchement.

Après, vous venez nous parler de nourritures bios et de circuits locaux etc. voilà et on y va, et surtout pas de débat politique. Si, justement, c'est un débat extrêmement politique. Alors franchement, entre les beaux discours destinés aux habitants du 18^{ème} et la réalité à la tête de ce gouvernement que vous soutenez, il y a quand même un gouffre. Donc, c'est vraiment de l'hypocrisie.

Eric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL ayant été interpellé individuellement, je pourrais vous laisser quelques instants de parole.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je ne sais pas si c'était pour moi ou pour le groupe de Mme MEHAL. Ce que je voudrais vous dire c'est que si vous avez dû suivre de près les débats, vous avez dû voir l'amendement que j'ai porté à l'assemblée nationale pour demander dans toutes les cantines à menu végétarien. J'espère que vous n'êtes pas contre cette position.

Loïc LORENZINI : C'est nous qui avons défendu ici l'alternative végétarienne.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Ce qui me gêne dans votre propos, vous savez ce que c'est qu'au fond, vous considérez qu'il n'y a que vous qui pouvez porter les questions écologistes et que s'il n'y a que vous, cela représente très peu. Je crois que vous avez montré une certaine forme de sectarisme. On peut être un soutien à la majorité présidentielle ou dans l'opposition à la majorité présidentielle, peu importe, ce n'est pas le sujet et vouloir l'alternative végétarienne. On peut vouloir, comme je l'ai fait dans un autre amendement, proposer la sortie du plastique dès 2022. Malheureusement, mon amendement n'a pas été retenu mais je l'ai porté. Peu importe si cela venait de moi ou si cela vient de vous. En l'occurrence, j'ai été élu par les habitants du 18^{ème} comme parlementaire et je n'accepte pas d'être mis en cause pour des affaires d'opportunisme politique parce que je crois qu'en la

matière, vous n'avez pas de leçon à donner puisque vous venez de faire la démonstration que vous voulez récupérer des sujets qui sont d'intérêt général à des fins partisans pour votre parti politique. Je suis bien content de ne plus être dans un parti politique.

Eric LEJOINDRE : Moi, je suis toujours dans un parti politique et je suis bien content d'être dans un parti politique parce que c'est aussi là que s'organise la vie démocratique et que nous arrivons à proposer des alternatives parce que les partis politiques, ce n'est pas un truc de vieux, ce n'est pas un truc ancien ; les partis politiques, c'est ce qui structure la démocratie et c'est d'ailleurs inscrit dans la constitution que les partis politiques contribuent à l'expression du suffrage. S'il n'y a plus de parti politique, il n'y a plus de capacité à exprimer les suffrages. Mme DEMANGEL voudrait rajouter un mot. Je dirai moi aussi pour conclure un mot et nous allons voter cette déclaration très technique mais qui est l'occasion de s'exprimer.

Dominique DEMANGEL : Je me réjouis beaucoup par avance de la richesse des débats qu'on aura sur ce sujet et pour que chacun ait eu le temps de réfléchir et de préparer les débats, je donnerais quand même deux petites informations à intégrer : la première c'est que la délégation de service public dans le 18^{ème} est antérieure à 1995 et donc elle n'a pas été notre choix. La seconde c'est que j'ai été à l'origine de l'introduction du premier menu végétarien dans les écoles du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : C'étaient des précisions tout à fait utiles. Je vais en apporter quelques autres. D'abord, répondre notamment à M. BRIANT et à d'autres. Comme on a eu souvent l'occasion de le dire, mais je le redis que ni moi, ni Mme DEMANGEL ni d'ailleurs je pense M. VAILLANT avant moi, ne faisons du fétichisme de mode de gestion. Comme le disait Dominique, la DSP est le mode de gestion que nous avons trouvé qui est apparu comme ayant un certain nombre d'avantages ; sans doute qu'il a aussi un certain nombre d'inconvénients comme tout mode de gestion possible et imaginable et je suis totalement prêt à en discuter avec le comité de gestion mais plus largement. Nous aurons l'occasion à la prochaine assemblée générale de la caisse des écoles qui se déroulera avant le comité de gestion qui – c'est le problème des agendas – qui sélectionnera le futur délégataire de proposer mais de discuter avec les membres de l'assemblée générale des modalités selon lesquelles nous allons avoir la capacité de rediscuter de l'ensemble de ces questions. On le fera, comme le disait M. BEPPO je pense, avec les membres du comité de gestion mais aussi avec les parents qui le souhaiteront de la façon la plus ouverte possible avec un objectif assez simple, enfin en tout cas ce sera le mien, c'est de trouver le mode de gestion le plus adapté à ce qu'on veut en matière de qualité, en ayant aussi un regard sur les expériences des autres arrondissements parisiens mais aussi d'autres villes de France qui proposent des modèles un peu différents. Je lisais récemment un article sur le fonctionnement de la ville de Lyon qui est assez intéressant dans ses évolutions, même si pour le coup, ils sont en DSP, ce sont des volumes qui sont beaucoup plus importants que les nôtres, vous imaginez, mais en se rappelant aussi de l'histoire dans le 18^{ème} des différents modes de liaison.

Donc, l'objectif pour moi c'est que ce débat soit absolument ouvert, qu'il intègre le plus possible d'acteurs, donc non seulement les membres du comité de gestion et les parents d'élèves mais ce serait bien aussi qu'un certain nombre de responsables de l'éducation nationale puissent s'y joindre, pourquoi pas aussi que nous puissions écouter, auditionner un certain nombre de spécialistes de ces sujets qui pourraient alimenter la réflexion. Cette réflexion, il faut qu'on la commence assez vite parce qu'au fond, si on était éventuellement amené à lancer des évolutions, on a à peine cinq ans pour le faire et cela peut paraître long mais ce n'est pas si long que cela parce que si cela doit amener à des modifications de mode de fabrication, si cela doit amener à des investissements dans les écoles, si cela doit amener... On connaît les durées des travaux de la ville de Paris. Cela veut dire qu'il faut qu'en tout début de prochaine mandature, des décisions puissent être prises et il ne restera

plus qu'assez peu de temps pour les mettre en œuvre. Donc, ce travail, je suis tout à fait prêt à l'entamer parce qu'il a du sens.

Il y a ce qui relève du secret actuel dont parlait Mme DEMANGEL et je veux le redire, il y a beaucoup de bruits qui courent... On a la nécessité que l'ensemble des acteurs de ce dossier respectent absolument, strictement la loi. Je sais qu'ils le font mais il faut que cela dure jusqu'au bout parce que sinon, c'est la mise en cause de notre délibération et donc d'une certaine façon, le risque que nous ayons des difficultés, non pas à la rentrée mais après. Tout le travail que nous avons fait, notamment avec les parents, sur l'amélioration du cahier des charges serait mis à mal si nous ne pouvions pas aller au bout de la démarche dans laquelle nous sommes. Donc, je demande vraiment que – mais je crois que chacun y est très attentif – à ce que tout cela reste absolument dans les clous.

Puis, il y a des choses qui ne relèvent pas du cahier des charges et dont on peut tout à fait discuter. Je le disais pour ce qui est des modes de gestion pour la prochaine assemblée générale de la caisse, de l'alternative végétarienne puisqu'elle figure dans le cahier des charges, donc elle est acquise. Je ne reviens pas sur l'histoire, Mme DEMANGEL l'a très bien fait. Cela m'amène à une réflexion supplémentaire qui est de constater que nous sommes capables de faire évoluer les choses, y compris dans le courant d'un contrat.

L'alternative végétarienne n'était pas prévue au tout départ ; elle a été mise en œuvre au fur et à mesure du temps sous une forme différente, puisqu'elle est obligatoire là où la proposition que nous faisons est de permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir l'alternative au quotidien. Je me rappelle des longs débats que nous avons eus au sein du comité de gestion il y a plusieurs années sur le début de cette alternative végétarienne, avec la nécessité de trouver des solutions pour que des repas végétariens obligatoires soient appréciés. Du travail qui a été indispensable pour faire en sorte que cela puisse se faire dans de bonnes conditions et nous allons continuer à le faire.

On ne peut pas faire porter tout le débat sur l'alimentation, sur la situation des cantines scolaires comme le disait à juste raison M. DURAND et notamment d'une cantine scolaire par rapport à toutes les autres. Il faut que nous, nous fassions le maximum de ce que nous pouvons, que tout au long des années qui viennent, nous continuions à améliorer les choses mais nous ne vivons pas dans une bulle. Ce débat, il est porté nationalement, il doit être porté parisienement. Il l'est grâce au plan d'alimentation durable. Il doit être porté dans le 18^{ème} mais on ne peut pas faire porter à la cantine scolaire et notamment à notre cantine scolaire l'ensemble de ce débat. D'abord, parce que ce ne serait pas juste pour ceux qui s'occupent de la cantine scolaire et puis parce que nous devons aussi la vérité aux habitants et leur dire que nous travaillons dans le cadre de contraintes qui nous dépassent.

Je ne pense pas seulement au fait qu'il n'y a pas – comme le disait M. BEPPO – de cuisine dans les écoles mais que nous sommes dans un environnement dans lequel ces débats sont portés mais ils sont portés différemment. Notre objectif, c'est non seulement qu'on soit les meilleurs possibles mais aussi que les enfants mangent de tout si possible, mais aussi qu'ils retrouvent dans leur assiette à la cantine des choses qui correspondent à ce qu'ils mangent dans leurs familles aussi parce que cela compte, parce que quand on est soumis à une alimentation dont on n'a pas l'habitude, c'est très bien et c'est un grand apprentissage mais c'est compliqué aussi. Donc, il faut que ce débat ait lieu. Moi, je suis tout à fait prêt au contraire à l'avoir dans le cadre – je sais qu'il va continuer à exister – de l'assemblée générale, du comité de gestion et bien au-delà. Les commissions, elles sont ouvertes à tous les membres qui souhaitent y venir. On n'a jamais fermé la gestion de la cantine scolaire et moi, je me réjouis que des parents s'en saisissent, j'espère que beaucoup de parents vont s'en saisir dans la diversité de leurs propres combats individuels. Mais ne faisons pas porter non plus sur la restauration scolaire et sur la cantine du 18^{ème} l'ensemble des maux de la malbouffe en France. Ce n'est pas comme cela que les choses se font. On ne règlera pas

avec la cantine du 18^{ème} le problème de ceux qui vendent des produits surgras, sursalés et sursucrés. Ce qu'on fera, c'est que nous, on ne le fera pas chez nous mais après, ce que les gens achètent et ce que les gens mangent chez eux, nous, on ne va pas s'en occuper parce que moi, je n'ai pas non plus une vision morale de la cantine parce que chacun a bien le droit d'avoir accès à l'alimentation qu'il souhaite.

FAMILLE & PETITE ENFANCE

- 22. 2018 DFPE 8 – Subventions (148 000 €), conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations**
- 23. 2018 DFPE 61 – Subventions (546 194 €) et avenants n°2 à l'association Centre Israélite de Montmartre (18^{ème}) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance**
- 24. 2018 DFPE 108 – Subventions (4 513 822 €) et avenants à l'association ABC Puériculture (16^{ème}) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance**
- 25. 2018 DFPE 123 – Subvention (1 939 685 €) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux**
- 26. 2018 DFPE 140 – Subvention (55 197 €) et avenant n°2 à l'association L'Araignée Gentille (18^{ème}) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18^{ème})**
- 27. 2018 DFPE 146 – Subventions (147 042 €) et avenants avec l'association Arthur et Marine (13^{ème}) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance**
- 28. 2018 DFPE 164 – Subvention (136 137 €) et avenant n°1 avec l'association « Léo Lagrange Nord – Ile-de-France » (80) pour son établissement multi-accueil (18^{ème})**

Violaine TRAJAN : J'ai plusieurs délibérations et comme à chaque fois, ces délibérations traduisent en fait les trois piliers de notre politique municipale pour soutenir les familles de l'Arrondissement mais aussi parisiennes.

En fait, c'est plusieurs subventions qui sont attribuées à des associations de soutien à la parentalité et, concernant le 18^{ème}, il s'agit de CERAF médiation, cette association qui fait du soutien aux parents, du conseil aussi aux parents qui sont en conflits familiaux et qui, maintenant ils ont développé un service aussi de périscolaire qui garde les enfants après l'école. Il s'agit de subvention de 23 000 €.

Je continue avec l'association Centre Israélite de Montmartre qui anime et gère trois établissements d'accueil de petite enfance, rue Lamarck et rue Chevalier-de-la-Barre pour une subvention de 546 194 €.

Je continue avec l'association ABC puériculture qui a deux établissements dans le 18^{ème} impasse du Gué. Nous étions là-bas avec M. MENEDE récemment pour parler de l'environnement de ce passage, justement pour soutenir la crèche mais aussi les habitants. Il y a une réunion bientôt d'ailleurs sur le sujet et une autre crèche située à la Moskowa.

Je continue avec les lieux d'accueil parents-enfants. Nous en avons trois dans le 18^{ème} :

- l'Arbre Bleu,
- la Babillo,
- l'IRAEC.

L'arbre Bleu qui était – cela me permet de citer Home Sweet Mômes – à la journée de l'enfant à la Goutte-d'Or donc qui est très investi dans les quartiers. Babillo également

toujours présent dans les événements de la mairie pour les familles et IRAEC aussi qui en plus délivre des formations pour les professionnels.

Ensuite, l'association Araignée Gentille qui est une crèche associative très ancienne et qui a déménagé plusieurs fois. D'ailleurs, on espère pouvoir lui trouver un local ailleurs puisque elle a besoin de plus d'espace. Donc une subvention de 55 197 €.

Arthur et Marine, association aussi qui est rue Christiani et qui anime un établissement d'accueil petite enfance ; ce sont des partenaires pour l'accueil.

Enfin, l'association Léo Lagrange et donc là, c'est une subvention pour Baudelique. Nous l'avons inauguré en décembre dernier. C'est dans les locaux d'ex-CPAM, un établissement très sympa, très joli et avec des équipes très dynamiques pour une subvention de 136 137 €. Donc, nous avons à la fois la garde pour soutenir les familles, l'info aux parents, ce sont des associations de parentalité, donc cela nous permet d'offrir une vitrine à la parentalité et aussi des associations qui sont solidaires et qui engagent les habitants à être solidaires aussi.

J'en profite puisque le service enfance qui était dirigé par Sylvain COMBE va changer de responsable. J'en profite pour saluer Sylvain COMBE qui était un collaborateur, un chef de service très précieux, vraiment impliqué près des familles et des professionnels. J'espère qu'on aura au moins un autre Sylvain COMBE pour le remplacer.

J'espère que vous allez voter toutes ces subventions. En effet, la conférence avec Serge TISSERON a été très attractive. Il y avait beaucoup de parents au collège Daniel Meyer et c'était très opérationnel comme conseil pour les écrans. Donc, je peux vous donner des conseils si vous voulez pour les trois, six, neuf et douze ans et plus pour encadrer les écrans à la maison et même dans les réunions.

Eric LEJOINDRE : Sur ces délibérations concernant la petite enfance, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

J'ai eu l'occasion de le faire directement aux intéressés mais j'ai envie de le faire publiquement mais j'en profite pour saluer vraiment chaleureusement l'ensemble de l'équipe qui a organisé et animé avec beaucoup de talent le festival des tout-petits. Cela a été, cette année encore, une très, très, très belle réussite à La Chapelle, à Pajol dans ce square Rosa-Luxemburg qui vraiment était rempli de familles, de bébés, de gens qui étaient de bonne humeur et ils ont vraiment fait un travail cette année encore exceptionnelle. Le travail du conseil des parents en crèche du 18^{ème} est d'un dynamisme reconnu partout, reproduit d'ailleurs à beaucoup d'endroits. Je pense que c'est aussi une belle façon de montrer qu'il est formidable d'être parent dans le 18^{ème}. Ce n'est pas toujours facile parce que les sujets d'espace, les sujets de mètre carré, mais on a de la chance aussi d'avoir nos enfants et de pouvoir leur donner la chance de grandir dans le 18^{ème} et c'est vraiment très réjouissant.

Violaine TRAJAN : On a fait un bilan avec les conseils des parents. Il y a eu 1 800 familles qui sont passées à l'évènement. C'est beaucoup plus que l'an dernier et remercier Marie-Madeleine **GUET** qui a incroyablement investi. Pour la petite histoire – puisque je parlais de la solidarité le 18^{ème} donne envie – Marie-Madeleine a quitté son job pour se consacrer à 100% au festival des tout-petits parce qu'elle a une ambition importante pour cet évènement, c'est de le démultiplier ou le faire vivre d'une manière plus forte. Donc, je la salue pour ce risque qu'elle prend pour les tout-petits et pour le 18^{ème} et pour Paris.

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

29. 2018 DAE 201 – Hôtel d'activités 17/25 bd Ney (18^{ème}) – Avenant au bail à construction avec la CDC et OSICA

Afaf GABELOTAUD : Délibération extrêmement technique, donc j'essaierais d'être concise et je vais vous expliquer en quoi cela consiste. Il s'agit donc pour l'Hôtel d'activités 17/25, boulevard Ney d'un avenant au bail à construction avec la CDC et OSICA. Il y a eu plusieurs modifications depuis des années mais aujourd'hui, il nous faut une nouvelle rectification puisqu'il faut mettre à jour le bail à construction pour en adapter l'assiette, la description des volumes, de l'état descriptif de division en volumes et la rédaction de servitude non aedificandi au bénéfice de la parcelle CV61.

Le présent avenant n'a absolument aucune incidence sur les descriptions de construction, de loyer du bail, ni modification de l'économie du contrat. C'est absolument technique ; je vous invite à voter favorablement cette délibération.

ECONOMIE CIRCULAIRE

30. 2018 DAE 75 – Budget Participatif Subventions (340 000 €) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets « Ouverture de commerces circulaires : magasins 100% vrac et ateliers de réparation »

Frédéric BADINA-SERPETTE : Une délibération pas technique du tout et très pratico-pratique puisqu'il s'agit aujourd'hui de vous présenter des subventions et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projet « Ouverture de commerces circulaires magasin 100% vrac et ateliers de réparation ».

On a lancé depuis le début de la mandature un plan économie circulaire qui inscrit dans notre stratégie le fait de limiter les déchets, de lutter contre toutes les formes de gaspillage et notamment le gaspillage alimentaire et aussi de pouvoir réparer ces objets.

En 2017 et 2016, un budget participatif sur ces sujets a été présenté aux Parisiens et deux projets en particulier sur tout Paris ont été votés. « Tous récup » en 2016 et en 2017, un budget participatif consacré à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ils ont chacun recueilli 18 000 et 16 000 votes. Ces deux budgets participatifs nous permettent aujourd'hui de pouvoir vous présenter un certain nombre de projets au niveau parisien mais notamment deux dans le 18^{ème} qui sont assez intéressants et qui vont pouvoir bénéficier au travers de ces subventions d'une aide à l'investissement et d'un appui pour trouver un local pour pouvoir s'installer. Il y aura donc un projet de commerce en vrac, de 100% vrac qui sera certainement installé du côté de Barbès et puis le deuxième projet concerne une structure que nous connaissons bien parce qu'elle intervient régulièrement dans le 18^{ème} une fois par mois aux ateliers Carton plein pour réparer les vélos. Il s'agit de la structure Solicycle que l'on va accompagner au travers d'une subvention qui lui permettra ensuite de pouvoir s'installer dans un local dans le 18^{ème} arrondissement.

Eric LEJOINDRE : L'occasion pour moi de rappeler que le 18^{ème} est quand même un arrondissement dans lequel sur le plan de l'économie circulaire mais surtout sur le plan de l'économie sociale et solidaire, nous sommes plutôt en pointe.

EMPLOI

31. 2018 DDCT 34 – Subventions (87 000 €) à dix-neuf associations, conventions et avenants au titre de l’insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l’emploi

Claudine BOUYGUES : A destination des Parisiennes très éloignées de l’emploi, une délibération qui présente le travail de plusieurs associations sur Paris mais où le 18^{ème} est sollicité pour trois délibérations, à savoir une pour le CERAF solidarité qui organise une action concernant un coach pour l’emploi pour un montant de 3 000 €, l’école normale sociale que vous connaissez tous pour son action d’insertion sociale en faveur des femmes d’origine étrangère et domiciliée dans le 18^{ème} arrondissement et enfin, Joséphine pour la beauté des femmes – tout est dit dans le titre – qui aide des demandeuses d’emploi à arriver on va dire peignée, maquillée pour des entretiens d’embauche et cela, c’est extrêmement précieux, pour un montant de 3 000 € également.

Pour ces délibérations, je vous demande de voter favorablement.

Afaf GABELOTAUD : Dans le cadre de mes fonctions en tant qu’adjointe au Maire en charge de l’emploi, je voulais rappeler tout l’engagement de la Mairie de Paris en faveur justement de ce public qui est très fragile. Cela, on ne le répètera jamais assez mais c’est vrai que le public féminin, et parisien en l’occurrence, connaît des difficultés majeures d’insertion à l’emploi à partir d’un certain âge pour différentes raisons. D’une part, c’est vrai que les choses se creusent à partir de 30 ans quand on commence à fonder des familles, quand on met sa carrière personnelle de côté parce que l’équilibre en France se fait ainsi et puis, elles sont beaucoup plus victimes aussi de la discrimination à l’âge. Donc, on a des problématiques majeures et quand on cumule à ces problématiques-là qui sont déjà très généralistes, des problématiques qui sont liées à la monoparentalité mais aussi au fait de mal parler le français ou d’avoir peu de qualification, je voulais vraiment, vraiment, vraiment, sensibiliser les uns et les autres et c’est vrai qu’on a des associations, notamment dans le 18^{ème} mais dans l’ensemble de Paris qui font un travail absolument remarquable et quand je dis remarquable, c’est vraiment de la dentelle et je ne peux que féliciter ces associations et toutes ces personnes qui s’engagent auprès de ce public très fragile.

POLITIQUE DE LA VILLE

32. 2018 DDCT 79 – Subventions (254 300 €), 15 conventions pluriannuelles d’objectifs et 6 avenants avec 21 associations pour le financement de 43 projets sur les quartiers populaires

33. 2018 DDCT 111 – Subventions (502 700 €) et conventions à 166 associations pour le financement de 213 projets dans les quartiers populaires parisiens – Deuxième enveloppe 2018

34. 2018 DDCT 117 – Subventions (100 000 €) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l’édition 2019 du Budget Participatif

Maya AKKARI : Première délibération, une fois n’est pas coutume, une délibération de fonctionnement pour de nombreuses associations du 18^{ème} qui interviennent dans nos quartiers populaires. Donc 24 000 € au total pour toutes ces associations que vous connaissez comme l’Amicale Dax, l’ATNT, Compagnie Graines de soleil, Compagnie Résonances, Cultures sur cour, le Grajar, la Bande à Godot, la Sierra Prod, la Table ouverte, La Moskowa qui a organisé la fête « T’as lu mon mail » il y a deux semaines, Oasis 18, Simplon en Fêtes, Sirius Production, Vergers Urbains.

Comme vous le savez, la fête, pour la Politique de la Ville n'est pas une fin en soi, mais permet de tisser du lien, de créer du lien entre les différentes associations, les faire travailler entre elles pour, petit à petit, monter des projets d'une plus grande amplitude. J'en veux pour exemple la fête hier dans le quartier Blémont, le quartier Blémont est un nouveau quartier en Politique de la Ville, les équipes, les directions ont mis quatre ans à monter cette fête. C'est un travail de fourmi. Il a fallu aller chercher les partenaires un à un et hier, il y avait beaucoup de monde dans cette fête. Les gens ont appris à se connaître. De nombreux projets déjà commencent à naître à travers ce travail partenarial. A travers la fête, nous construisons des choses en lien avec l'emploi, l'éducation, le cadre de vie, etc. Cela était la première délibération.

La seconde, une délibération d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 21 000 € pour l'amélioration du cadre de vie, donc pour la Salle Saint-Bruno, Gaby sourire, les Fourmis vertes, la Fève et puis une mention spéciale ce soir pour les Petits Débrouillards puisque dans ce cadre-là, vous allez les subventionner à hauteur de 10 000 € pour leurs interventions à la résidence Valentin-Abeille. Les Petits Débrouillards, c'est très spécifique, c'est un projet sur la culture scientifique, ce qui est assez rare. C'est pour cela que j'ai fait un petit clin d'œil ce soir pour le travail de cette association.

Eric LEJOINDRE : Mme PREMEL, un mot sur la DDCT 117.

Danièle PREMEL : C'est une explication de vote. En effet, les élus communistes front de gauche avaient déposé un amendement à l'occasion des débats budgétaires de 2016 demandant un accompagnement particulier en direction des habitants des quartiers Politique de la Ville dans le cadre du budget participatif. Cette démarche d'aller vers est essentielle et si nous voulons que le budget participatif soit approprié à toutes les Parisiennes et les Parisiens, pour être un véritable outil de démocratie locale, le budget participatif ne peut être réservé à celles et ceux qui sont les mieux informés des dispositifs municipaux.

Nous avons en revanche, par rapport à cette délibération qui ne concerne pas que le 18^{ème} deux réserves. Compte tenu du calendrier très dense du budget participatif, il nous semble que ce n'est pas d'actions ponctuelles dont nous avons besoin mais plutôt de renforcer les équipes qui suivent tout au long de l'année les différentes phases qui s'enchainent du budget participatif et plus particulièrement dans la mise en œuvre et le suivi.

Les services de la participation citoyenne qui suivent le budget participatif sont aujourd'hui largement sous-dotés en personnel. Les agents de la Ville de Paris sont à bout de souffle aujourd'hui pour mettre en œuvre les projets votés lors des éditions précédentes du budget participatif. Aussi, nous souhaiterions, pour assurer le meilleur travail en direction des quartiers populaires que la Ville de Paris étudie la possibilité d'utiliser la somme de 100 000 € prévue dans cette délibération pour renforcer les services afin de traiter ces questions et de répondre aux besoins.

Il nous semble qu'il serait pertinent pour 2019 d'autre part de faire une année blanche que nous mettrions à profit pour mettre en œuvre le maximum de projets adoptés lors des votes depuis 2014 mais aussi d'en profiter pour enrichir notre réflexion de l'expérience des années passées et de tirer un bilan y compris avec les Parisiennes et les Parisiens pour pouvoir notamment en vue de 2020 améliorer le budget participatif grâce aux remarques et retour des habitants et enfin de permettre que l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens puissent s'approprier le budget participatif et prendre connaissance du bilan approfondi des associations, que ce budget participatif ne soit pas seulement dans la continuité mais dans l'amélioration du dispositif en fonction d'un retour d'expérience coconstruit avec les habitants.

Compte tenu de ces interrogations, nous nous abstenons pour cette délibération.

Eric LEJOINDRE : C'est vrai que la question du budget participatif et de son fonctionnement, ce qui est une grande nouveauté, un grand acquis d'ailleurs de cette mandature, personne ne reviendra jamais en arrière sur l'existence des budgets participatifs d'investissement, la question se pose sur les quartiers populaires même s'il me semble – mais il faut le vérifier, je n'ai pas de chiffres en tête – que nous sommes parvenus à faire en sorte que de plus en plus de projets émergent, y compris dans les quartiers populaires, même si c'est vrai, ce n'est pas forcément là qu'il est le plus facile de les faire soutenir.

De façon peut-être un peu contrintuitive pour certains, il me semble, peut-être parce que dans les quartiers populaires, en tout cas dans les quartiers dits en Politique de la Ville, il y a une structuration associative assez forte ou parce que l'accompagnement par les équipes de développement local existe, il me semble qu'on a souvent des projets qui sont peut-être plus longs à émerger mais qui sont parfois plus construits. La difficulté du budget participatif de mon point de vue est plus d'arriver à faire en sorte que les citoyens proposent, non pas une idée mais un projet. C'est vrai dans tous les quartiers, pas seulement dans les quartiers populaires. Comment on passe de « j'ai une bonne, je vous propose de la partager » à « j'ai un beau projet et je vous propose de le construire avec moi ». C'est cet accompagnement qu'il faut faire. Cet accompagnement est utile. Après, tous les débats seront possibles sur le mode de fonctionnement des budgets participatifs mais il faut qu'on tienne bon.

C'est vrai que c'est long, que c'est compliqué, que c'est dur pour les directions et notamment pour la direction de la voirie et des déplacements, qui est très sollicitée puisque, quand on propose aux gens d'améliorer la vie dans leur quartier, ils pensent d'abord à ce qui se passe dans la rue. D'ailleurs, on le verra dans la suite parfois avec des demandes contradictoires qu'il faut arriver à gérer. En tout état de cause, ce sont de très beaux projets que nous menons.

EGALITE, INTEGRATION ET INCLUSION

36. 2018 DDCT 102 – Subventions (100 000 €) à douze associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes

Nadine MEZENCE : Pour prévenir les inégalités de demain et construire une véritable culture de l'égalité, la Ville de Paris fait le choix de soutenir des actions de sensibilisation visant à promouvoir une éducation égalitaire et à l'égalité en luttant contre les stéréotypes sexistes.

Ce projet de délibération vous propose de subventionner des actions de deux associations sur le 18^{ème} arrondissement. L'association Je Tu Il qui intervient auprès des jeunes sur ou en dehors du temps scolaire. Ces ateliers se composent d'une fiction et d'une mosaïque de connaissances dont la thématique majeure est le consentement permettant de traiter également la question de l'orientation sexuelle et du handicap.

L'objectif de ce projet est de prévenir les violences sexistes et sexuelles en s'appuyant sur la formation des professionnels qui accompagnent ces jeunes au quotidien et adultes ressources avec lesquels l'action est organisée. Le 18^{ème} est concerné par deux lycées : le lycée Edmond-Rostand et le lycée Camille-Jenatzy.

La deuxième est l'association Accueil Goutte-d'Or qui travaille sur l'égalité femmes-hommes pour les primo-arrivants. L'objectif de ce projet est de proposer et de sensibiliser des jeunes primo-arrivants issus de cultures très diverses au concept d'égalité entre les femmes et les hommes, d'une part, en s'appuyant sur le vécu du groupe, d'autre part, en menant une réflexion appuyée sur des recherches et des rencontres.

L'association entend aborder les inégalités dans le monde du travail, notamment l'égalité salariale ou l'orientation professionnelle. Pour cette association, la subvention proposée est de 2 000 €.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

37. 2018 DDCT 29 – Subventions (63 500 €) à sept associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

38. 2018 DDCT 94 – Subventions (110 000 €) à 24 associations, conventions et avenant, pour le financement d'actions au titre de la lutte contre les discriminations

Ian BROSSAT : Deux délibérations effectivement qui renvoient à la lutte contre les discriminations. La première est la DDCT 29, il s'agit des subventions d'un montant de 63 500 € à sept associations qui interviennent dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. L'une d'entre elles concerne particulièrement le 18^{ème}, il s'agit de l'association Capoeira Viola qui intervient beaucoup dans notre Arrondissement et a des locaux rue Tchaïkovski, dans un local de la régie immobilière de la Ville de Paris.

La deuxième délibération qui relève de ma délégation, c'est la DDCT 94, il s'agit de la subvention d'un montant de 110 000 € à 24 associations. Là aussi, l'une d'entre elles est particulièrement implantée dans notre Arrondissement, il s'agit du Comité Action au logement, subvention de 5 000 €. L'association Comité Action au logement vise à aider les demandeurs de logement à faire valoir leurs droits et à échapper à toute forme de discrimination dans l'accès au logement.

Je vous invite à les voter toutes les deux.

SPORTS

39. 2018 DJS 1 – Subventions (46 000 €) à 22 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème})

40. 2018 DJS 18 – Subventions (34 250 €) à 20 associations sportives locales (18^{ème})

Evelyne DAMS : Cette délibération concerne à la fois le sport et les quartiers Politique de la Ville. Nous avons sept associations pour le 18^{ème} arrondissement qui ont répondu aux appels à projets que nous avons retenus conjointement avec ma collègue Mme AKKARI concernant la Politique de la Ville.

Juste deux, trois mots sur chacune, nous avons :

- l'académie Football Paris 18 qui développe avec succès le football féminin ;
- l'association de prévention spécialisée qui propose des ateliers de boxe éducatifs avec des focus sur l'hygiène de vie : alimentation, toxicomanie ;
- la compagnie Résonnance qui associe cette fois-ci le foot et l'expression artistique ;
- Lapelcha pour le quartier de la Chapelle, avec le basket, la boxe anglaise et le double dutch, c'est un sport ludique à base de cordes à sauter version hip-hop ;
- l'association Amunanti avec des activités sportives qui favorisent les passerelles interculturelles et beaucoup d'animation locale ;

- association Oasis 18 qui, à travers le football, cible spécialement les jeunes adultes de 18 à 30 ans. Il faut noter que cet âge de 30 ans correspond à un glissement de plus en plus tardif des seuils d'autonomie ;
- Réussir Paris 18 qui vise à réduire le décrochage scolaire des jeunes joueurs de football et en l'occurrence, ceux de l'espérance sportive parisienne l'ESP 18.

Donc, beaucoup de football, c'est un peu la période, à visée éducative et sociale. Le montant total est de 46 000 € dont 9 500 € pour les associations du 18^{ème} arrondissement.

Nous avons également une nouvelle séquence de subventions au titre du sport de proximité. Ce sont neuf associations scolaires attachées aux établissements de l'Arrondissement notamment les collèges, ainsi qu'onze associations sportives avec des activités aussi diverses que la plongée, les arts martiaux, l'haltérophilie, la gymnastique, la danse, le basket, le futsal.

Donc, 20 associations pour un montant total de 34 250 €, pour lesquelles je vous prie de bien vouloir délibérer favorablement.

Christian HONORE : Nous allons voter ces deux délibérations qui portent sur les subventions pour des associations sportives, je ne vais pas revenir sur l'importance du sport dans notre société et dans le 18^{ème} arrondissement, mais j'aimerais faire une petite remarque, encore faut-il veiller à ce que les équipements sportifs soient bien entretenus.

Je fais les références, si vous le permettez, au stade du Championnet. Nous y sommes allés et des sportifs, des associatifs nous ont fait remarquer qu'il y a un affaissement des cours, si bien qu'on met des barrières et les enfants ne peuvent pas l'utiliser. Nous savons que vous avez été interpellé à ce sujet, M. BOURNAZEL vous a envoyé une lettre à ce sujet. A ma connaissance, il n'y a pas eu de réponse. Donc, j'aimerais savoir si vous pouvez nous donner des informations sur l'état du sous-sol parce qu'il s'agit de cela au stade du Championnet : quels travaux vont être entrepris et dans quel délai ?

Eric LEJOINDRE : Tout le monde dit stade Championnet et on a raison mais officiellement, il s'appelle maintenant Jesse-Owens. Nous avons, avec Mme DAMS et les services constatez ces difficultés sur un certain nombre de lieux sur ce stade qui est dans le quartier bien nommé des Grandes-Carrières, on se doute assez bien de pourquoi cette réalité existe.

On a diligencé – je veux remercier notamment Laurent BEGARD, cadre technique à la mairie du 18^{ème} – un certain nombre d'études qui ont amené à constater ces difficultés, à constater aussi, en discussion avec l'association Championnet Sport, la nécessité de remédier avant tout à cette difficulté. Nous sommes en train de regarder s'il est possible de valoriser les montants qui avaient été obtenus au budget participatif pour le stade Championnet sur ces travaux prioritaires pour faire en sorte que nous puissions intervenir assez rapidement.

Il n'y a pas de danger direct au sens propre du terme, mais il y a une perte de qualité et d'usage sur ce site à laquelle nous voulons remédier assez vite. D'ici septembre et peut-être un peu après, on devrait avoir une idée plus précise de la temporalité des travaux à effectuer rapidement sur ce site. Comme quoi, on peut lier budget participatif et travaux quand c'est utile.

Voilà où nous en sommes, on suit avec Mme DAMS tout cela de très près.

JEUNESSE

36. 2018 DJS 185 – Subventions (14 000 €) au titre de la jeunesse à sept associations dans le cadre de la Politique de la Ville (18^{ème})

37. 2018 DJS 187 – Subvention (3 000 €) au titre de la Jeunesse à l'association La Compagnie du Son des Rues (18^{ème} - 19^{ème})

Cédric DAWNY : J'associe dès à présent ma collègue Mme AKKARI sur ce projet de délibérations, délibération DJS 185 DDCT puisque toutes les actions mentionnées ont été présentées dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville 2018.

Si je vous parais un peu redondant, vous allez entendre un certain nombre d'associations avec lesquelles on travaille et moi, c'est plus sur le plan jeunesse :

- 4 000 € pour l'association Oasis 18 pour son action Atelier loisir enfance et jeunesse ;
- la compagnie des Réveillés : 2 500 € pour son projet de septième art qui vise à réaliser des petits courts métrages ;
- l'académie Football Paris 18 sur toutes les prises d'initiative citoyenne et le développement d'une dynamique autour des valeurs républicaines ;
- 1 500 € pour une nouvelle association Avenir plus sur l'éducation, la santé, le parcours et les soins fléchés avec une particularité, c'est l'association des familles ;
- la compagnie de l'Astre Acteur dans ma ville pour 1 500 € qui touche des jeunes de 13 à 18 ans autour de projets qui ont sied au théâtre, à la photo, à la vidéo ;
- de nouveau l'association Réussir Moi Aussi pour le développement du réseau parce qu'on sait que dans un certain nombre de quartiers, ce qui peut manquer, c'est le réseau et rappeler qu'on a été parmi les premiers dans le 18^{ème} arrondissement à développer une bourse des stages pour les jeunes de troisième ;
- j'en finirais avec une structure assez rigolote dans sa manière de faire One Two Three Rap puisque c'est l'apprentissage de l'anglais via la culture hip-hop.

La deuxième, la Compagnie du Son et des Rues qui intervient également sur le 19^{ème} arrondissement mais je parlerais ce soir du 18^{ème}. Le projet s'intitule Culture et il s'agit de stages d'initiation à la pratique documentaire pour des jeunes entre 11 et 16 ans. C'est un programme qui va se débiter dès cet été et qui trouvera un prolongement sur le temps scolaire avec les collégiens des collèges Aimé-Césaire et Marx-Dormoy. C'est une subvention à hauteur de 3 000 €.

ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE

38. 2018 DEVE 86 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

39. 2018 DEVE 113 – Budget participatif « Cultiver en Ville » – Subventions (18 200 €) à douze associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés

40. 2018 DEVE 114 – Budget participatif « + de nature en Ville » – Subventions (34 500 €) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité »

41. 2018 DEVE 119 – Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Philippe DURAND : La première – vous commencez à en avoir un peu l'habitude – c'est la distribution de graines et de bulbes aux Parisiens et aux Parisiennes. On en a fait en 2016,

en 2017, en 2018. Il y a aussi un concours photo qui a été fait sur Végétalisons Paris. Tout cela s'intègre dans une politique globale qui est assez connue maintenant par le permis de végétaliser et dans le 18^{ème} arrondissement par Végétalisons notre 18^{ème}.

J'en profite pour faire un petit aparté puisque la végétalisation de la rue Jean-Cottin va recevoir un prix aux rencontres du développement social le 28 juin prochain.

Là, nous allons distribuer 40 000 graines d'anémones et 50 000 sachets de graines de variété à la rentrée, au mois de septembre-octobre pour que cela puisse être mis et que cela puisse pousser au printemps sur tout Paris, ce sera distribué dans deux sites parisiens et par les mairies d'arrondissement. Le montant de l'opération est estimé à 36 900 € pour les bulbes et 55 000 € pour les graines. C'était pour la première délibération.

La deuxième cumule le budget participatif « Cultiver en Ville » et l'appel à projets sur les jardins partagés qui étaient sur la gestion quotidienne ou l'amélioration des travaux d'aménagement dans les parcelles de jardins partagés.

Pour mémoire, il y a à peu près 120-125 jardins partagés sur tout Paris, il y en a environ une douzaine sur le 18^{ème} arrondissement ; quinze projets ont été reçus au niveau parisien et treize ont été retenus.

Dans le 18^{ème}, il s'agit de la Goutte Verte pour le projet d'aménagement rue Richomme, transformer cette petite parcelle en lieu pédagogique et de découverte d'un écosystème urbain pour 1 600 € : 1 000 € en fonctionnement et 600 € sur le budget participatif en investissement.

La deuxième aide est pour Emmaüs Solidarité pour le développement de jardins partagés et solidaires d'insertion sociale par le jardinage autour du jardin Saint-Laurent qui est dans le 10^{ème} et le jardin Jessaint dans le 18^{ème} pour un montant de 2 000 € pour ces deux jardins.

Les dépenses de fonctionnement seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris et les dépenses d'investissement au budget participatif Cultiver en Ville.

La 119, ce sont des subventions accordées dans le cadre de la Politique de la Ville comme pour la jeunesse tout à l'heure avec les sports. Sur tout Paris, cela concerne quinze associations et dix-huit projets. Pour le 18^{ème}, cela concerne quatre associations et sept projets.

L'association Halage pour le jardin solidaire l'Univert située rue Polonceau pour 1 000 € et 2 000 € pour la mobilisation d'un collectif d'habitants autour du jardin laborieux Clignancourt au sein des HBM.

Cela concerne aussi la fabrique documentaire pour Ciné Jardin qui fait traditionnellement du cinéma dans les jardins partagés fin août, début septembre, mi-septembre à peu près. Cela concerne Vergers Urbains pour deux projets :

- un dans le 18^{ème}, un dans le 20^{ème} ; dans le 18^{ème}, c'est Chapelle Comestible 0.5 sur le quartier du même nom pour 2 000 € ;
- dans le 20^{ème}, c'est pour le jardin partagé Le Verger Partagé Fleury pour 3 000 €.

Il y a aussi une aide pour les jardins du Ruisseau pour deux projets :

- le premier est pour la médiation culturelle autour de leur fête Danse sur les rails qui a lieu en général le premier weekend de juillet pour 700 € ;

- pour un projet d'insertion professionnelle pour des jeunes du quartier, en lien avec l'association Intermédiaire Réagir et le club de prévention Relais 18 pour 1 000 €. Ils engagent huit jeunes sous forme de stage pour les insérer, à faire un lien au niveau des métiers de la culture et rencontrer les artistes qui participent à la vie des jardins du Ruisseau.

« + de nature en Ville », dans le 18^{ème} concerne l'association au Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement d'Ile-de-France dite GRAINE dont le siège social – de mémoire – est 17, rue Caperon. C'est un centre de ressources et ils doivent développer des ateliers dans toute l'Ile-de-France. C'est un projet Ile-de-France mais ils sont basés dans le 18^{ème}. De mémoire, 24 rendez-vous sont prévus pour sensibiliser et faire découvrir aussi la nature et la biodiversité. C'est pour un montant de 3 000 €.

On a aussi l'association Halage pour sensibiliser aux principes de l'agriculture biologique, de la permaculture, de la biodynamique pour un montant de 800 €.

Eric LEJOINDRE : Sur ces quatre délibérations, y a-t-il des demandes de prises de parole ? C'est vrai que cela fait partie d'une politique globale importante qui consiste à faire en sorte qu'on ramène plus de végétal en ville.

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

42. 2018 DVD 24 – Plan vélo – Approbation du plan triennal 2018-2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France

Gilles MENEDE : Je vais vous parler du Plan vélo et de l'approbation du plan triennal 2018-2020 pour autoriser la Maire de Paris à solliciter des subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.

Je pourrais vous refaire tout un historique en disant que la Ville de Paris mène une politique ambitieuse en faveur des modes de déplacement, pour cela, elle a développé un Plan vélo avec un schéma directeur en 2015, schéma qui court de 2015 à 2020 avec un objectif de triplement de la pratique du vélo pendant cette mandature, parce qu'on a un frein à la pratique du vélo, c'est que la circulation et la cohabitation avec les différents trafics motorisés est difficile. Donc, il s'agit d'offrir un réseau cyclable sécurisé, confortable, maillé, couvrant l'ensemble du territoire et adapté à la configuration de chaque voie.

Le Plan vélo a proposé le développement d'un réseau important de pistes et aménagements cyclables pour encourager ce recours au vélo dans les déplacements dans Paris. Plusieurs aménagements ont déjà été livrés ou sont actuellement en travaux. Sur le schéma directeur, vous avez un réseau express vélo puis, un réseau cyclable structurant et des aménagements cyclables secondaires. On pourrait donner des exemples avec par exemple les pistes bilatérales sur l'avenue de la Grande-Armée, le premier tronçon de la rue de Rivoli ou encore le quai François-Mauriac.

Le reste du programme du Plan vélo est en cours de réalisation à travers les axes structurants : la rue de Turbigo, le boulevard Arago, des rues à sens unique avec piste ou bande cyclable à contresens et des couloirs bus élargis, ouverts au vélo.

Dans le 18^{ème}, vous savez tous qu'on a le projet d'aménagement cyclable sur la rue Marcadet, de l'ensemble de cette rue, de la place Louis-Baillet à Guy-Môquet dont les travaux ont recommencé actuellement depuis début juin sur la partie Louis-Baillet Poissonniers et qui vont se poursuivre pendant l'été du boulevard Barbès à la rue Ramey,

pour repartir par l'ouest de l'Arrondissement et se terminer normalement tous ces travaux à l'été 2019.

Depuis 2015 et c'est à souligner, différentes campagnes aussi du budget participatif sont venues compléter ce programme du Plan vélo. L'objectif initial des 10 000 places de stationnement supplémentaires est quasiment atteint. On va continuer avec un renfort de l'offre qui se poursuivra tant pour le stationnement de surface que pour des stationnements sécurisés et dans l'égard en faveur d'une certaine intermodalité.

Comment se financent toutes ces opérations ? Elles sont susceptibles de recevoir un financement de la Région. La Région a déjà subventionné en 2015 des initiatives cyclables, du stationnement vélo et a participé au programme d'extension des zones 30. En 2017, le conseil régional Ile-de-France a voté un Plan vélo régional qui redéfinit les orientations de la Région Ile-de-France pour développer la pratique du vélo. Il est globalement identique à la politique menée précédemment mais désormais, la Région Ile-de-France subordonne sa participation financière à la production d'un document stratégique territorial se déclinant en plan d'actions, sous forme d'un programme d'opération sur trois ans. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a fourni ce document stratégique territorial et pour poursuivre ce cofinancement Plan vélo 2015-2020.

Des opérations qui y figurent, elles sont éligibles à des subventions autour de 50 % du coût hors taxe dans la limite d'un certain nombre de plafonds que je ne vais pas citer ici. Pour cette première délibération sur le Plan vélo, je vous demande simplement d'approuver le plan triennal pour le vélo et d'autoriser la Maire de Paris à solliciter les subventions correspondantes à la Région Ile-de-France.

Laurent QUEINNEC : Naturellement, nous allons voter cette délibération pour le développement du vélo à Paris à travers une demande de subvention à la Région. On notera d'ailleurs que celle-ci vient d'allouer une enveloppe de 4,5 millions d'euros à ce titre au mois de mars dernier.

Maintenant et vous l'avez mentionné, M. MENEDE, cette délibération est l'occasion de faire un bilan ainsi que de voir quelles sont les projections à échéance de 2020. S'agissant du bilan, c'est un petit peu compliqué parce que si l'on s'en tient aux pistes cyclables protégées, il n'y a aucun chiffre vraiment dans ce qui est communiqué, notamment en termes de kilomètres. Pour cela, on est obligé de se référer à Paris en Selle qui dispose d'un observatoire et qui nous apprend que simplement 12 % de l'objectif a été réalisé. Il y a donc énormément de retard et c'est un vrai problème.

Pour compenser ce retard, des objectifs sont très ambitieux, vous en conviendrez, tellement ambitieux qu'on se demande s'ils sont réalistes. C'est-à-dire qu'en 2020 par exemple, alors que seulement 13 km ont été réalisées en termes de piste cyclable protégée, on a 52 km qui sont prévues. Donc, question : est-ce que ce plan triennal est réaliste ? Je rappelle que c'est ce plan triennal qui permet d'obtenir ici la subvention du Conseil régional.

On va regarder plus précisément pour le 18^{ème} arrondissement. J'ai la chance de faire partie du Comité vélo et il y a un projet Marcadet-Ordener qui est très intéressant mais je vois que dans les réalisations prévues en 2020, il y a une piste cyclable protégée boulevard Barbès. Puissiez-vous y arriver. Simplement, il y a eu beaucoup de discussions, il n'y a pas de projets. Je ne vous jette pas la pierre, nous n'avons pas de projets non plus, c'est très difficile, c'est très compliqué.

Il n'y a même pas le projet Barbès en termes d'études sur le bilan en 2018, il n'y a pas de projet. Vous avez l'outrecuidance de placer une piste cyclable protégée boulevard Barbès en

2020. Cela confirme tout simplement que les objectifs ne sont pas réalisables, cela s'accumule avec le retard dont je parlais tout à l'heure.

Donc oui, nous votons cette délibération mais avec des réserves, pas des réserves sur la subvention naturellement, mais avec des regrets le retard et le côté irréaliste du projet triennal.

Pierre-Yves BOURNAZEL : J'aurais particulièrement plaisir à autoriser la Maire de Paris sur cette délibération de permettre de développer ce plan triennal en lien avec la Région Ile-de-France. Simplement, j'ai échangé à plusieurs reprises avec des associations dont Paris en Selle et voici les éléments qui m'ont été fournis et que je voudrais mettre ici en débat face à la délibération qui nous est proposée.

D'abord, l'objectif du Plan vélo est de créer 124 km de pistes cyclables protégées. La Maire de Paris dit qu'elle va créer 700 km d'aménagement cyclable mais elle y inclut : les couloirs de bus, les simples bandes cyclables et les doubles sens cyclables créés automatiquement lors du passage d'une rue à sens unique en zone 30.

Entre 2015 et 2018, 459 km ont ainsi été créés par la mise en œuvre des zones 30. Selon l'observatoire du Plan vélo mis en place par Paris en Selle et les chiffres qui m'ont été donnés, voici le bilan des aménagements en site propre réalisés depuis l'adoption du Plan vélo : 0 km en 2015, 5,3 km en 2016, 8,6 km en 2017 ; 12 % seulement des pistes en site propre ont été réalisées et 17 % ont été définitivement abandonnées. Il reste encore 71 % à réaliser alors que 70 % de la mandature s'est écoulée.

La qualité de certains aménagements est aussi contestée par les cyclistes et notamment par cette association.

Ma question est très simple, est-ce que les objectifs donnés par la Maire de Paris en 2014 seront tenus et sont-ils réalisables ? Malheureusement, je crains que non. Quels sont les éléments qui nous permettent de dire qu'elle va accélérer ?

Concernant le stationnement, la délibération indique que l'objectif de 10 000 places est en passe d'être atteint, mais là encore, l'observatoire du Plan vélo indique que seulement 4 000 places ont été créées. Qui dit vrai ? Est-ce que l'on peut avoir des chiffres extrêmement précis de la part de la ville, étayés et prouvés.

Par ailleurs, j'en profite pour appuyer une idée, nous avons besoin de développer dans l'intérêt général des hangars à vélo, notamment auprès des gares et des stations importantes de Paris, mais aussi dans les quartiers, par exemple lorsque vous avez un certain nombre d'habitants qui utilisent des vélos – j'allais dire Vélib' malheureusement, c'est de plus en plus compliqué – mais des vélos personnels, il faut qu'ils puissent, à travers une application dire qu'ils ont besoin d'un parking et lorsqu'il y a par exemple dix habitants dans une même portion de rue qui utilisent un vélo, automatiquement, une place de stationnement pourrait être transformée en gare de dix vélos. Essayons d'avancer de manière extrêmement concrète, mais déjà partons sur des bases solides et fiables. Or, les chiffres qui sont donnés par la délibération, parfois un peu évasifs qui sont surtout des objectifs, sont contredits par les associations elles-mêmes.

Didier GUILLOT : Je confirme, ayant moi aussi rencontré l'association Paris en Selle, les chiffres qui viennent d'être donnés à plusieurs reprises. Ayant participé au Comité vélo, je me réjouis vraiment du projet en particulier de la rue Marcadet qui est pour moi un très beau projet pour le 18^{ème}. Il n'en reste pas moins que quand on regarde le Plan vélo dans l'ensemble sur Paris et là, je m'extrait de ce qui est fait et pas fait, si on allait au bout et qu'il était complètement réalisé, il y a un vrai déséquilibre qui n'est hélas pas rattrapé par ce plan,

c'est le fait qu'il y a des arrondissements très favorisés et des arrondissements qui restent en retard, le nôtre en fait partie, même si on faisait la rue Marcadet, j'espère qu'on le fera et c'est parti d'ailleurs, donc tant mieux.

Il n'en reste pas moins qu'en termes de maillage, je fais entre 15 et 40 km de vélo par jour dans tout Paris, je crois que je vois à peu près ce qu'est le maillage des pistes cyclables dans tout Paris, il y a un très net déséquilibre, en particulier, si je ne prends rien que le centre de Paris, vous avez autour de l'Hôtel de Ville, les voies sur berge, la piste cyclable sur le quai de Seine, juste en Théo et puis Rivoli, sur le même axe à 100 m, vous avez trois itinéraires cyclables de façon très aménagée. On peut prendre l'exemple du bassin de l'Arsenal où il y a deux doubles pistes cyclables de chaque côté.

Si on prend ce maillage, il était très bien et je le pratique tous les jours, donc je trouve cela très bien, sauf que ce type de densification ne concerne que les arrondissements centraux et je trouve dommage que l'effort n'ait pas été également réparti sur tout Paris, y compris pour nous parce que le réseau REV est vraiment très bien, il ne passera pas par le 18^{ème}. Mais il faudra un jour qu'on ait vraiment une vision globale qui fasse qu'on ait des itinéraires qui soient équilibrées pour tout Paris et pas simplement concentrées dans quelques arrondissements qui sont un peu toujours les mêmes.

D'autant plus que là encore, ces aménagements, quand on prend avec un peu de recul depuis maintenant 30 ans de politique publique, finalement, ce sont toujours les mêmes axes qu'on fait, refait, rerefait, rererefait. A titre d'exemple, la rue de Rivoli était la première piste cyclable lancée par TIBERI en 95. Puis, on a fait les couloirs bus dessus et puis après, Annick LEPETIT refaisait une piste cyclable et puis, là, on rerefait. On refait toujours les mêmes axes, mais en attendant, il y a d'autres quartiers et dans le 18^{ème}, il y en a quelques-uns qui auraient pu mériter une même attention. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu plus d'équilibre que cela dans l'aspect territorial.

Enfin, sur la question des garages, puisqu'en l'occurrence, la Région va financer notre Plan vélo et c'est tant mieux, je précise que la Région avait – c'était le cas d'ailleurs de la majorité précédente à la Région – lancé un programme qui marche très bien et qui est un vrai succès dans la Région Ile-de-France, les garages Véligo, où en gros, avec votre Pass Navigo, vous pouvez mettre votre vélo dans les gares, dans des lieux sécurisés. Je trouve que ce système qui marche bien dans les gares transiliens de l'Ile-de-France pourrait être largement développé dans Paris et pour l'instant, à ma connaissance, il n'y en a que deux et je trouve qu'on pourrait largement développer ce type de garage parce qu'à Paris, c'est un problème de garer son vélo de façon sécurisée. Nombre de Parisiens qui passent au vélo en général passent une fois et puis une fois qu'ils se font piquer leurs vélos, ils disent : « Finalement, on va laisser tomber », alors que c'est un sujet important pour la pratique du vélo.

Félix BEPPO : M. le Maire, d'abord, pour vous féliciter de la décision sur l'aménagement de la rue Marcadet. M. GUILLOT, M. QUEINNEC ont participé activement à ce Comité vélo et nous nous étions fixés il y a quatre ans de progresser.

Nonobstant ce que vient de dire M. GUILLOT sur la constatation que le Comité vélo a pu faire et les associations Paris en Selle notamment, constataient que le 18^{ème} était moins pourvu en pistes cyclables que d'autres arrondissements de Paris, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur la rue Marcadet, ce qui est chose faite aujourd'hui.

Puis, M. QUEINNEC sur le boulevard Barbès, il y a une piste cyclable aujourd'hui qui ne fonctionne pas et depuis longtemps. En effet, pendant ces quatre ans, nous avons entendu les services nous faire un certain nombre de propositions qui n'ont pas emballé, en tout cas pour celles qui ont été présentées. Je me souviens de trois scénarios notamment dont deux posaient quelques petits problèmes de sécurité. Je pense que si cela a été remis au

programme pour 2020, c'est que le Comité vélo a été entendu sur le fait que nous devions, sur cet axe, aboutir avant 2020 à réaménager cette piste cyclable qui n'est pas utilisée aujourd'hui entre le boulevard Barbès et la rue Ordener, plus exactement Marcadet-Poissonniers.

Donc, il y a avait nécessité de faire un certain nombre de propositions, elles ont été faites, présentées, elles n'ont pas nécessairement emballé, mais je pense que le souci qui l'a fait intégré au plan triennal est bien qu'on puisse aboutir d'ici à 2020. C'était la première remarque que je voulais faire.

Sur les statistiques sorties par M. BOURNAZEL et M. GUILLOT, quand j'ai animé ce Comité vélo, je ne me concentrais pas beaucoup sur les comparaisons statistiques parce qu'elles ont tendance à faire oublier que même si la volonté politique est là, parfois, nous prenons du retard, d'abord parce que les choses ne sont pas toujours extrêmement simples à mettre en œuvre, premièrement. Deuxièmement et nous l'avons vu sur la rue Marcadet, il a fallu organiser une concertation et cette concertation très souvent sur les aménagements de piste cyclable, c'est la suppression de places de stationnement, des modifications sur des linéaires importants et cela fait bien évidemment discuter tout le monde. Il faut regarder, cela prend du temps, si d'ici à 2020 et comme le Comité vélo s'était fixé la réalisation de la rue Marcadet plus le boulevard Barbès, réaménager quelques expérimentations sur le vélo et le parent-enfant, je pense qu'il aura bien travaillé. Sur les statistiques, je voudrais rappeler ces considérants.

Dernière chose, sur les abris vélos, je voudrais rappeler qu'on a lancé l'expérimentation du Véligo cité par M. GUILLOT, sur le Rosa-Parks. La constatation est qu'il n'est pas très utilisé et que d'une manière générale, ces Véligo sont utilisés dans le reste de la région parisienne, mais ne sont pas nécessairement adaptés à Paris. Nous avons régulièrement posé la question de la nécessité d'avoir des prototypes d'abris vélos adaptés à la vie parisienne, un certain nombre d'initiatives avaient été prises là-dessus par Christophe NAJDOVSKI, il s'agira que M. MENEDE et la direction de la voirie puissent aller plus loin sur ces sujets.

Eric LEJOINDRE : Quelques mots sur cette question importante de la place du vélo à Paris et notamment dans le 18^{ème}. D'abord pour redire – mais M. MENEDE l'a dit – que le fait que ces projets arrivent tard dans la mandature est assez logique puisqu'en réalité, il faut un tout petit peu de temps pour préparer ces projets. Les travaux de voirie, vous en voyez beaucoup aujourd'hui dans le 18^{ème}, un certain nombre ont trait à la question des pistes cyclables et du vélo, mais il a fallu avant cela – je veux en remercier l'ensemble des membres du Comité vélo et notamment Mme ROLLAND qui a aussi beaucoup travaillé sur ces questions – faire un travail avec les habitants pour savoir non seulement ce qu'il était utile de faire comme piste cyclable, mais pour faire un travail de concertation comme on le fait sur l'ensemble des projets.

Pour autant, je veux redire que nous avons progressé énormément dans le 18^{ème} depuis plusieurs années et notamment cette mandature. Si je regarde les deux problématiques principales qui ont trait à la circulation dans le 18^{ème}, la première est la capacité de circuler d'est en ouest puisque chacun le sait, nous sommes un arrondissement qui comporte deux faisceaux ferrés et qui réduisent, au droit du faisceau nord et au droit du faisceau est, de beaucoup les capacités de passage. Contrairement à d'autres arrondissements, nous n'avons pas 50 rues qui permettent d'aller d'est en ouest. Nous en avons assez peu, le boulevard de la Chapelle – si je commence par le sud – et nous aurons, grâce à la promenade urbaine que nous portons, une piste cyclable protégée d'est en ouest de très bonne qualité, tout le long de la promenade de Stalingrad à Barbès, qui va rejoindre ensuite la piste qui existe déjà sur le boulevard de Rochechouart, ce n'est pas absolument rien.

Toujours est-ouest – je rappelle, beaucoup l'ont dit – que la rue Marcadet va devenir une vélo rue et va permettre des déplacements cyclables plus sûrs sur cette rue et permet de réduire l'occupation de la rue Ordener par les cyclistes parce que sur une rue qui est autant occupée par deux grands bus et par la circulation automobile, la cohabitation sur une rue aussi petite entre cycle et automobile est compliquée. Les cyclistes vont trouver beaucoup de confort à aller sur la rue Marcadet et que cela va aussi fluidifier d'une certaine façon la circulation, rendre plus sûre la circulation sur la rue Ordener.

Je rappelle que le boulevard Ney, grâce aux travaux du tram, sera aussi pourvu de pistes cyclables dans les deux sens. Donc, nous aurons un confort pour les cyclistes pour traverser le 18^{ème} d'est en ouest très important et c'était un engagement que nous avons pris et celui-là aussi sera tenu.

Puis l'autre sujet est de traverser le 18^{ème} du nord au sud. Là, il n'y a pas de voies ferrées, encore qu'elles vont du nord au sud, mais ce ne sont pas elles qui empêchent de circuler. Mais nous avons la butte Montmartre qui peut tout à fait être montée puis redescendue à vélo. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus simple sauf en vélo électrique où là, on peut filer comme l'éclair, mais la plupart des cyclistes ont plutôt tendance à contourner la butte qu'à la traverser.

Donc, pour faire face à cette problématique et pour partir dans ce sens de l'est à l'ouest, je rappelle qu'à l'est, la rue d'Aubervilliers fait partie du réseau exprès cyclable et permet d'aller de la porte d'Aubervilliers en toute sécurité au boulevard de la Chapelle, avec les difficultés dont M. BEPPO a parlé, le projet du boulevard de Barbès et là, on voit bien que le sujet n'est pas tellement le positionnement des pistes cyclables que le respect de ces pistes cyclables, il y a encore un travail à faire.

Puis, une deuxième réunion publique de présentation est prévue la semaine prochaine ou la semaine d'après, réunion partagée avec la mairie du 17^{ème}, la piste sur l'avenue de Saint-Ouen avec la mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen sauf pour les bus et une capacité cyclable dans les deux sens sur l'avenue de Saint-Ouen. Nous serons capables d'ici un an et demi de traverser le 18^{ème} d'est en ouest et du nord au sud d'une façon beaucoup simple grâce à ce réseau cyclable. Oui, les travaux commencent pour une part maintenant, mais en même temps, il fallait beaucoup de travail avant d'aboutir à ces travaux.

Je voulais dire un mot aussi de la question du stationnement. D'abord, pour dire que notamment grâce au budget participatif et au projet d'aménagement de la place Jules-Joffrin, mais aussi des places alentours, nous allons pouvoir multiplier le nombre de stationnements cyclables disponibles sur la voie publique. Mais cela se fait, je le dis maintenant, cela m'évitera de le répéter au moment des questions orales, la rue, l'espace public a une proportion qu'on peut faire évoluer, mais une réalité qu'on ne peut pas faire évoluer. Donc évidemment, créer des places de stationnement à la place de stationnement automobile, c'est réduire la place pour le stationnement automobile. Les inquiétudes qui s'expriment sur cette question sont sans doute légitimes, mais à un moment, il faut choisir. On ne peut pas nous demander en même temps plus de pistes cyclables et plus de stationnements pour les vélos et en même temps, de conserver le même nombre de places pour les voitures, c'est physique, c'est contradictoire.

Le rôle d'une mairie, c'est vrai sur tous les projets d'aménagement, on parlera d'autres projets d'aménagement, et le rôle du maire est de trouver cet équilibre. L'équilibre ne vise pas à satisfaire à 100 % l'un ou à satisfaire à 100 % l'autre, il vise à trouver les bons équilibres pour permettre de faire évoluer les usages et en même temps, faire en sorte que les usages existants ne disparaissent pas parce qu'ils sont tout aussi légitimes. Nous aurons l'occasion d'y revenir sur d'autres sujets.

Pour le reste, développer la pratique du vélo à Paris, le Plan vélo n'est pas seulement du bitume, que c'est du bitume et ce sont des pistes cyclables, le Comité vélo travaille là-dessus depuis un certain temps aussi – je veux leur en remercier parce que c'était une de mes demandes fortes – faire progresser le vélo à Paris, c'est aussi faire changer les usages. Je me réjouis que nous ayons prévu un lieu pour l'apprentissage du vélo parce que l'apprentissage du vélo en ville n'est pas seulement pour les enfants, c'est pour les enfants, mais c'est aussi pour tous les adultes qui peut-être ne savent pas ou n'osent pas utiliser le vélo à Paris ou ne savent pas cohabiter avec les autres modes de déplacement. Là encore, c'est une belle façon de promouvoir le vélo que de faire en sorte que nous puissions apprendre aux gens à faire du vélo. Ils savent rouler, mais rouler à Paris, c'est une autre question et c'est important de le faire aussi.

Enfin, je veux redire ici que j'ai demandé au service de la voirie, y compris en dédiant s'il le faut des crédits de l'Etat spécial du 18^{ème} arrondissement, d'accélérer sur la mise en place des marquages au sol dans les zones 30 et dans les contresens cyclables, parce que, chacun est supposé connaître la règle et la possibilité dans la loi de rouler en vélo à contresens dans les zones 30, on sait bien que quand ce n'est pas marqué au sol, c'est très compliqué à faire. Donc, je souhaite et je l'ai redit à la DVD et M. MENEDE travaille avec beaucoup d'assiduité, ce sont les marquages au sol, ce n'est pas très cher, mais que nous puissions marquer beaucoup plus au sol ces aménagements parce que c'est aussi un enjeu de sécurité pour les cyclistes.

Gilles MENEDE : Je ne sais pas trop ce que je peux compléter après cette très grande présentation complète. Déjà pour sourire, moi aussi j'ai vu Paris en Selle, tout le monde voit Paris en Selle, tout au moins, ce sont les mêmes interlocuteurs et c'est très bien que tout le monde les voie et après, qu'on ait notre propre opinion sur le réseau structurant de vélo.

Sur le bilan, je veux remercier tout ce qui a été fait auparavant par M. BEPPO. Un certain nombre d'études ont eu lieu pendant le début de la mandature et on arrive aujourd'hui aux réalisations. C'est en ce sens que les objectifs fixés par le 18^{ème} seront tenus en fonction des contraintes de concertation avec les riverains. Je veux juste ajouter aussi pour le 18^{ème}, à notre axe est-ouest qui sera fait cet été en aménagement piste cyclable, c'est la rue Jean-Cocteau et Francis-de-Croisset où il y a un réaménagement de certains arrêts de bus et aussi des aménagements cyclables qui sont faits sur ce sujet.

Dernier point sur le 18^{ème}, les extensions en zone 30, on va en reparler peut-être tout à l'heure, mais sur l'extension zone 30 du quartier Jules-Joffrin qui concerne le triangle Ornano, Ordener, Montcenis, on va normalement réaliser cette zone 30 prochainement, avec des aménagements cyclables en contresens. J'aurais l'occasion de répondre sur le nombre de places de stationnement tout à l'heure à M. QUEINNEC.

Jusqu'à présent, dans le cadre de la réalisation des zones 30 à Paris, on a réalisé déjà un certain nombre de zones 30 dans le 18^{ème} puisqu'une grosse partie du 18^{ème} est concernée : le quartier Charles-Hermite, Pajol, Goutte-d'Or, Simplon, Poteau, butte Montmartre, Cavallotti. Récemment, on a réalisé Poissonniers et Evangile et bientôt, Jules-Joffrin. Toutes les autres zones sont en cours d'étude, elle concerne tous les autres quartiers du 18^{ème} : Riquet, René-Binet, Jean-Cocteau, Ordener et Lamarck.

Pour répondre, le tout dernier point sur le financement pour dire que la Ville met beaucoup d'argent, 150 millions d'euros dans le financement du Plan vélo, avec :

- 63 millions d'euros pour l'aménagement de pistes cyclables ;
- 30 millions d'euros pour financer le programme Paris 30 ;
- 7 millions d'euros pour la création de 10 000 places de stationnement vélo ;
- 10 millions d'euros pour l'aide à l'achat de vélos et de cyclomoteurs électriques ;

- 40 millions d'euros dédiés aux aménagements cyclables.

C'est pour vous dire l'importance que considère la ville sur le Plan vélo par le budget qu'elle y a mis.

Voilà les quelques points que je voulais rajouter à ce qu'a dit le Maire du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ce long débat.

48. 2018 DVD 46 – Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers).

Gilles MENEDE : Vous le savez pour un certain nombre d'entre vous qui êtes au Conseil de Paris, le Conseil de Paris a adopté en janvier-février 2017 le principe de fixation de tarif de stationnement visiteur sur voie publique pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes. Il s'agit, dans cette délibération, de faire voter un forfait de stationnement pour l'ensemble des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

On a constaté depuis le début de l'année 2018, en fonction de la modification du stationnement, une modification notable de l'usage de la voirie par les automobilistes. On constate beaucoup plus de rotations dans le stationnement et notamment, les véhicules ventouses qui quittent les rues parisiennes. On a même un taux de places vides nécessaires à la fluidité de la rotation de véhicule qui apparaît. Ce taux de vide doit être préservé pour limiter le temps de circulation lié à la recherche de place et diminuer la pollution atmosphérique générée au cours de cette recherche.

Comme je le disais, il apparaît indispensable de réguler le stationnement des camions notamment et pour éviter qu'ils puissent utiliser ces places de stationnement véhicules légers qui se créent, pour stationner à titre gratuit dans la bande de stationnement.

Il est proposé, à l'instar de ce qui a été fait début 2017 pour les véhicules légers, de définir cette grille de tarif de la redevance de stationnement et un forfait post-stationnement associé pour les poids lourds. C'est l'objet de cette délibération qui fixe les différents tarifs. Dans le 18^{ème} arrondissement, nous sommes dans la zone 2, nous avons des tarifs qui vont de la première heure à 7,20 € jusqu'au tarif de la sixième heure à 28,80 €, ce qui fait un forfait total maximum de 105 € pour la zone 2 pour six heures ; six heures étant la durée maximum de stationnement rotatif. Bien évidemment, il y a une minoration possible de 30 % sur le montant du forfait si le règlement est inférieur à quatre jours.

Il y a d'autres points sur cette délibération puisqu'elle concerne différentes dispositions, il y a une grille tarifaire sur le déménagement et sur l'installation de monte-meuble qui est, je ne vais pas rentrer dans le détail mais c'est précisé ici.

Sur le stationnement des autocars, il y a aussi un complément à la grille tarifaire suite à une délibération de 2017 sur les pass abonnés. Les pass abonnés maintenant pour les lignes régulières, normalement en vigueur sont applicables aux lignes d'intérêts nationales de type liaison Paris-Beauvais.

Sur cette délibération qui recouvre un certain nombre de dispositions diverses, une disposition sur les professionnels mobiles. Certaines professions mobiles assurent des activités de dépannage et ont la nécessité d'utiliser un véhicule pour assurer leurs interventions. Aujourd'hui, la délivrance de la carte de stationnement est limitée à trois cartes pour une entreprise de moins de dix salariés et une carte supplémentaire par tranche de dix salariés. Demain, on va pouvoir étendre la possibilité d'obtention de ces cartes pour chaque véhicule utilitaire, mais aussi de maintenir le ratio actuel pour les autres véhicules.

La dernière s'agit d'élargir l'éligibilité de statut de professionnel mobile à certaines catégories, notamment les installateurs des entreprises du froid et la distribution de matériel médical et orthopédique.

Voilà l'essentiel de la délibération que je vous propose de voter à l'instant.

PROPRETE ET GESTION DE L'EAU

49. 2018 DPE 30 – Subvention (8 800 €) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi « Famille zéro déchet »

Gilles MENEDE : Sur la délibération concernant la DPE 30, il s'agit d'une subvention de 8 800 € avec une convention avec l'Agence parisienne du climat pour un défi « Famille zéro déchet ». Cela s'inscrit évidemment dans le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Ce plan adopté au Conseil de Paris en novembre 2017 comprend 20 actions : six axes stratégiques et cinq gisements de déchet. L'objectif national étant de réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, comme il a été fixé par la loi de transition énergétique et croissance verte de 2015, votée sous le gouvernement précédent.

L'axe 5 de ce PLPDMA est de sensibiliser tous les acteurs et de favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets, l'action 16 étant de renforcer les partenariats pour les locaux. Donc, la délibération propose de s'inscrire dans cette seizième action et la Ville de Paris s'associe à l'Agence parisienne du climat qui est experte sur la sensibilisation des Parisiens aux enjeux climatiques et énergétiques et souhaite développer des défis familles sur la prévention des déchets. C'est l'objet de cette délibération.

Comment cela va s'organiser ? Sur l'automne 2018, l'agence parisienne du climat fédérera 30 familles et les sensibilisera à quelques gestes de réduction des déchets. Il y aura un suivi de ces deux ou trois familles et le défi consiste à faire l'appel à candidatures, avoir un événement de lancement et de formation par les équipes de l'Agence parisienne du climat, d'avoir le suivi des familles pendant ces deux, trois mois et d'avoir ensuite un événement de clôture avec restitution des résultats.

Pour soutenir ce projet, on a à délibérer sur une subvention de 8 800 € et la convention pour ce faire entre Paris et l'Agence parisienne du climat.

Voilà pour cette première délibération.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Un micro-complément par rapport à ce que vient de dire M. MENEDE sur les défis zéro déchet, l'expérience a déjà été éprouvée avec les familles à énergie positive qui ont été déclinées par Mme MARKOVIC ici dans le 18^{ème}. Aujourd'hui, l'Agence parisienne du climat sait comment faire, le succès est là puisque de nombreuses familles y ont participé, je crois que c'était il y a deux ans dans mes souvenirs. Vraiment, les effets sont immédiats, cela permet derrière à beaucoup de familles de se mobiliser sur ces questions.

On a un vrai sujet sur le tri des déchets, sur comment trier, la sensibilisation. L'idée est vraiment d'essayer de faire en sorte que l'on puisse, sur un temps court mais en inscrivant cela dans une action qui soit bien structurée, le fait que toutes les familles puissent s'engager dans le 18^{ème} dans cette dynamique.

50. 2018 DPE 34 – Modification du règlement du service public de l'eau

Gilles MENEDE : Pour conclure les délibérations de cet ordre du jour, la modification du règlement du service public de l'eau, délibération un peu technique concernant ce règlement du service public de l'eau.

Un article du code général des collectivités territoriales dispose que les communes et les groupements de collectivités territoriales établissent pour chaque service d'eau et d'assainissement dans xxx responsables, un règlement de service définissant en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

Le règlement du service public de l'eau (RSPE) actuellement en vigueur, répond à la définition du règlement de service tel que donné par ce CGCT, puisqu'il précise les relations entre le service de l'eau représenté par la régie eau de Paris et les abonnés et définit les obligations à chacune des parties. Ce règlement a été adopté en Conseil de Paris lors des séances de février 2013, il visait à l'époque à mettre en conformité avec les évolutions législatives notamment la loi Warsmann de 2011, relative à l'écèlement des factures en cas de fuite après les compteurs dans les locaux d'habitation. Cette loi visait aussi à faire évoluer le statut des voies privées ouvertes et inciter la mise en conformité des voies privées fermées.

Depuis 2016, on a eu différentes réformes du droit à la consommation et c'est l'objet de la révision de ce règlement du service public de l'eau. Parmi les réformes qui ont eu lieu, l'obligation de proposer au consommateur le recours à des processus de médiation référencée auprès de la CECMC – je ne sais plus exactement ce que c'est, mais c'est la médiation et la concertation – la mise en place d'un contrat d'abonnement pour les consommateurs abonnés directement au service, la capacité de chaque abonné de se rétracter quand il y a des problèmes et la gestion des données collectées auprès des abonnés. Ce sont les différentes réformes du droit à la consommation qui sont intervenues depuis 2016.

Cela a suivi son cours. Ces évolutions ont été délibérées en conseil d'administration d'eau de Paris en 2016, avec une information aux abonnés parisiens sur leur site internet et sur des encarts de facture. Depuis lors, d'ailleurs en plus le CA d'eau de Paris a aussi décidé d'annuler les frais de relance qui sont de 15 € en cas de défaut de paiement d'une facture suivant les recommandations de la DGCCRF. La DGCCRF a rappelé aussi que les fuites survenant sur des branchements de secours incendie doivent être acquittées par l'abonné sans possibilité d'écèlement.

Donc, la révision qu'on vous propose est l'occasion d'ajuster les dispositions transitoires et ces nouvelles dispositions concernant les réformes sur le droit à la consommation. La nouvelle rédaction de ce règlement de service public de l'eau rappelle ainsi les obligations de l'abonné et clarifie les modalités d'accompagnement par le service public de l'eau, la mise en conformité des voies privées et fermées sous l'égide du représentant de voie permettra de régulariser les éventuels piquages sans autorisation, les branchements pont résiduel et de réduire les fuites d'eau.

En réponse aux demandes des abonnés également, le texte distingue désormais plus clairement les frais d'accès au service et les pénalités en cas de non-respect du règlement. De même, ont été précisées aussi des obligations d'accessibilité au compteur par le service pour en garantir la bonne maintenance.

Enfin, la structuration du document type a été modernisée enfin d'en faciliter l'appropriation par l'abonné et en complément l'agence en ligne et le site internet apporteront les conseils,

les bonnes pratiques notamment en matière de limitation des risques sanitaires sous forme de fiches et vidéos.

Voilà l'essentiel de cette délibération et du contenu de cette modification sur le règlement du service public de l'eau.

La délibération vous propose d'approuver ce projet de révision de ce RSPE.

QUESTIONS ORALES

Eric LEJOINDRE : Nous en avons donc terminé avec les délibérations du Conseil, il nous reste à étudier sept questions orales et trois vœux. Je veux saluer les élus qui ont préféré poser des questions orales que ont déposer des vœux parce que beaucoup de ces questions sont effectivement des questions tout à fait légitimes mais n'auraient pas forcément trouvé leur place sous la forme de vœux et je pense que c'est la bonne façon de travailler.

Je vous rappelle les règles qui président à l'étude des questions orales : la question est posée par l' élu qui le souhaite. Une réponse est apportée par moi-même ou par un élu que je désigne et ensuite la personne qui a posé la question peut éventuellement reprendre pour quelques instants la parole pour commenter la réponse qu'il a obtenue. Il n'y a donc pas de débat sur les questions orales.

1. Q182018222 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe DPE relative aux Conseils de Quartier du 18^{ème}

Félix BEPPO : La loi Vaillant du 27 février 2002 installe les conseils de quartier comme des structures associant des habitants d'une grande ville à la gestion municipale.

Depuis leur création, ces structures sont venues renforcer et vivifier le fonctionnement de la démocratie locale et il convient de s'en féliciter, de s'en réjouir et de tout faire pour préserver et développer ces instances qui se sont imposées dans le débat et dans nos politiques municipales.

Le groupe démocrate progressiste et européen s'inscrit parfaitement dans tous les efforts qui sont faits pour améliorer et renforcer ces structures démocratiques.

Voilà une petite année, M. le Maire, vous avez souhaité à l'instar des autres arrondissements de Paris lancer la réflexion et la concertation sur le fonctionnement de ces conseils de quartier et leurs évolutions pour les rendre beaucoup plus efficaces, faire en sorte qu'elles attirent un peu plus de citoyens et ce n'est pas facile de nos jours.

Depuis le début de ces réflexions et de ces échanges, nous nous y intéressons au groupe DPE de ces évolutions en installant et en rappelant les principes sur lesquels nous souhaitons effectivement en particulier vous interroger.

D'abord, c'est le maintien du nombre de ces conseils de quartier dans le 18^{ème} qui est un grand arrondissement et qui a besoin d'avoir, je pense, autant de conseils de quartier. Ensuite, le maintien de leur autonomie par rapport à l'exécutif, cela a toujours été le choix qui a été fait ici dans le 18^{ème} arrondissement de séparer la représentation des élus référents et la présidence de ces conseils de quartier et puis une petite inquiétude sans doute sur le maintien des budgets d'investissement puisqu'ils viennent parfois et en tout cas, c'est comme cela que perçoivent certains habitants du 18^{ème} l'instauration des budgets

participatifs, ont pu rendre un peu moins intéressant le fait que ces conseils de quartier puissent avoir des budgets. En tout cas, il y a de l'inquiétude autour de ces questions.

Donc rappelant tous ces principes, nous aimerions connaître l'état d'avancement de ces discussions sur cette question.

Eric LEJOINDRE : La parole est à M. DAVIAUD.

Jean-Philippe DAVIAUD : Effectivement, vous l'avez mentionné : la Mairie du 18^{ème} a engagé une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des conseils de quartier, ce n'est pas la première d'ailleurs puisqu'il y a quelques années déjà, une évolution sur le fonctionnement était intervenue. Cela démontre qu'on est sur un format de participation citoyenne qui n'a sans doute pas encore touché son organisation optimum et c'est vrai que c'est compliqué parce qu'on assiste à une multiplication des lieux de débats, des lieux de participation.

Il n'est pas si simple finalement de pouvoir trouver pour chacun une identité propre et qui lui permet – parce que c'est là l'un de nos objectifs et l'un de nos enjeux essentiels – une mobilisation importante des habitants et qui les incite à s'emparer de cet espace de débats et de participation pour suivre ce qui se passe dans leur quartier mais aussi proposer des projets et on tient beaucoup à cette dimension-là. Cela me permet de faire le lien directement avec la question de fin sur les budgets d'investissement. Il n'est évidemment pas question de remettre en cause les budgets d'investissement ni même de fonctionnement.

Ce qui est vrai c'est que sans aucun doute, il peut y avoir un peu de confusion avec les budgets participatifs. Le conseil de quartier que je connais bien puisque j'en suis l'élu référent, celui de Montmartre, a pu présenter un projet une année dans le cadre de son investissement et qui n'a pas abouti pour des raisons techniques – je ne reviens pas dessus – mais également qu'il a présenté précédemment au budget participatif, donc un peu de confusion, c'est possible mais en tout cas, pas de risque sur l'existence même des budgets d'investissement.

Alors, où on est-on ?

Au moment, nous avons engagé notre réflexion, peut-être d'autres arrondissements avaient-ils fait de même, mais une bonne nouvelle est venue compléter cette réflexion qui est celle engagée au niveau de la Ville de Paris qui a démarré lors d'une grande réunion très intéressante d'ailleurs à l'Hôtel de Ville le 24 mars dernier ; cette réflexion qui était engagée ayant pour but non pas d'aboutir à un cadre rigide d'organisation et de fonctionnement des conseils de quartier mais plutôt permettre le recueil de bonnes pratiques ici ou là et puis de réflexion qui elle-même peut faire élaborer de nouvelles idées, tout cela devant conduire jusqu'à l'automne avec la proposition d'un cahier de bonne conduite, de bonne pratique et à chaque arrondissement, à chaque conseil de quartier même possibilité de s'en emparer.

Dans la mesure où nous, nous avons déjà lancé la réflexion sur les conseils de quartier, évidemment, on participe et d'ailleurs, il y avait lors de cette réunion le lancement... beaucoup de membres de conseils de quartier ou d'habitants de 18^{ème} grâce à la mobilisation, je veux dire au passage, du service de démocratie locale qui fait un gros travail efficace de mobilisation des habitants qui s'est traduit par la présence de nombreux habitants du 18^{ème} que l'on retrouve aussi dans les rayons de présentation des projets de budget participatif qui commence à sortir ou qui vont bientôt sortir de terre où là aussi l'équipe de démo locale est très présente et je voulais vraiment tirer mon chapeau et le signaler au passage.

Nous, nous avons pensé que dans la mesure où nos réflexions étaient assez abouties après deux ateliers qui ont eu lieu dans le 18^{ème}, après les échanges, nous avons donc un certain nombre de propositions, il ne s'agit pas de plaquer un système rigide qui descendrait de nous. Nous prévoyons une réunion ; on est en train d'essayer de la caler mais avec la coupe du monde, les réunions du soir, c'est un tout petit peu compliqué. Elle aura lieu en tout état de cause sur la première quinzaine du mois de juillet, donc tout cela arrive maintenant très rapidement. Elle sera destinée en particulier aux membres des équipes d'animation des conseils de quartier actuels puisqu'à la fois leur expérience et leurs propositions nous seront utiles.

Donc, je vous propose de ne pas dévoiler ce soir un ensemble de propositions qui seraient figées parce que ce sera un peu contradictoire avec la volonté de concerter et d'échanger sur ces propositions mais sachez que notre objectif est que, à l'issue de cette réunion, on ait pu là valider un certain nombre de propositions qui permettraient au conseil de quartier de redémarrer avec la rentrée, c'est-à-dire dès le mois de septembre.

Félix BEPPO : M. DAVIAUD, merci de ces infos et je me joins à vous pour remercier et féliciter les services de la démocratie locale du 18^{ème}.

2. Q182018223 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe Les Républicains et citoyens indépendants relative à l'aménagement de la Place du Tertre

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, d'abord vous dire effectivement que les questions orales que nous posons sont utiles car elles permettent d'aborder des sujets majeurs de notre Ville et de notre Arrondissement qui, sans elles, ne seraient pas évoqués en conseil.

Montmartre et particulièrement la place du Tertre sont de hauts-lieux de notre patrimoine chargé d'histoires. Notre village Montmartre est une vitrine de Paris et de notre pays. Ce lieu attire des millions de touristes chaque année. C'est le rayonnement de notre capital et de notre pays. En même temps, c'est la qualité de vie, la qualité de vie de ceux qui y vivent, les habitants, les riverains, les artistes, les commerçants, toutes celles et tous ceux qui font Montmartre et la place du Tertre.

Je voudrais évoquer dans le cadre de cette question un point de vue.

Pour moi, la concertation, c'est d'abord l'écoute, écouter toutes les parties prenantes. C'est ensuite le dialogue, l'échange démocratique pour pouvoir prendre une décision dans l'intérêt général. Or, j'ai appris il y a quelques jours qu'une réunion avait été montée à la Mairie du 18^{ème}, une réunion qu'on peut appeler fermée puisque l'ensemble des élus n'étaient pas conviés, elle n'était pas ouverte au public et tous les protagonistes n'étaient pas autour de la table.

Donc à ce stade, je vous pose un certain nombre de questions et selon vos réponses, nous verrons ce que nous pouvons faire ensuite au Conseil de Paris.

Dans cette réunion fermée, quelle décision a été prise pour l'aménagement de ce lieu important et emblématique de notre capitale et de notre village Montmartre ? Est-ce que ces décisions prises ont un caractère définitif ? Quels aménagements précis sont prévus ? La réunion publique, quand aura-t-elle lieu ? Est-ce qu'elle aura vocation à faire partager des décisions qui ont été prises ou aura-t-elle vocation à co-construire la décision ?

J'ai été alerté par des dizaines pour ne pas dire des centaines de Montmartrois qui attendent des réponses simples à des questions simples et à partir de ces réponses évidemment, nous pourrions ou pas engager un débat au Conseil de Paris sur ce sujet.

Eric LEJOINDRE : Heureusement qu'il se déroule à la Mairie du 18^{ème} des centaines de réunions tous les mois qui réunissent différentes personnalités et qui ne sont pas toutes ouvertes à 100 % des élus. D'abord parce que c'est l'avis démocratique qui le veut, des élus qui sont chargés – d'ailleurs c'est le Conseil d'arrondissement qui les élit – d'un certain nombre de sujets et qu'ils reçoivent et qu'ils voient très régulièrement sur tous les sujets l'ensemble des acteurs.

Ces réunions permettent de préparer les décisions parce que nous, on ne prend pas des décisions en chambre ici. Il n'y a pas de projet, aucun, depuis que je suis Maire mais pas plus avant que je ne sois Maire, avec mon prédécesseur qui soit fait sans présenter aux habitants et évidemment, si on présente les projets aux habitants, c'est pour en discuter avec eux. Mais il n'y a pas non plus une seule réunion publique, pas une seule réunion publique qui se tienne sans qu'il n'y ait eu préalablement un nombre plus ou moins important de réunions parce que c'est comme cela que cela marche et c'est comme cela qu'on arrive à des bonnes décisions et c'est en confrontant les points de vue.

D'ailleurs en général, les personnes qui participent à ces réunions se tiennent à ce qu'elles y en disent. Ce n'est pas toujours le cas mais c'est souvent le cas mais ce n'est pas toujours le cas et c'est normal, chacun peut ensuite évoluer et c'est bien légitime.

Ensuite il revient après ces réunions, après ces discussions, après ces débats, après ces présentations publiques, aux élus que nous sommes de prendre nos responsabilités et c'est cela aussi la démocratie puisqu'à un moment, il faut décider. Puis une fois que c'est décidé, il faut avancer, mais jamais sur aucun projet du 18^{ème}, vous n'aurez vu que nous nous décidions... parfois, nous ne suivons pas l'avis de tout le monde mais avant d'en parler. Tout le reste est prévu mais je vais laisser M. DAVIAUD vous en dire plus.

Jean-Philippe DAVIAUD : Alors d'abord, de quoi parle-t-on ?

On parle d'un projet ancien déjà, qui date de nombreuses années, un projet pas d'une très grosse ampleur mais d'intervention sur la voirie principalement de la place du Tertre, c'est-à-dire remplacer des pavés qui manqueraient, remettre d'aplomb certains pavés qui ne sont plus bien fixés, etc. enfin voilà d'une intervention comme il s'en passe des tas tous les jours dans tous les arrondissements de Paris. Mais évidemment, c'est vrai que lorsqu'on intervient place du Tertre, il y a une dimension supplémentaire et il est parfaitement normal que tout le monde, tous les habitants du 18^{ème} et plus encore, que ce soit les riverains ou les usagers de la place du Tertre, que chacun regarde tout cela de près.

Une réunion publique de présentation d'un projet élaboré par les services a eu lieu le 29 novembre dernier, c'était à l'école de la rue Houdon et un projet a été présenté, de petites modifications de la place du Tertre avec comme élément important, un souci que nous avons et qui est légal même qui est qu'à partir du moment où nous intervenons sur la voirie, elle doit être mise en conformité avec les normes d'accessibilité. Se poser donc la question d'accès au plateau central. Une proposition avait été faite à ce moment-là de rehausser la chaussée partout autour du plateau central afin de permettre l'accès direct à ce plateau. Le reste étant la mise en place de candélabres et des petits aménagements techniques qui n'ont pas fait débat. Il y a eu un débat sur ce point-là. Nous avons constaté lors de cette réunion de présentation qu'il y avait beaucoup de questionnements, d'inquiétudes et même d'oppositions – on peut le dire – de la part de riverains, d'associations, des artistes aussi qui étaient présents et qui craignaient que cette place change trop d'aspects et qu'on ne retrouve pas finalement l'esthétique de la place du Tertre telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Nous avons donc accepté, un, de ne pas lancer les travaux comme il l'était prévu dès le mois de janvier puisque je précise pourquoi ces questions de date sont importantes. C'est que, évidemment lorsque l'on intervient sur le plateau et la place du Tertre, mieux vaut

intervenir en plein hiver quand elle est moins utilisée par les artistes et par les terrasses des restaurants qu'en plein d'été où là évidemment, cela viendrait perturber considérablement le fonctionnement pour tout le monde. Mais tenant compte de cette nécessité de concertation, il n'y a aucune raison de forcer le passage, nous avons donc accepté de suspendre le lancement et de rediscuter et les discussions, il y en a eu, je peux vous dire. Il y en a eu avec des associations de Montmartre, il y en a eu avec les artistes, il y en a eu avec les restaurateurs, nous en avons fait un certain nombre tous ensemble, séparés, enfin je veux dire qu'on y a passé quelques heures parce que nous avons bien conscience que toucher la place du Tertre, c'était toucher un peu un joyau du 18^{ème} arrondissement et de Paris et que cela nécessitait de prendre le temps nécessaire pour cela.

Je ne veux pas passer sous silence un débat qui existe, qui a surgi à cette occasion-là, qui est un débat entre les artistes d'un côté et les restaurateurs de l'autre sur la place que chacun occupe sur ce plateau central.

Ce débat, ce n'est pas la Mairie du 18^{ème} qui est en capacité de le trancher parce que les restaurateurs disposent de terrasses qu'ils ont selon des autorisations. S'ils souhaitent réduire cet espace auquel ils ont droit en discussion et en concertation avec les artistes, c'est un accord entre les uns et les autres, il y a eu plusieurs discussions d'ailleurs entre les artistes et les restaurateurs. La réunion à laquelle vous faites allusion, M. BOURNAZEL, n'était pas une réunion fermée destinée à prendre des décisions dans le caveau de la Mairie du 18^{ème}, dans le dos de tout le monde ; c'était une réunion entre artistes et restaurateurs destinée à avancer sur ce sujet-là. Voilà pourquoi ce n'était pas une réunion publique car c'était vraiment un sujet particulier qui les concerne.

De cette réunion, il y a un certain nombre de pistes qui sont sorties— je le dis aussi parce que c'est la transparence totale – qui ont après été contestées par une part des participants à cette réunion. Cela leur appartient. Encore une fois, ce n'est pas à la Mairie du 18^{ème} de trancher et de forcer le passage dans un sens ou dans l'autre.

Il y aura une réunion le 4 juillet à 18h30 en Mairie, une réunion publique destinée à faire les propositions qui ont été élaborées par la direction de la voirie répondant aux exigences, un, d'accès quand même au plateau mais d'une manière très différente, ce qui permet de – je pense – répondre aux inquiétudes quant à la modification d'aspect de cette place et puis un certain nombre de réponses techniques, ce que j'ai évoqué tout à l'heure, mais cela n'est pas l'essentiel.

L'ensemble de ces propositions seront présentées à l'occasion de cette réunion et j'espère que nous pourrions envisager là de passer à la phase des travaux parce que cela devient urgent maintenant de pouvoir planifier la réalisation des travaux dès l'automne prochain et chacun se doute que ce n'est pas parce qu'on le décide le 4 au soir que les travaux commencent le 5 au matin, qu'il y a un certain nombre de procédures, de démarches administratives à effectuer et que cela demande quelques temps. Je pense qu'il sera de notre responsabilité de ne pas bloquer ce projet.

Dernier point que je voudrais préciser. Dans ce genre de débat, on le voit souvent dans nos discussions et dans nos concertations sur des aménagements, sur des grands projets, il y a quelque chose auquel nous, nous tenons beaucoup qui s'appelle le compromis. Il faut que tout le monde soit conscient que le compromis, il est nécessaire parce qu'on a une question d'intérêt général. Nous tous, élus, c'est cela qui nous guide, je le sais et qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de concertation tant que ce n'est pas son point de vue propre qui n'a pas gagné. Cela, je pense qu'on ne peut pas rentrer dans une discussion de cette manière-là.

Donc le 4 juillet, nous allons présenter ce projet. Il y aura les réactions des habitants, des associations, des artistes, de tous ceux qui souhaitent s'exprimer et puis, je souhaite qu'à la sortie, on ait une autre solution et qu'on passe à la phase active du projet.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce que M. BOURNAZEL souhaite redire un mot ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Oui. Merci, M. le Maire. Je vais revenir aux réponses.

Je voudrais qu'on relie cet aménagement avec la question aussi de la sécurisation du Haut-Montmartre.

J'avais alerté lors de sa venue le ministre de l'Intérieur, M. COLLOMB, sur la situation du Haut-Montmartre, des riverains, des artistes, des commerçants mais aussi des touristes et j'ai fait un certain nombre de propositions au Préfet de police, à la Ville de Paris et à vous-même ici par un vœu et un certain nombre de questions pour protéger évidemment le Haut-Montmartre et notamment d'interdire des véhicules qui ne sont ni des véhicules de riverains, ni des véhicules de livraison sur le Haut-Montmartre parce qu'il y a évidemment au-delà de tous les dangers que l'on peut envisager que je ne veux pas évoquer ce soir, il y a simplement des véhicules qui peuvent être extrêmement dangereux notamment aux heures où il y a beaucoup de monde et là, j'aimerais qu'on puisse avancer parce que mon intervention date déjà d'octobre dernier et donc là, il est important qu'on avance.

Ce que je voudrais bien comprendre, c'est que j'avais posé un certain nombre de questions. Est-ce que cette réunion publique, d'abord elle est planifiée, est-ce que nous avons une date ? D'accord, 4 juillet pour la date. Est-ce que cette réunion peut reconstruire le projet ou est-ce que c'est à partir du projet qui était décidé dans cette réunion dans la Mairie qui sera présenté et puis c'est à prendre ou à laisser ? C'est cela que je voudrais bien comprendre.

Ensuite parce qu'en une réunion, si vous voulez s'il faut reconstruire un projet, on ne peut pas avoir des travaux qui commencent, par exemple, à la rentrée comme vous l'avez dit. Si par exemple les habitants, les riverains veulent retravailler le projet, veulent le revoir et majoritairement ont envie d'un autre aménagement et d'une autre stratégie pour la place du Tertre, il est bien évident que vous êtes obligé de décaler pour retravailler votre projet. Donc, je voudrais être certain que ce ne soit pas une réunion qui dise « on vous reçoit, il y a un projet, c'est comme cela ; on va vous écouter mais c'est comme cela ».

Je voudrais que dans le calendrier on puisse s'assurer que l'on puisse décaler la date des travaux si les habitants, si les riverains majoritairement ont envie d'un autre projet, que ce ne soit pas une réunion pour rien mais une réunion construite et décisive.

Enfin, il y a une alternative. Mme la Maire de Paris récemment a organisé sur le plan Climat une votation citoyenne. Sur des aménagements très concrets, vous dites qu'il y a des sujets extrêmement clivant parfois où il y a des positions différentes, n'ayons pas peur de donner la parole aux Montmartrois.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner quelques éléments de réponse sur les deux questions, en commençant peut-être par la deuxième.

Bien sûr que si nous faisons des réunions publiques, c'est pour présenter des projets et pour prendre en compte les réflexions des uns et des autres qui en sont issues. Ce n'est pas la première réunion publique qu'on fait sur la question de la place du Tertre, on a suivi un processus itératif absolument classique et banal et même si la place du Tertre, elle n'est pas banale, le processus de concertation lui, il l'est puisque c'est ce que nous faisons sur tous les projets qui visent justement à les faire évoluer, à les faire travailler d'abord par les

services, à les présenter aux habitants – M. DAVIAUD en a parlé – à prendre en compte les réflexions des uns et des autres et à faire avancer le projet au fur et à mesure.

S'agissant la place du Tertre parce que tout est un peu particulier à Montmartre et c'est bien normal, nous avons en plus de ce processus itératif classique eu l'occasion à de multiples reprises d'être interpellés ou d'être en contact ou de discuter avec les uns, avec les autres, avec les représentants des artistes ou avec les artistes, avec les cafetiers qui utilisent aussi une partie de la place du Tertre avec les habitants.

Je rappelle tout simplement que nous nous basons aussi sur le budget participatif et que les Montmartrois ont voté au budget participatif le fait que nous puissions rendre Montmartre accessible et que nous en sommes à deux vagues de travaux et là, c'est un vote au budget participatif. Donc, la demande des habitants de Montmartre est aussi que nous puissions avancer sur l'accessibilité de Montmartre à tout le monde et l'inclusion à Montmartre. Cela fait partie évidemment des réflexions que nous avons à faire.

Puis, quand même, il y a quelque chose qui compte un tout petit peu aussi, ce sont les projets que nous avons présentés aux élections municipales aux habitants. Dans ce projet, de façon très claire, était indiqué notre souhait de faire en sorte que Montmartre et notamment la place du Tertre puisse bénéficier de travaux dont la place du Tertre a besoin. Les places partout dans le 18^{ème}, il faut tous les 20, 30, 40, 50 ans y revenir et faire en sorte que notamment les candélabres ne tombent pas, que les arbres ne disparaissent pas et que la place ne périclité pas et donc oui, nous voulons faire ces travaux.

Puis ensuite, disons les choses clairement, M. DAVIAUD l'a dit à sa manière de façon très claire : la concertation, ce n'est pas tant que je n'ai pas 100 % que je veux, il ne se passe rien. Le rôle du Maire, c'est le compromis et il y a la place à Montmartre et sur la place du Tertre pour tout le monde. Moi, je l'ai dit plusieurs fois à tout le monde : « on va trouver cette solution qui permet à tout le monde d'y être ». Mais pour que tout le monde y soit, c'est parce que moi, je veux c'est tout ou rien et ce que les autres veulent, je m'en fous. Cela ne peut pas fonctionner. Ce n'est pas comme cela qu'on fait la ville. Les usages de la ville, ils sont divers et l'intérêt de la place du Tertre, il est divers aussi. Et je l'ai dit aux uns et aux autres, je l'ai dit quand j'étais interpellé publiquement, je l'ai dit dans la presse : mon objectif, c'est que chacun avance et des pas, ils ont été faits. Personne n'a jamais imposé aux restaurateurs d'accepter des réductions de leur terrasse. On peut dire : « je ne veux plus de restaurateurs du tout ». C'est une position que j'entends. Elle peut être légitime. Toutes les positions sont légitimes, ce n'est pas la mienne parce que je pense que l'attractivité économique... Ce n'est pas aujourd'hui, on explique qu'il faut que les terrasses de Paris rentrent aux patrimoines mondiales de l'humanité, qu'on va expliquer que les terrasses c'est nulle. Mais par contre, elles peuvent être mieux. Elles peuvent être plus respectueuses des autres. Elles peuvent être éventuellement plus réduites.

Puis évidemment la présence des artistes sur la place du Tertre est un élément central d'activité de la place du Tertre, et jamais il n'a été question de les en supprimer. Jamais. D'ailleurs, nous continuons – je le redis quand même entre nous – à faire des exceptions statutaires, je le dis. Parce que si nous étions conduits par les uns et par les autres à devoir appliquer de façon beaucoup trop stricte la loi Sapin, nous serions en difficulté. Moi, je le dis. Mon souhait, c'est de faire en sorte que les artistes de la place du Tertre puissent continuer tranquillement comme ils le font maintenant dans le cadre des commissions, dans le cadre des règles qui ont été fixées à produire sur la place du Tertre.

Regardez, vous vous rappelez du débat ou de la discussion qu'il y a eu sur le manège de l'Hôtel de Ville ?

Moi, je dis aux uns et aux autres « attention », les conflits, c'est super ; vouloir tout gagner, c'est super, et parfois quand on veut tout gagner, on perd tout. Moi, je suis du côté de ceux qui gagnent, c'est-à-dire tous les usagers de la place du Tertre : les touristes mais aussi les Parisiens, mais aussi les habitants du 18^{ème}, les artistes mais aussi les commerçants. L'attractivité de Montmartre, c'est tout cela.

Je souhaite que l'on puisse continuer à avancer, je ne laisserais pas ces projets au fur et à mesure du temps ne pas avancer, ne pas avancer, dans le simple but d'être conservateur et de ne rien faire. La place du Tertre a besoin de travaux ; ils seront faits pour tout le monde et je dis à chacun attention parce que l'extrémisme, tout pour moi, rien pour les autres, cela n'a jamais donné de bons résultats et ce n'est pas comme cela que moi, je fonctionne.

Au-delà de cela, la réunion du 4 juillet, c'est une réunion comme toutes les réunions, qui sera publique, qui sera ouverte et qui mettra chacun dans ses responsabilités. Je n'ai pas participé aux différentes discussions, certains de mes adjoints y étaient, c'est important aussi ce qu'on dit dans ces réunions, pas toujours revenir en arrière. Une fois que les choses aient été dites, cela a été dit, ou si cela n'avait pas de valeur, il ne fallait pas venir le dire. Mais on ne peut pas bloquer les projets pour le plaisir de bloquer. Ce n'est pas comme cela qu'on fait la ville et ce n'est pas comme cela qu'on rendra encore plus d'attractivité à Montmartre.

Je suis convaincu d'y arriver, j'espère, le 4 juillet. S'il y a des questionnements d'intérêt général qui sont posés, on y répondra évidemment. On avancera parce que c'est l'intérêt général. C'est une expression que vous aimez bien, moi aussi. Et l'intérêt général, ce n'est pas le statu quo. Que chacun prenne garde : les élus, les habitants, les différentes associations, les artistes qui sont présents, les quartiers qui sont très au courant de l'ensemble des discussions et les habitants, à faire en sorte que cet espace soit encore un espace de partage, pour tout le monde. Mais pour qu'il le soit, il faut effectivement qu'il soit sécurisé. Il s'avère que nous avons fait beaucoup de réunions qui n'étaient pas ouvertes au grand public sur la question de la place du Tertre ; nous avons aussi fait des réunions avec les services du Préfet de police sur la question de la sécurisation de la place du Tertre et pour tout vous dire du parvis du Sacré-Cœur ; le secrétariat général de la Ville de Paris à ma demande et à celle de la Maire de Paris et les services de la Préfecture de police sont en train d'aboutir à une solution concertée qui permettra de mieux sécuriser ces deux sites. Il y a encore des discussions de périmètres et des discussions de solutions techniques qui sont en cours. Ce sont des réunions qui ne sont ouvertes qu'aux élus concernés ou aux membres de cabinet mais qui vont nous permettre absolument d'avancer parce que nous y tenons tous beaucoup.

J'espère que nous pourrons là-dessus revenir vers vous assez rapidement. Cela rentre en compte aussi dans la question de la réunion du 4 juillet parce que cela fait partie des impondérables auxquels nous aurons à répondre.

Voilà les éléments que nous pouvions échanger à ce stade sur la question de la place du Tertre.

3. Q182018224 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe Les Républicains et Indépendants relative à l'évolution du nombre de place de stationnement dans le 18^{ème} arrondissement

Laurent QUEINNEC : Cette question relative à l'évolution du nombre de places de stationnement est avant tout motivée par un souci d'information pour comprendre les évolutions de notre arrondissement.

A l'origine, M. MENEDE s'en souvient, cette question a été posée lors de la réunion du 6 juin dernier relative à l'aménagement des placettes du quartier Jules-Joffrin. Nous avons une

réponse : 180 places de parking seront supprimées et également 6 places de livraison. C'est ce qui a donc motivé de poser la même question mais à une échelle plus large, celle de l'Arrondissement.

Précisons pour éviter tout malentendu que cette question est simple et n'entre pas du tout en contradiction avec notre volonté de développer les vélos tel que nous l'avons appelé de nos vœux lors de la délibération DVD 24. Simplement, la baisse du nombre de places de stationnement, notamment des places de livraison n'est pas sans conséquence sur la vie quotidienne. Outre le commerce, ces places de stationnement sont utiles pour tout un chacun n'ayant pas l'opportunité, je dirais l'accès et les moyens d'utiliser des places de parking privé et public pour des tarifs qui ont fortement augmenté.

On peut partager la vision d'une ville qui fait moins de place à la voiture, tout en admettant que ceux qui en ont une puisse la garer quelque part. On peut aussi considérer plus globalement que l'évolution vers une ville qui aura moins de voitures puisse se faire avec l'accompagnement nécessaire sur le long terme avec des solutions sans pour autant privilégier la contrainte et la gêne comme c'est parfois le cas de la part de la Mairie de Paris depuis plusieurs années.

M. le Maire, tout à l'heure, vous avez parlé lors de la délibération 24, d'équilibre, on est bien d'accord. Mais pour pouvoir parler d'équilibre, il faut pouvoir mesurer, il faut pouvoir peser. Donc, la question est très simple ; il s'agit simplement de savoir où nous en sommes en termes d'évolution du nombre de places de stationnement par type dans l'Arrondissement, à la fois en termes de bilan et en termes de projection sur les trois prochaines années ?

Gilles MENEDE : Je ne vais pas redévelopper tous ce qui a été développé puisque les sujets sont connexes avec la délibération précédente concernant le Plan vélo.

Vous étiez à la réunion du 6 juin concernant les différents projets d'aménagement Joseph-Dijon Versigny et les différentes placettes où ce chiffre a effectivement été annoncé de diminution d'environ 180 places de stationnement. Ces places en moins, cela concerne évidemment l'ensemble Joseph-Dijon Versigny, l'aménagement en cours actuellement sur la place Jules-Joffrin, les quatre placettes Jules-Joffrin et aussi la zone 30 sur le triangle dont j'ai parlé ; après je peux faire le détail si vous le souhaitez évidemment.

Il est à noter que ces projets, en tout cas pour la rue Versigny, Joseph-Dijon et les quatre placettes Jules-Joffrin, émanent et de la Mairie du 18^{ème} et des budgets participatifs, donc des habitants qui, si j'en crois à la réunion à laquelle vous étiez, étaient plutôt enthousiastes à l'idée d'avoir une nouvelle place Emile-Blémont avec un angle de rue en moins, puis une rue Versigny Joseph-Dijon végétalisée.

Si je rentre dans le détail, je peux vous dire qu'il y a 60 places de véhicules légers en moins sur Joseph-Dijon Versigny, 10 sur la place Jules-Joffrin, 43 sur les quatre placettes et 79 sur la zone 30.

Il y a toujours dans nos projets de la concertation. Vous avez pu le voir le 6 juin, vous avez parlé à juste titre des six places de zones de livraison à supprimer ; vous avez dû certainement entendre aussi que comme nous, on fait toujours de la concertation, il y a un sujet qui a été évoqué au sujet d'une enseigne qui fait l'angle de la rue Duhesme et de la rue Versigny et que potentiellement dans le projet final qui aboutira, on pourra peut-être récupérer une ou deux places de livraison pour cette enseigne. Donc, c'est toujours un fonctionnement itératif et constructif comme l'a dit le Maire.

Ce que je voudrais rajouter aussi sur le quartier Jules-Joffrin, c'est 180 places de stationnement en moins. Elles sont bien évidemment compensées avec beaucoup de

créations de stationnements deux roues. Il y a 184 places motos en plus sur l'ensemble du périmètre, 72 places vélos en plus qui accompagnent ce projet.

Donc vous voyez qu'effectivement à travers la poursuite commune du Plan vélo que nous voulons faire, nous avons bien évidemment la volonté de changer les modes de station.

Sur un plan plus global puisque vous le dites, c'est du même acabit, si j'ose dire, puisque sur la période précédente, vous avez parlé de trois ans, cela tombe bien, j'ai des stades sur trois ans. Entre 2014 et 2017, on a environ 500 places presque 600 places de stationnement qui ont été supprimées sur les différents projets et en compensation, on a 630 places de stationnement deux roues qui ont été créées.

Cela n'a eu aucun impact sur les places handicapées. On est plutôt en haut sur les places de zone de livraison en moyenne puisque là, je note 36 places supplémentaires et puis on a créé aussi un certain nombre de places pour les autocars.

Toutes ces statistiques que vous nous demandées au plan global, je vous les ai données bien volontiers sur le bilan, qui risque de se poursuivre grâce aux différents aménagements qu'on fait, correspondent à notre volonté commune comme vous du Plan vélo de réduction de la place de la voiture en ville et de l'aménagement toujours concerté avec les riverains sur les différents projets et sur le stationnement.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup à M. MENEDE pour ces réponses précises. C'est intéressant d'avoir une statistique sur le 18^{ème} parce que cela donne des ordres de grandeur mais la réalité est qu'il est plus intéressant de regarder tronçon par tronçon, quartier par quartier parce que les réalités des quartiers sont différentes. C'est très différent dans les quartiers où il y a beaucoup de stationnements souterrains disponibles, c'est très différent dans les quartiers où il y a très peu de stationnements souterrains disponibles. Ce sont des chiffres qui ont du sens mais qu'il faut regarder quartier par quartier.

J'ajoute que – mais vous le savez – une contrainte supplémentaire est née il y a quelques années qui est liée aux normes pompier, ce qui a justifié un débat très important dans le centre de Paris et notamment sur l'île Saint-Louis puisque vous savez que maintenant les pompiers exigent, à chaque fois que nous faisons des travaux de voirie, de supprimer des files de stationnement là où la distance entre les deux façades n'est pas considérée comme assez grande pour qu'ils puissent mettre leur camion et donc notamment dans l'aménagement place Jules-Joffrin, nous avons été amenés sur un certain nombre de sites mais c'est vrai aussi à La Chapelle, notamment rue Jean-Cottin, à supprimer des places de stationnement là elles étaient très utiles, enfin elles ne posaient pas de difficultés parce que la distance face à la façade n'était pas assez importante. Ce sont des contraintes supplémentaires qui se posent à nous.

Laurent QUEINNEC : Dans votre réponse, vous développez beaucoup de choses mais vous êtes un petit peu évasif. Vous parlez uniquement de 5 à 600 sur les trois ans passés, il n'y a aucune perspective d'ici 2020.

Eric LEJOINDRE : On pourra vous donner les chiffres plus précis à mesure qu'on les aura mais cela évolue quand même assez régulièrement ; cela vous donne une idée globale. On est entre 5 et 600, après, c'est plus difficile mais on pourra voir avec la DVD s'ils peuvent nous faire ces sommes qui ont du sens pour peu qu'elles soient regardées localement.

4. Q182018225 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe Les Républicains et citoyens indépendants relative à la possible installation d'une salle de consommation à moindre risque Porte de Clignancourt

Christian HONORE : M. le Maire, des commerçants et des riverains de la Porte de Clignancourt nous ont alertés sur la possible ouverture d'une salle de consommation à moindre risque dans un local situé au 3, rue Binet dans un immeuble géré par Paris Habitat.

Une pétition qui vous a été envoyée nous a été communiquée. Or, aucune information ni délibération n'a fait référence à une telle initiative. Nous avons donc réagi. M. BOURNAZEL vous a envoyé une lettre le 8 juin pour vous demander des informations. J'ai moi-même appelé la direction générale de Paris Habitat qui m'a informé de la location par le GIE Paris Commerces du local situé 3, rue Binet.

N'ayant jusqu'à maintenant reçu aucune réponse de votre part, à la lettre de M. BOURNAZEL, nous avons donc décidé d'intervenir ce soir au Conseil d'arrondissement.

Tout d'abord, je voudrais dire que nous sommes très attentifs au suivi médical, social et psychologique de toutes les personnes en difficultés dépendant de la drogue. Il est absolument nécessaire pour le pouvoir public de leur assurer un accompagnement pour les sortir de cette dépendance.

L'ouverture d'un local destiné à ces personnes nécessite un lieu particulier. Si ce lieu était situé au 3, rue Binet, il serait mal choisi. Le quartier de la porte de Clignancourt est un quartier populaire qui connaît de nombreux problèmes d'occupation illégale du domaine public : des trafics, vente illégale, du proxénétisme. Le local est situé à proximité d'une école rue Fernand-Labori, d'un collège avenue de la Porte-de-Clignancourt, d'une université rue de Croisset et en face de l'équipement sportif Bertrand Dauvin.

M. le Maire, j'ai des questions simples à vous poser. Premièrement le local situé 3, rue Binet a-t-il été transféré à une association ? Quel est le type de cette association et quel est son objet ?

Juridiquement, il n'est pas possible d'ouvrir une seconde salle de consommation à moindre risque dans une même ville mais il est possible d'ouvrir celui à destination de personnes dépendantes de la drogue. Cette association va-t-elle accueillir des personnes qui consomment de la drogue et quelle va être son activité ?

Je vous remercie.

Dominique DEMANGEL : Merci de votre question parce que cela me donne l'occasion de dire un petit mot de la situation de la lutte contre la toxicomanie et puis d'attirer votre attention, j'avais déjà dit d'ailleurs à un Conseil d'arrondissement antérieur sur la problématique nationale.

On assiste actuellement à une poussée des phénomènes de toxicomanie avec une arrivée élevée de produits sur le territoire métropolitain, notamment de la cocaïne de Guyane mais pas seulement, avec une baisse très forte des prix, d'où la nécessité de mettre en place un plan de lutte aigu contre cette arrivée avec une mobilisation des forces de police, de la PAF, de la douane, etc. C'est sans doute déjà le cas mais compte tenu des phénomènes auxquels on assiste, je pense qu'un renforcement de ce plan me paraît essentiel. La police du 18^{ème} d'ailleurs est tout à fait active et a déjà fait un certain nombre d'opérations de saisie importantes, je reviendrais là-dessus en ce qui concerne le quartier.

Cette arrivée massive de produits se traduit évidemment par plusieurs types de phénomènes, d'abord des consommations accrues à domicile, c'est-à-dire des gens qui sont parfaitement insérés, qui consomment à domicile avec une explosion des overdoses qui est un véritable sujet et puis pour les consommateurs les plus désinsérés, consommateurs de crack notamment qui sont les usagers que nous trouvons dans le 18^{ème}.

Je vous rappelle un phénomène assez simple, c'est que les usagers sont là où est le produit. C'est la base des phénomènes de toxicomanie.

Bien évidemment, il y a une nécessité de renforcer la prise en charge de ces personnes comme vous le rappelez tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle, le Maire du 18^{ème} avec ses collègues du 10^{ème} et du 19^{ème} ont saisi il y a maintenant un peu plus d'un mois le ministre de la Santé sur la nécessité de renforcer cette prise en charge compte tenu des phénomènes auxquels on assiste sur ces territoires.

D'ailleurs, la MILDECA, donc l'Etat, nous a annoncé un Plan crack il y a à peu près deux ou trois mois, un nouveau Plan crack, nous a interrogé, on lui a fait d'ailleurs une multiplicité de propositions dans l'urgence puisqu'elle nous a dit qu'il fallait absolument que ce Plan crack soit annoncé avant la fin du mois de mai. A ce jour, 18 juin, nous n'avons aucune nouvelle du Plan crack que l'Etat nous a annoncé.

Je vous donne une petite idée des propositions que l'on a faites à l'Etat, d'avoir effectivement une réflexion sur des lieux spécifiques de prise en charge des crackers, sans doute avec plutôt des établissements sanitaires parce que ce sont des lieux très spécifiques qui ne sont pas les types d'établissement que l'on a traditionnellement ; de mettre en place aussi des CAARUD innovants avec un aller vers les consommateurs sur les territoires et enfin de développer l'accès à un matériel de réduction des risques qui est une des revendications que nous avons vis-à-vis de l'Etat depuis plusieurs années avec, à ce jour, un succès très limité.

Par ailleurs, nous avons effectivement demandé à ce qu'il puisse y avoir une intensification du travail des structures qui prennent en charge les usagers de drogue, notamment par les maraudes, ce qui est le cas du travail que fait actuellement Charonne puisque depuis la fermeture du CAARUD de la porte de la Chapelle, ils ont intensifié leur travail de rue et leur travail de maraude ; intensifier aussi la coordination entre les structures et c'est le cas, je crois que tout le monde travaille de manière assez harmonieuse et enfin, je vous rappelle qu'il y a un CSAPA donc un centre de soin qui ouvre boulevard de La Chapelle par l'association EGO.

Je reviens maintenant au quartier porte de Clignancourt, porte de Montmartre. Vous avez raison de dire, c'est un quartier qui a beaucoup souffert et sur lequel nous avons au cours des mois passés – j'allais presque dire des années – développé beaucoup d'actions avec d'ailleurs, je dois le dire, un certain succès. Mme PROUST n'est pas là ce soir mais elle pourrait en dire beaucoup plus, mais je pense que sur l'occupation de l'espace public sur le quartier, nous avons progressé très largement.

Nous observons dans ce quartier des phénomènes de toxicomanie et nous avons des remontées de signalement du terrain qui sont multiples, à tel point d'ailleurs qu'une grosse opération a eu lieu square Binet la semaine dernière avec six interpellations. Ces points nous avaient été signalés par les riverains. Il y a une importante intervention de trois services de police combinés, une interpellation de six jeunes sur lesquels on a trouvé des liasses de billets et du stupéfiant et qui ont été embarqués menottes aux mains pour une comparution immédiate. Donc, les remontées et les informations que nous avons de la part des habitants se sont révélées tout à fait exactes.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'association Charonne de prendre attache avec un certain nombre de partenaires locaux du quartier, les services de police, la DPSP, les imitateurs de rue, les centres sociaux, pour essayer de définir ce que devrait être un projet adapté de prise en charge des phénomènes de toxicomanie de ce quartier-là. C'est le travail sur lequel ils sont actuellement. Je pense qu'il faut une mobilisation aussi importante des bailleurs qui pour l'instant restent à prouver, mais nous les avons interpellés à ce sujet.

Les objectifs, c'est la prise en charge effectivement des usagers, ceux du square Binet mais aussi ceux du square Marcel-Sembat, ceux qui sont sur le Mail et ceux qui sont sur la porte de Clignancourt elle-même et de l'autre côté, puisqu'il y a des phénomènes de deal du côté Croisset.

Pour mener ce travail, qui va évidemment prendre quelques semaines même si on souhaite que ce soit un travail qui débouche assez rapidement. Pour l'instant, l'association n'a pas de local mais je pense qu'il faudrait qu'elle ait une petite permanence sur le quartier pour pouvoir mener à bien cette étude. Nous avons effectivement essayé de repérer un local dans le quartier où elle pourrait s'installer une fois le projet défini. Ce projet ne sera évidemment pas une salle de consommation à moindre risque, qui est une structure très particulière, utile, vous avez raison de le dire, dans une politique de réduction des risques et de prise en charge de la toxicomanie, mais qui souhaite s'inscrire d'abord dans un Plan crack général et qui en plus répond à un protocole extrêmement strict et dont l'autorisation appartient à l'Etat.

Bien évidemment, ces conditions très particulières répondant à la fois à la nature du besoin aux conditions de fonctionnement ne sont pas du tout celles de ce quartier, donc il n'est pas question d'ouvrir une salle de consommation à moindre risque dans ce quartier et au contraire, de chercher des réponses adaptées aux besoins, au pluriel, des usagers mais également des habitants dans la sécurité de tous.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Mme DEMANGEL pour cette réponse un peu longue mais c'était bien légitime parce qu'il fallait être précis.

Je vais donner quelques éléments, je ne veux pas donner l'impression d'être dans la polémique, mais quand même. Le rôle des élus surtout quand on fait face par exemple à des habitants qui proposent des pétitions, c'est aussi de dire les choses. Je me surprends que des élus de la République, qui savent très bien qu'il n'est pas juridiquement possible d'ouvrir des salles de consommation à moindre risque, puissent laisser penser qu'il pourrait être dans l'intérêt de qui que ce soit de le faire. Il n'est pas, et il y a ici des parlementaires, des élus depuis longtemps, possible, souhaitable, la question ne peut être encore ouverte, mais possible d'ouvrir des salles de consommation à moindre risque.

Je crois que notre rôle, y compris qu'on est dans l'opposition, quand on est face à des habitants éventuellement inquiets, c'est de leur dire je vais me renseigner sur les éventuels projets de la Mairie. Mais c'est quand même de leur dire, attendez, s'il y a bien une chose qui est sûre, c'est qu'il n'y aura pas de salle de consommation à moindre risque où que ce soit, ailleurs en France, sauf à ce que les parlementaires le décident. Parce que c'est aussi une façon de jouer son rôle dans le cadre de l'intérêt général et ne pas répandre des bruits, des fake news, cela a du sens. Mais par contre, et j'ai vu des habitants du coup, puisque comme tout cela est monté, il était prévu des réunions en fin de mois, une fois que des projets éventuellement existeraient. J'ai vu en urgence, plus rapidement que cela, un certain nombre d'acteurs locaux pour leur dire : soyez au moins rassurés sur le fait que la loi, même si nous le souhaitions, nous interdirait de créer des salles de consommation à moindre risque et sur le fait que notre objectif n'est pas de créer des problèmes là où il n'y en aurait pas.

Mais par contre, les habitants nous ont signalés depuis de nombreux mois leurs difficultés à accéder à un certain nombre d'équipements. C'est vrai du square René Binet, c'est vrai d'un certain nombre de lieux publics dans lesquels ils nous disent de plus en plus, on voit par exemple le mercredi, par exemple le weekend, de très nombreuses sachets de drogue sur les trajets des écoles, on l'a constaté nous-mêmes qu'autour de l'école Françoise Dorléac, l'école Fernand Labori, il y a quand même une présence plus importante d'usagers de drogue qu'avant.

Le deal existait et la consommation de cannabis sans doute aussi. L'arrivée du crack dans ce quartier doit nous interpeller et comme cela doit nous interpeller, nous, nous sommes interpellés. Nous avons fait ce que nous faisons toujours quand nous faisons face à une question, à un problème, c'est que nous y avons travaillé. On n'est pas du genre dans cette équipe à laisser des problèmes s'enkyster sans rien faire. Donc oui et je l'ai dit aux habitants, nous avons demandé à Charonne, qui est un acteur que tout le monde connaît ici, de très grande qualité, d'aller apporter son expertise et de nous éclairer non seulement sur ce qu'il existe, mais sur tout ce qu'il faut faire pour répondre à cette problématique et le cas échéant, après ce travail d'étude, après ce travail d'aller vers, s'il était souhaitable, je n'en sais rien, que tel ou tel type d'équipement puisse exister sur ce quartier, que nous prendrions nos responsabilités pour le rendre possible. Mais avec quel objectif ? Celui de régler le problème auquel aujourd'hui font face les habitants. Pas celui d'apporter un problème, pas celui de créer un problème, mais celui de contribuer à régler un problème.

Comment on contribue à régler le problème de la présence de sachets de drogue sur l'espace public ? Il y a trois choses à faire :

- La première relève essentiellement du travail de la police et la lutte contre les réseaux, la lutte contre le deal et puis la sécurisation physique des lieux par une présence policière, c'est ce que nous demandons au préfet de police et c'est un travail qui est fait.
- Le deuxième élément de moyen ou long terme, c'est de continuer l'aménagement urbain, ce que nous faisons sur la porte de la Chapelle, ce que nous faisons sur la porte de Clignancourt, sur la porte Montmartre et sur la porte de Saint-Ouen, c'est-à-dire faire en sorte que l'espace public, la diversité des usages, puisse améliorer la qualité de vie dans le quartier.
- Puis la troisième chose à faire, c'est évidemment s'occuper des publics toxicomanes, des publics usagers de drogue et c'est ce que nous faisons partout où ils sont, beaucoup dans le 18^{ème}, rue Saint-Luc, partout, pour faire en sorte que les problèmes soient réglés. Mais notre objectif c'est bien de régler des problèmes, ce n'est pas de les créer et je pense que là-dessus, nous pouvons nous rassembler.

Voilà pour la réponse à cette question.

Christian HONORE : M. le Maire, me permettez-vous de céder mon droit de réponse à M. BOURNAZEL ?

Eric LEJOINDRE : Du moment que cela ne dure pas trop longtemps.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci, M. le Maire.

Je crois que M. HONORE a eu raison de vouloir aller jusqu'au bout du dépôt de cette question. D'abord parce qu'il y a une pétition. Il y a eu des appels à la direction de Paris Habitat qui a confirmé la validité de cette pétition, il faudra peut-être là aussi regarder la manière dont les choses se passent entre les bailleurs sociaux, les riverains et la gestion de la Ville de Paris et de la Mairie du 18^{ème}.

Très étonnés effectivement, nous aurions pu nous dire que peut-être que la salle du 10^{ème} arrondissement serait pour une raison X ou Y d'abord déplacée dans le 18^{ème}, cela pourrait être une question. Si on ne l'aborde pas au Conseil de ce soir, personne n'en sait rien et les fameux fake news que vous évoquez peuvent se développer. Ici nous sommes des élus de la République dans la diversité de nos opinions, il est normal qu'un sujet aussi important alors que beaucoup d'habitants appellent, alors qu'il y a une pétition et alors que c'est confirmé par les personnels de direction de Paris Habitat, il est normal que le sujet soit abordé en Conseil du 18^{ème}.

Vous nous dites très clairement qu'il n'y aura pas de déplacement de la salle du 10^{ème} dans le 18^{ème} et qu'il n'y aura donc pas de salle de consommation. C'est clair, net et précis.

Deuxièmement, vous évoquez une association Charonne. Je voudrais vous dire une chose assez simple. Je crois que dans ce quartier, il serait bon peut-être de demander avant d'entamer des discussions pour la venue de telles associations sur de tels objets dans ce quartier, il serait peut-être bon de leur demander ce qu'ils veulent pour leur quartier. Parce que légitimement, les habitants sont excédés de la concentration des difficultés toujours aux mêmes endroits. J'étais encore, probablement vous aussi, porte de Montmartre et porte de Clignancourt ce weekend. Ce n'est pas une question de gauche ou de droite, ce n'est pas une question d'orientation politique. Toutes celles et tous ceux que j'ai rencontrés sont exaspérés de la situation, exaspérés du proxénétisme, exaspérés des exactions dans le quartier, exaspérés de l'occupation illégale du domaine public même si, avec les interventions des uns et des autres, on a pu aboutir à un certain nombre de choses.

Malheureusement, ils disent quoi ? Ils disent si vous pouviez nous amener un projet dans ce quartier au moment où il y a un local qui se libère, qui nous permette de mettre en avant quelque chose de positif, faire venir du commerce, faire venir une association à vocation culturelle. Je reprends le mot et le verbatim : « Tirez-nous vers le haut ». Je crois que l'on peut vouloir s'occuper à la fois de ces personnes en grave difficulté, qui sont en situation de précarité, en situation de dépendance. Mais pourquoi serait-ce la porte de Clignancourt qui devrait une nouvelle fois accueillir une association de ce type à cet endroit-là ? Je pose vraiment la question et je pense qu'une bonne méthode de travail consisterait à entamer des discussions avec les habitants, de voir quel projet ils voudraient voir dans leur quartier porte de Clignancourt et co-construire avec eux peut-être une décision qui permettrait d'apaiser et de tirer vers le haut le quartier.

Dernière question que je vous pose : quel est l'avis des habitants ? Est-ce que vous avez organisé une réunion publique sur le sujet ? Quel est l'avis de la Préfecture de police sur ce sujet, est-ce que vous l'avez ? Et l'avis du bailleur ?

Eric LEJOINDRE : Normalement, je ne réponds pas aux réponses mais je vais quand même le faire parce que parfois j'ai l'impression qu'on n'est pas exactement dans le même monde.

On parle de la porte de Clignancourt. Qui a permis l'installation de la Recyclerie à la porte de Clignancourt ? Qui a entamé la rénovation du l'îlot Croisset ? Qui a lancé les travaux du collège Maurice Utrillo ? Qui a fait insérer dans l'appel à projets « Réinventons la Métropole » l'ancien plateau des puces ? Qui a permis, pas financièrement, que nous avancions sur la rénovation totale de Paris 4, qui a fait de Paris 4 un lieu accessible aux habitants ? Puis, qui a permis que s'installent à la porte Montmartre une bibliothèque, un centre d'animation, la Maison bleue, un hôtel d'entreprise, un hôtel de tourisme ? Qui a lancé la rénovation de ces portes ? Qui a refait entièrement les écoles Françoise Dorléac ? Qui travaille sur la rénovation totale du square René-Binet ? Qui travaille sur la rue Gérard-de-Nerval ? Qui a fait venir le tram à l'époque sans financement aucun de l'Etat, jusque dans ce quartier et qui permettra dans quelques mois aux habitants, notamment de la porte de Clignancourt, de retrouver un espace beaucoup plus beau, plus serein et plus traversant ?

Pour la porte de Clignancourt et pour la porte de Montmartre, l'activité économique pour la porte de Clignancourt et pour la porte de Montmartre. La vie associative porte de Clignancourt. Qui a installé, je voyais, la Compagnie Résonance ? Il n'y avait rien dans ce quartier, rappelez-vous il y a dix ou quinze ans. Des acteurs de la vie sociale, des acteurs de la vie culturelle, l'importance de la Politique de la Ville dans ce quartier. Le Festival Jazz Musette aux puces ce weekend pour de l'événementiel. Malheureusement que le Maire de Saint-Ouen ne continue pas à nous accompagner et heureusement que nous avons trouvé des solutions pour continuer à faire venir la culture et notamment la culture du jazz à la porte de Clignancourt et à la porte de Montmartre.

Puis qui s'est mobilisé ? Ce n'est pas nous qui faisons venir les vendeurs à la sauvette. Trouvons les solutions avec la préfecture de police, avec les autorités compétentes ?

La réalité d'aujourd'hui, c'est que sur ce territoire où nous avons beaucoup fait et où personne ne peut laisser penser que nous n'ayons pas fait, nous allons avoir à la porte de Clignancourt, une des plus belles œuvres d'art qui accompagnera le tramway, c'est le cœur de Clignancourt, c'est le cœur de Paris, je vous laisse appeler de Vasconcelos.

Imaginez il y a encore dix ans, qu'une des plus grandes artistes internationales contemporaines, allait accepter d'installer une de ses œuvres porte de Clignancourt. Qui l'aurait cru ? Personne. Aujourd'hui, c'est possible et ce sera fait là maintenant, pas dans dix ans. C'est nous qui l'avons fait aussi, parce que nous avons décidé depuis un certain temps d'investir dans les quartiers des portes et d'investir dans les quartiers populaires et de le faire en faisant des logements dignes.

Regardez l'îlot Croisset, regardez à l'avenue de la porte de Montmartre, ce sont des beaux logements, on a fait des choses bien, on n'a pas fait des vieilles cités, on a détruit d'ailleurs des tours à ces endroits pour permettre la rénovation urbaine et pour permettre le logement digne, on y a eu droit. Heureusement qu'on l'a fait et heureusement qu'on s'est tous investi.

Bien sûr, dans ce quartier se posent encore beaucoup de difficultés et notamment celle du deal et notamment celle des usagers de drogues, ce n'est pas moi, ce n'est pas la Mairie qui a souhaité que les usagers de crack s'installent dans le square René-Binet ou à la porte de Clignancourt. Ce n'est pas de ma faute et ce n'est pas moi qui ai voulu qu'il y ait dans l'ensemble du chemin qui va vers les puces, des vendeurs à la sauvette ou des vendeurs de contrefaçon. Qui est-ce qui se mobilise pour lutter contre la contrefaçon ? Qui est-ce qui allait voir les associations, l'UNIFAP, toutes les associations de lutte contre la contrefaçon ? Qui est-ce qui a permis qu'il y ait un vrai travail entre la police et y compris des structures privées, des grandes marques pour lutter contre ce phénomène ? C'est nous, c'est moi qui ai fait ce travail.

Est-ce que cela a permis de pacifier tout à la porte de Clignancourt ? Evidemment non, sinon on n'en parlerait pas. Est-ce que cela a permis de tout pacifier à la porte Montmartre ? Evidemment non. Enfin, la porte Montmartre aujourd'hui, c'est mieux qu'il y a dix ans et d'ailleurs les habitants le disent et même sur les histoires de vente à la sauvette. Oui, c'est pénible d'avoir la vente à la sauvette toute la nuit, c'était horrible d'avoir la vente à la sauvette toute la journée quatre jours par semaine.

Donc oui, nous assumons de faire tout cela, mais la réalité quelle est-elle aussi ? C'est que quand il y a un problème dans un quartier, on ne le déplace pas, on le règle. On ne règlera pas le problème des usagers de drogue à la porte de Clignancourt, à la porte Montmartre, à la porte de Saint-Ouen, à la porte des Poissonniers si on ne s'en occupe pas. C'est une évidence que vivent aujourd'hui par exemple les habitants de la porte de La Chapelle. Il faut s'occuper des choses. Le CAARUD n'existe plus à cet endroit, il est regretté, je le regrette aussi. J'assume totalement d'avoir préféré que commencent les travaux de Paris 1 que

d'avoir laissé le CAARUD. Mais ce sont des équipements qui manquent, ils ne manquent pas pour attirer des problèmes, ils manquent pour régler des problèmes. Notre seul enjeu, c'est de régler les problèmes.

Moi avec mon équipe, on préfère se coltiner les problèmes plutôt que faire semblant qu'ils n'existent pas, plutôt que faire semblant que peut-être au motif que l'un ou l'autre et à juste raison serait opposé, on n'avance pas. Mais notre problème, c'est de régler les problèmes pour les habitants. Régler les problèmes pour les usagers de drogues, c'est important, très important, il faut le faire, mais pas parce que ce sont des usagers de drogue, parce que si quelqu'un consomme de la drogue chez lui au propre, à la rigueur, c'est son problème. D'ailleurs, les consommateurs de cocaïne dans un certain nombre de quartiers de Paris ou du 18^{ème}, ils font cela chez eux, c'est leur vie, c'est très mal mais c'est leur problème. Le problème des usagers de drogue qui consomment dans la rue, qui vivent dans la rue et qui empêchent les enfants du quartier d'aller à René-Binet, c'est mon problème et j'ai vocation à y travailler.

Je ne sais pas ce qu'a pu raconter Paris Habitat, cela peut leur arriver de dire des bêtises, ce que je sais c'est que nous allons travailler, bien sûr, vous me posez la question, nous allons le faire avec les habitants. Mais avant de voir les habitants, il est bon de savoir de quoi l'on parle. Je sais ce que les habitants me disent, je les vois beaucoup, ils viennent beaucoup me voir et ils me disent : « Le mercredi à tel endroit, le jeudi par là. Avant, on n'en voyait pas la semaine, maintenant, on en voit et y compris la semaine. Avant, ils étaient tous à la porte des Poissonniers et maintenant, c'est bizarre, ils se déplacent tous vers la porte de Montmartre. Ils sont sur le mail ». Cette réalité, personne ne la conteste.

Donc, on peut espérer que le problème disparaisse de lui-même, on peut l'espérer. C'est assez rarement comme cela que les choses se passent. On peut se dire qu'on va y travailler mais y travailler ne veut pas dire venir avec une solution toute faite et dire : « On va mettre tel truc à tel endroit pour faire telle chose et le problème va être réglé ». Le problème de travailler, c'est vrai que c'est pénible, cela prend du temps, que tout cela est très long, c'est de regarder les opportunités, de faire travailler les spécialistes, de faire en sorte que ces spécialistes aillent voir les habitants, les directeurs d'école, peut-être interviennent différemment et puis, ils reviennent vers nous en disant : « On pense que le bon outil, l'outil utile peut être cela à tel endroit ou à tel autre endroit ». C'est ce qu'on va faire et on va le faire tranquillement. Heureusement ou malheureusement, je ne sais pas comment les choses se disent, mais tout cela est très long et il faut des mois et des mois pour eux, rien ne se passera dans aucun local du quartier avant des mois et des mois, bien sûr, parce que c'est le temps des études, de la réflexion, de l'utilité.

Si à un moment, il faut prendre une décision, on la prend, on la fera publiquement avec tout le monde, devant tout le monde. On fera en sorte de contribuer, régler tous les problèmes, je ne sais pas, mais de contribuer à régler les problèmes parce que c'est comme cela qu'on travaille.

Pierre LISCIA : Juste une toute petite parenthèse, je n'ai toujours pas compris ce que vous vouliez faire dans ce local.

Hors micro

Pierre LISCIA : D'accord, comme cela c'est clair.

Eric LEJOINDRE : Si vous n'avez compris, je vais peut-être le redire. Je sais ce qui n'arrivera pas, c'est une salle de consommation à moindre risque. Mais j'ai essayé d'expliquer, après Mme DEMANGEL qui avait quand même été très claire, le processus dans lequel nous sommes. Mais si on connaît l'aboutissement du processus avant d'avoir

entamé le processus, ce n'est pas la peine de faire le processus et nous faisons le processus.

5. Q182018226 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants relative à l'expulsion des locataires du parc social responsables de graves troubles de voisinage

Pierre LISCIA : Une question qui fait suite à l'expulsion il y a un peu d'un mois maintenant de cinq familles de la cité Reverdy dans le 19^{ème} arrondissement qui avait fait grand bruit dans la presse, cinq familles locataires du parc social de Paris, d'ailleurs suite à une décision de justice qui était intervenue en janvier, me semble t-il, expulsion que vous aviez saluée ainsi qu'un certain nombre d'élus de Paris.

Si l'immense majorité des locataires du parc social parisien est attachée au respect de la loi et du règlement intérieur établis par leur bailleur social, certains d'entre eux se livrent malheureusement à des activités illégales délictueuses ou criminelles, empoisonnant ainsi la vie quotidienne de leur voisinage et parfois de tout un quartier : des nuisances, incivilités, dégradations, pressions ou menaces, agressions, proxénétismes ou encore trafics de stupéfiants comme ce fut le cas cité Reverdy.

La loi prévoit pourtant que les locataires du parc social doivent user paisiblement des locaux loués. Cette obligation de jouissance paisible s'exerce à la fois dans l'appartement occupé, mais également dans les parties communes de l'immeuble. Lorsqu'ils accèdent au parc social de la Ville, les locataires s'engagent également à respecter un règlement intérieur qui stipule qu'ils sont responsables de tous les actes délictueux commis par les habitants du logement. En cas de non-respect de ces obligations, les bailleurs sont ainsi en droit de saisir la justice pour obtenir la résiliation des contrats de bail de locataires indésirables pour trouble de jouissance.

C'était d'ailleurs à l'époque de la campagne municipale, Mme HIDALGO avait d'ailleurs promis de renforcer les procédures d'expulsion en cas de graves troubles de voisinage, une proposition que nous avons d'ailleurs défendue avec mes collègues élus du rassemblement de la droite et du centre, aujourd'hui, de l'opposition. Pourtant, rares sont les bailleurs sociaux qui engagent des procédures en justice et très peu de procédures engagées aboutissent à une expulsion du ou des locataires concernés.

Alors que Paris et la Région parisienne font face à une très forte demande de logement, il est indispensable que les bailleurs sociaux aient les moyens d'agir plus efficacement contre ces fauteurs de trouble. Ces situations sont, je le rappelle, insupportables à la fois pour les riverains qui subissent ces troubles au quotidien, mais elles le sont également tout autant pour les demandeurs de logements sociaux qui, bien souvent, sont en attente depuis de nombreuses années.

M. le Maire, des questions assez précises : pouvez-vous nous indiquer combien de procédures de résiliation de bail pour trouble de jouissance ont-elles été engagées depuis le début de la mandature ? Combien ont abouti à l'expulsion des locataires ? Les locataires condamnés et expulsés sont-ils relogés dans le parc social parisien ? La condamnation pénale du locataire entraîne-t-elle automatiquement son expulsion du logement ou est-ce au bailleur d'intenter lui-même une action en justice en plus pour obtenir la résiliation du bail ? Enfin, quelles mesures ont été prises, conformément aux engagements de campagne de la Maire de Paris, pour renforcer les moyens en justice des bailleurs sociaux pour agir contre les locataires responsables de ces graves troubles de voisinage ?

Mario GONZALEZ : Question forte intéressante, à laquelle je suis moi-même confronté dans le cadre de ma délégation avec, parfois un certain sentiment d'impuissance, c'est une question qui est essentiellement juridique, M. LISCIA, je vais y répondre de manière précise.

La première question que vous posez est celle du nombre de procédures de résiliation. Vous avez eu depuis le début de la mandature, chaque année approximativement, une dizaine d'expulsions prononcées pour trouble de jouissance sur tout Paris. Vous avez actuellement, sur les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris, 76 procédures d'expulsion pour trouble de jouissance, voilà pour les chiffres.

Ensuite, vous posez une question sur le fait de savoir si des locataires condamnés et expulsés ont-ils été relogés dans le parc social parisien. Il est un peu plus compliqué d'y répondre parce que comme vous le savez, les bailleurs sociaux, comme les bailleurs privés d'ailleurs, ne peuvent pas demander le casier judiciaire aux candidats et nous-mêmes, dans le cadre des attributions, nous n'avons pas accès aux casiers judiciaires. Le seul moyen que peuvent avoir les bailleurs sociaux et dans le cadre de leur commission, c'est de recouper leurs informations. Malheureusement, je ne peux pas répondre à cette question, il faut la poser directement aux bailleurs sociaux, a priori, c'est quelque chose qu'ils font de facto puisqu'ils ne vont pas remettre quelqu'un qu'ils viennent d'expulser, cela paraît assez illogique. Mais en tous les cas, en ce qui nous concerne, je ne peux pas vous répondre, d'autant que Paris Habitat est tenu également par la CNIL qui a été récemment renforcée, donc très difficile aussi pour lui de nous transférer des informations sur un quelconque passé pénal de l'un de leurs locataires.

Troisième question, la condamnation pénale du locataire entraîne-t-elle automatiquement son expulsion et le bailleur social doit-il nécessairement tenter lui-même une action en justice ? Sur cette question, la réponse est non. Le bailleur social devra nécessairement passer devant le juge, indépendamment d'une condamnation pénale prononcée par son locataire. On peut le regretter, mais c'est la loi et la loi est assez bien faite sur ce point, parce que si c'est comme cela, c'est pour une simple et bonne raison, c'est que vous avez en droit français deux principes fondamentaux : le premier est le droit au logement et le deuxième est le principe de l'inviolabilité du domicile, ce qui justifie d'ailleurs que si vous voulez expulser quelqu'un, vous devez requérir le concours de la force publique et le faire par le huissier. Face à ces deux principes, indépendamment d'une condamnation pénale prononcée par un locataire, le bailleur devra nécessairement au préalable demander l'autorisation du juge.

Enfin, la dernière question qui est la plus intéressante, celle des mesures qui ont pu être prises pour renforcer les moyens en justice – je ne comprends pas trop l'expression « moyens en justice », mais je vois le sens – des bailleurs sociaux pour agir contre les locataires responsables de graves troubles de voisinage. Sur ce point, vous avez un engagement de campagne d'Anne HIDALGO qui a été tenu et que vous retrouverez dans le cadre du contrat parisien de prévention de sécurité, page 131. Ces moyens sont très intéressants puisqu'ils permettent au procureur de la République de transmettre au commissariat l'ensemble des mains courantes qu'ils peuvent recevoir dans le cadre de troubles de voisinage d'une part ; deuxièmement – c'est ce qui nous intéresse le plus – permettent aux commissaires centraux, à la demande des bailleurs sociaux, de transmettre des rapports sur des mains courantes que les commissariats auraient reçues au titre de troubles de voisinage. C'est-à-dire que les bailleurs sociaux vont pouvoir disposer et disposent d'ailleurs des forces de l'ordre, d'informations qui vont les permettre par la suite d'engager des procédures pour trouble de jouissance. Si vous voulez, c'est un échange d'information, une coordination de cette information.

Par ailleurs, sachez que moi-même, j'ai été amené aussi à signaler, en tant qu'élu de la Mairie de l'arrondissement, au procureur et au juge en charge du 18^{ème} certains cas qui m'ont été remontés par des bailleurs sociaux ou autres afin qu'ils puissent vérifier si les

informations avaient bien été transmises au commissariat de l'Arrondissement et si le commissariat lui-même avait pu transmettre les informations aux bailleurs. Donc, nous sommes très vigilants sur ce point.

Autre moyen qui vient d'être mis en place par un seul bailleur, mais qui est intéressant, qui ne concerne pas tant les questions délictuelles ou les questions criminelles, mais qui doit être quand même rappelé ou évoqué peut-être pour la première fois, c'est que comme vous le savez peut-être, Paris Habitat vient de développer l'assermentation de certains de ses agents. Contrairement à ce que dit la presse, ce ne sont pas des gardiens, ce sont très rarement des gardiens. Les gardiens ne peuvent être assermentés que sur la base du volontariat. Ils ne sont pas tous très volontaires et on peut bien les comprendre parce que ce n'est pas facile. Donc, ce sont essentiellement les responsables d'agence territoriale et les directeurs territoriaux et quelques agents techniques qui ont la possibilité de verbaliser, notamment en cas de trouble de jouissance.

Pour terminer ma réponse, je soulèverais deux difficultés, c'est pour cela que votre question est intéressante et que j'exprime aussi un sentiment de frustration moi-même. La première est que quand vous avez des effets délictueux ou criminels dans un local, dans un appartement du parc social parisien, très souvent, les forces de l'ordre et à juste titre, vont mener une enquête parce que derrière tout cela, il y a souvent des raisons. Donc, on va demander aux bailleurs sociaux de patienter, d'attendre, de telle sorte à ce que l'enquête puisse être menée jusqu'au bout et parfois pour nous, c'est frustrant et pour les voisins encore plus parce que vous vous rendez compte, ce sont souvent des troubles vraiment insupportables.

Mais pour mener à bien la phase pénale, il faut retarder la phase civile qui consiste en l'expulsion, et puis deuxième difficulté et c'est la difficulté majeure, c'est le problème de la démonstration du trouble de voisinage, cela est une condition systématiquement posée par le juge, il faut démontrer qu'il y a trouble des voisins, que ce sont bien les voisins qui subissent les troubles et deuxièmement que ce trouble est grave, parce que vous pouvez être condamné pénalement mais ne posez aucun trouble aux voisins.

Donc, il faut démontrer tout cela et c'est là où les bailleurs sociaux sont confrontés à une difficulté majeure, c'est que très souvent les locataires et on peut les comprendre souvent par peur, ne veulent pas attester, témoigner. Ils vont alerter, ils vont dire : « Attention, il y a des voisins etc. » mais dès que les bailleurs leur demandent pour que nous puissions agir, il nous faut des attestations et qu'ils leur demandent ces attestations, les locataires refusent pour se protéger.

Or, aujourd'hui en droit français la seule attestation qui existe est une attestation nominative : il faut donner son prénom, il faut donner son nom, il faut une copie de la pièce d'identité et cette attestation peut être versée au débat dans le cadre d'une procédure pénale ou d'une procédure civile. Donc, on peut comprendre la légitime crainte des locataires. Il y a une tentative qui a été faite par Paris Habitat notamment sur une des résidences du 18^{ème} arrondissement qui a échoué, parfois elle réussit mais là, elle a échoué, c'est de faire des attestations par voie d'huissier, anonymes et les transmettre au juge en disant : « Comme c'est fait par huissier, certes c'est anonyme, mais l'huissier a bien constaté l'identité de la personne dont on ne révèle pas l'identité ».

Le juge de l'exécution ne permet pas cela, c'est-à-dire ne permet pas que l'on missionne un huissier pour faire cela et les juridictions ne considèrent pas cela comme un élément de preuve parce que ce n'est pas une attestation conforme à la loi.

Je finirais ma réponse par une question à notre député, mais qu'il se rassure puisque c'est une question que je posais également aux autres députés de la majorité précédente et

notamment dans le cadre de loi sur l'égalité et la citoyenneté, c'est justement sur cette question de l'attestation, parce que cela mériterait quand même une réflexion au niveau législatif qui est celle de permettre dans certains cas et notamment ces cas-là précis la production d'attestations anonymes justement par voie d'huissier. Cela faciliterait énormément le travail et cela permettrait surtout aux bailleurs sociaux d'agir beaucoup plus vite et beaucoup plus efficacement.

En tous les cas, je finirais par là, sachez que en ce qui concerne la Mairie du 18^{ème} arrondissement et ma délégation, systématiquement, dès que nous avons des signalements de ce type, je transmets des modèles d'attestations aux locataires, j'invite les syndicales, j'invite les locataires à avoir le courage, indépendamment de la difficulté de la situation de produire ces attestations, parfois ils le font, parfois ils ne le font pas. Nous travaillons main dans la main avec les bailleurs, les services de la justice et les services de l'ordre pour que les informations soient systématiquement transmises et que tout puisse se faire dans les meilleurs délais.

J'espère avoir répondu à votre question.

Pierre LISCIA : Merci pour tous ces éléments de réponses très détaillés, simplement deux choses qui me paraissent aberrantes et je pense que à la fois la Maire de Paris non pas en tant que législateur mais en tant que Maire de la capital peut déjà influencer auprès du gouvernement et du législateur, puis à la fois M. BOURNAZEL qui est député également de notre Arrondissement.

Mais deux aberrations, la première et je le découvre, les bailleurs entre eux n'a pas accès aux informations et surtout aux raisons qui ont conduit un bailleur à expulser un locataire. Cela me semble totalement aberrant qu'il n'y ait pas de partage automatique d'informations, que ne soit pas notifié un dossier d'une personne, les raisons ou alors j'ai mal compris.

Mario GONZALEZ : Si, c'est ce que je vous ai dit, c'est dans le cadre de contrat local de sécurité et de prévention de la Ville de Paris, vous avez la possibilité, le commissariat a la possibilité de transmettre toutes les informations qu'ils ont sur un locataire précis aux bailleurs sociaux, à la demande des bailleurs sociaux.

Pierre LISCIA : A la demande des bailleurs sociaux, encore faut-il le faire.

Mario GONZALEZ : Dès qu'un bailleur social, en tous les cas, les trois bailleurs sociaux dans l'Arrondissement, à chaque fois que nous avons un problème de trouble de jouissance, je peux vous assurer qu'ils demandent systématiquement toutes les informations au commissariat.

Eric LEJOINDRE : On pourrait avoir un dialogue ensuite, vous avez un deuxième élément ?

Pierre LISCIA : Oui, deuxième chose, c'est sur le fait qu'il n'y ait pas d'automaticité entre la condamnation et l'expulsion et là, cela relève du législateur. Ce que vous aviez également expliqué sur la difficulté pour la justice de constater le trouble et de passer par cette voie d'huissier justement. Mais cela ne relève plus de la compétence, ni de l'Arrondissement, ni de la Mairie de Paris.

Eric LEJOINDRE : Non, d'ailleurs une partie ne relève pas non plus de la compétence des parlementaires parce que c'est de l'ordre général du droit. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de peine automatique nulle part, il n'y a aucune peine possible si ce n'est pas prononcé par un juge. Donc, même avec la meilleure volonté du monde des parlementaires, on va quand même continuer je pense à respecter les droits fondamentaux. Il est hors de question qu'un bailleur puisse prendre une décision sans l'avis du juge et sauf à ce que le juge puisse

prononcer en même temps une condamnation pour un acte répréhensible et l'expulsion d'un logement, cela paraît quand même assez difficile de l'envisager.

VŒUX

6. V182018227 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif au développement des composts collectifs de quartier

Philippe DURAND : Ce vœu est relatif au développement des composts collectifs de quartier. Pour faire des composts, il faut trois choses : il faut avoir une volonté d'en créer mais ce n'est pas suffisant, il faut aussi accompagner les riverains pour développer ces composts et après il faut aussi créer des filières pour le compost une fois qu'il est créé, où on va déposer la nouvelle terre.

Donc, ce vœu a pour objectif d'avancer dans le développement de ces composts collectifs. Je vais vous dire les attendus, je ne vais pas faire la liste des considérants :

- Que soit communiqué par la Ville de Paris l'objectif de développement à grande échelle des composteurs collectifs de quartier dans l'espace public et sur voirie et l'accompagnement offert par la Ville pour le grand public ;
- Que soit organisé des formations gratuites pour le grand public sur le montage et l'animation d'un projet de compost collectif de quartier ;
- Que soient organisées des formations gratuites sur la pratique du compostage avec un maître composteur, soit favoriser le développement de lien entre les jardiniers et les producteurs de compost, en particulier sur la plateforme Végétalisons Paris et les réseaux gérés par arrondissement ;
- Que soit favorisé le développement de lien entre les producteurs de composts et les services de la Ville afin de récupérer le broyat produit lors d'élagage des végétaux de la Ville en particulier par la plateforme Végétalisons Paris.

Gilles MENEDE : Je vais répondre à ce vœu qui, à vrai dire, m'étonne un petit peu parce qu'il émane d'un adjoint Mairie 18 à la nature en ville et dont je récupère les informations par l'adjoint à la Maire de Paris en charge de nature en ville. Cela correspond aussi à la politique municipale parisienne que nous menons, à travers notamment le Plan compost qui est actuellement en cours de réflexion et même de mise en œuvre.

Je ne reviendrais pas sur l'historique des composts qui existent puisque je pourrais quand même dire qu'il y a un certain nombre de composts dans les écoles de l'Arrondissement. Plus de la moitié des écoles de l'Arrondissement sont fournies en composteur, voire en lombricomposteurs et dans les copropriétés, dans les immeubles, on a une soixantaine de composteurs dans les différents immeubles. Cela est géré par des équipes dans les immeubles avec un référent et avec un maître composteur qui aide.

Donc, je suis étonné de ce vœu puisque le Plan compost pour la période 2016-2020 prévoit exactement des composts de quartiers. C'est toute la problématique de l'organisation, la mise en place, le fonctionnement qui est actuellement discuté à travers les services, que ce soit la DPE, que ce soit la DEV, pour savoir dans quel espace les mettre ; tout en sachant que les composts dans l'espace public, c'est plus compliqué à gérer et cela peut être source de nuisance par rapport à la propreté, par rapport à la sécurité, par rapport à un certain nombre de choses.

Je partage avec M. DURAND l'idée qu'on est actuellement en pleine création d'une filière complète avec un apport volontaire, un compost et puis, des débouchés par la suite.

J'aimerais bien qu'on commence par un certain nombre d'expérimentations avant de se lancer dans une généralisation. C'est la seule remarque que j'aurais à faire par rapport à ce vœu que je partage. Puis, mais M. DURAND le sait tout autant que moi, on fait déjà beaucoup de choses sur la collecte des biodéchets en porte à porte qui est expérimentée actuellement dans le 2^{ème} arrondissement, dans le 12^{ème} depuis maintenant un an. Et puis, dans le 18^{ème} à travers l'appel à projets sur les composteurs et lombricomposteurs, je peux vous annoncer que le 27 juin à 18h, on délivrera un certain nombre de lombricomposteurs à tous ceux qui en ont fait la demande et cela concerne une centaine de personnes. Je ne vois pas de choses particulières de plus à dire sur ce vœu qui correspond à la politique municipale parisienne que nous menons ensemble.

Philippe DURAND : Juste pour dire que je ne vais pas m'étonner que M. MENEDE s'étonne. Enfin, je ne rentre pas dans ce petit jeu-là. Par contre, ce vœu veut accompagner les composts et participe à cela. Après, on peut s'amuser à se renvoyer la balle, de s'étonner, de s'étonner.

7. V182018228 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste – Front de Gauche relatif à la gratuité des transports en commun pour les étudiant-e-s

Gérard BRIANT : C'est un vœu qui vient à l'aide des étudiants parisiens, qui souffrent d'une perte de pouvoir d'achat, qui étudient dans une des villes les plus chères de France.

Il s'agit de tenir compte de l'évolution préoccupante qui a été aggravée en plus par la hausse de l'APL. Pour 2018 en octobre, comme il n'y aura pas de régularisation au niveau de l'APL, on va se retrouver encore avec une hausse de 4,68 € en octobre 2018. Donc, une vie chère pour les étudiants. Aujourd'hui, un coût transport qui est important ; un coût transport qui a malheureusement continué à augmenter malgré les promesses notamment de la candidate Valérie PECRESSE à l'époque qui a fait les annonces sur le Pass Navigo mais qui n'ont pas été suivies des faits. Donc, nous fait dire qu'aujourd'hui, il faut voir si il y a pas un coup de main particulier qui peut être donné aux étudiants, notamment il y a eu des propositions qui ont été faites pour les personnes âgées. L'idée un peu c'est de travailler à voir si la gratuité des transports en commun pour les personnes étudiantes puisse être réalisée.

Donc, il s'agit pas de dire : « On vote aujourd'hui ce soir la gratuité des transports pour les étudiants » ; il s'agit surtout de mettre en place un travail, de voir si c'est possible, si cette solution en est une et donc, d'examiner. C'est un vœu constructif et qui cherche un peu à voir et qui demande aussi à la présidente, à la Ville mais aussi à la Région pour qu'elle aussi engage les moyens nécessaires à une solution favorable pour le transport des étudiants.

Gilles MENEDE : Je réponds. Ce vœu va dans le sens de l'étude menée par la Ville de Paris concernant la gratuité des transports en commun.

Un ensemble des considérants pour ce qui me concerne me vont pour ce qui concerne ce vœu. On a souhaité ajouter au vœu initial le vœu qui vous a été distribué sur table, en demandant à la Ville de Paris d'intégrer un paragraphe spécifique sur l'analyse de la gratuité de transport en commun pour les étudiants dans le cadre de son étude actuelle qui vient d'être lancée afin que cela soit un des considérants qui soit une application première par la suite. Donc, je vous invite à voter ce vœu tel qu'il a été modifié.

Didier GUILLOT : Une première remarque sur les considérants. Il est bien de mettre des considérants tous négatifs, il y en a qui aurait pu être ajouté, c'est que le gouvernement a décidé de la fin de la cotisation sociale étudiante de sécurité sociale. C'est 217 € de pouvoir d'achat pour chaque étudiant en France. Donc, à comparer avec les chiffres qui sont donnés là, c'est un petit élément quand même important à voir.

Deuxième remarque. Il se trouve qu'en 2008, quand je suis devenu adjoint au Maire de Paris chargé de la vie étudiante, pour l'anecdote, la première note que j'ai faite au Maire de Paris, c'était de demander cette mesure précisément. En l'occurrence, c'est une mesure qui existait qui était financée par des départements voisins, en l'occurrence la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

La réponse écrite qui m'a été faite, c'était tu arrives dans tes fonctions et tu veux multiplier ton budget par deux et en plus rajouter un zéro. Puisque le budget de fonctionnement de la délégation de la vie étudiante était de 4 millions et que l'estimation de cette mesure très précise était de 80 millions, c'est d'ailleurs ce qu'on finance pour la gratuité des séniors, on avait redescendu, on vient de remonter pour 200 000 et il se trouve que les deux populations sont exactement le même nombre : il y a 200 000 étudiants qui sont étudiants et qui vivent à Paris et il y a 200 000 séniors qui bénéficient de cette solution.

Donc, je trouve que la question est intéressante à poser mais je précise aussi que le budget de la vie étudiante qui était dans la mandature précédente de 4 millions a été amputée de 50 %, il n'est plus que de 3 millions et je doute que d'un seul coup, par un coup de baguette magique, on passe de 3 millions à 80 millions d'euros.

Maintenant, si dans le moment où on est, cette solution peut être trouvée, je m'en féliciterais parce qu'en l'occurrence je trouve que c'est une belle mesure, mais il y a un moment où je trouve que tout cela est un peu téléphoné si je peux dire. On peut se faire plaisir et on passe notre temps à se faire plaisir et en l'occurrence, on passe notre temps aussi à voter des vœux ici dans cet Arrondissement qui ne concernent pas l'Arrondissement parce que, bien évidemment, de telles mesures, ce n'est pas la Mairie d'arrondissement qui va les décider et penser que c'est toujours à l'autre de le faire et en l'occurrence là la région, alors des fois c'est l'ONU, des fois c'est l'assemblée nationale. Enfin, c'est toujours les autres collectivités qui doivent payer. La Ville pourrait payer mais c'est un débat qui doit être posé. Notre groupe, je précise, on a demandé plusieurs fois, on aimerait qu'il y ait une MIE éventuellement qui puisse avoir lieu au conseil de Paris pour évaluer l'ensemble des aides parce que, à titre personnel, je trouve assez choquant qu'on ait de tels montants pour une population très particulière, qui est une cible électorale depuis longtemps, cela date pas d'aujourd'hui et qu'effectivement, les trois millions de budget de la vie étudiante, ce sont deux aides aussi, une aide au logement et une aide en bourse Erasmus. Chacun peut voir la différence quand même de traitement de ces deux grandes populations en termes d'âge, de ce qui est de notre collectivité.

Donc, posons le débat mais posons-le jusqu'au bout, y compris dans ce que sont nos aides non obligatoires parce que le département a des aides obligatoires mais il y a des aides non obligatoires et là, on aura la vérité des chiffres mais cela sera plus intéressant que de simplement faire des vœux à l'emporte-pièce, un peu facile, voire même très facile.

Christian HONORE : C'est de l'électoralisme, c'est un peu de la démagogie. Nous avons été étudiants, nous savons que c'est difficile. Ce n'est pas comme cela qu'on gère et ce n'est pas comme cela qu'on apporte un soutien aux étudiants. Donc, nous allons nous abstenir sur cette question. C'est une idée généreuse bien entendu quand il s'agit de la gratuité d'un service, tout le monde est d'accord. Mais là c'est un peu téléphoné, c'est un peu caricatural. Peut-être êtes-vous entré en campagne, je ne sais pas. En tout cas, nous nous allons nous abstenir sur ce vœu.

Pierre LISCIA : Je voudrais simplement dire à M. BRIANT que – et il va être content – il me semble que ce vœu est exaucé puisque dans le cadre du comité Rapoport lancé par le président d'Ile-de-France Mobilités et qui n'est autre que Valérie PECRESSE, sur la gratuité du transport en commun non pas à Paris uniquement mais en Ile-de-France, la question de

la gratuité pour les étudiants est au programme des discussions, comité Rapoport dans lequel la Ville de Paris est présente.

Après, vous pouvez toujours demander à Mme HIDALGO également d'envisager la gratuité pour les étudiants puisqu'il me semble que les départements peuvent aussi prendre ces décisions et en tout cas supporter le coût.

Sur la tarification étudiante en Ile-de-France. Vous le mentionnez dans votre vœu, d'une part vous savez que la tarification étudiante est archi-inférieure à ce que paie le tout un chacun et ce que représente le Pass Navigo, donc il y a déjà un effort financier qui est fait. La deuxième chose, c'est que vous le mentionnez, 342 € par an, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, un étudiant parisien et francilien peut aller de Provin jusqu'à Rambouillet, de Dourdan jusqu'à Argenteuil pour moins d'un euro par jour et, avec la qualité, la densité de transport qu'on a en Ile-de-France, je crois qu'aucun autre réseau n'a une tarification de la sorte en Europe, peut-être même dans le monde.

Donc, c'est bien beau de vouloir la gratuité, cela été dit pour faire plaisir à une certaine clientèle électorale, à un moment il y a un principe de réalité et de responsabilité qui s'applique. Donc, je m'abstiendrais également sur ce vœu-là.

Gérald BRIANT : Je me félicite qu'il y ait cette réflexion en cours, que j'espère que cela va aboutir ; je note le petit effort et je m'en félicite.

8. V182018229 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe DPE à la Maire de Paris sur le statut des voies privées ouvertes au public

Félix BEPPO : Je vais vous passer les considérants, simplement pour rappeler la situation du passage Champ-Marie qui est un statut de voie privée ouverte au public. Cette voie est utilisée notamment par les collégiens pour aller à leur établissement scolaire. Nous avons demandé aux syndicats de copropriété de voter à l'unanimité le déclassement de cette voie. Ils l'ont voté en 2010 et depuis 2010, il ne s'est rien passé malgré le soutien de votre prédécesseur, M. VAILLANT, de vous-même en début de mandature.

Le vœu proposé est simplement de faire déclasser cette voie du Champ-Marie.

Gilles MENEDE : Un vœu vous a été distribué sur table pour préciser qu'il s'agit uniquement du passage du Champ-Marie puisque dans le vœu initial, vous aviez un vœu un peu plus général.

J'ai moi aussi rencontré les parents de l'école maternelle Belliard et la directrice de l'école Belliard qui m'ont informé aussi à plusieurs reprises des difficultés qu'il y a dans ce passage. Une voie privée ouverte au public, il y a un certain nombre de caractéristiques qui font que l'entretien relatif au revêtement de chaussées, la voirie est du ressort des propriétaires de la voie ; la sécurité et la salubrité, les propriétaires offrent normalement toute garantie du point de vue de cette salubrité, de l'entretien et puis de la sécurité et de la circulation, mais les services de la DPSP et la police peuvent intervenir. En revanche, la Ville de Paris prend en charge l'éclairage public et assure l'enlèvement de tous les déchets ménagers et le nettoyage de ces rues.

C'est le statut actuel de ce passage du Champ-Marie qui – il faut le reconnaître – a une voirie qui est aujourd'hui assez ancienne et qu'il conviendrait de rénover.

La possibilité aurait été de fermer la voie, mais ce n'est pas la solution envisagée par les riverains. La solution envisagée par les riverains comme l'a dit M. BEPPO, c'est le classement de la voie dans le domaine public routier et à partir du moment où il nécessitait

un vote unanime obtenu par les copropriétaires, un avis favorable du secrétariat général de la Ville de Paris qui date déjà d'un certain temps, du soutien de l'ancien Maire du 18^{ème}, de l'actuel Maire du 18^{ème}, on vous propose le vœu amendé en rajoutant simplement les considérants sur l'évaluation du coût et de remise en état de la voirie et de sa prise en charge parce qu'il s'agit de savoir quelle prise en charge il y aura.

Je vous rappelle pour mémoire que les coûts des travaux pour mise en conformité de la voie avaient été estimés en 2010 à 736 000 €. Si la Ville de Paris veut bien récupérer ce passage en voie publique, elle ne souhaite plus assurer seule le coût de ces travaux dans le cadre des restrictions budgétaires qu'on a aujourd'hui. C'est pour cela qu'on a ajouté ce considérant sur l'évaluation des coûts de remise en état de la voie. Je vous propose de voter le vœu amendé pour conclure ce Conseil.

Eric LEJOINDRE : Merci à tous. Bonne soirée.